Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal du 30 juin 2016

Présents

VENEAU Michel MEZY Michel HENRY Micheline RENAUD Michel QUILLIER Pascale REBOULLEAU Sylvie BRUERE Charly COUCUREAU Martine GUILLEMET Christine DELAS Christian CHEVREAU Josette ASSELINEAU Christian **DEMAY Thierry BOCOUET Christophe** MOUAT Chérif **FOREST Isabelle WICKERS Franck CORNETTE Marie-Jeanne DHERBIER Alain BEZOU** Sylviane PERREAU Christian JAILLET Pascal **BOUJLILAT Hicham**

Absents

MANGEOT Denis
DUCHEMIN Véronique
BOTTE Anne-France
VEYCHARD Christophe
LOUIS Véronique
JOUY Vérohanitra

Pouvoir à Mme GUILLEMET Pouvoir à Mme QUILLIER Pouvoir à M. BOCQUET Pouvoir à Mme FOREST Pouvoir à Mme COUCUREAU Pouvoir à M. DELAS

BLOIN Denis PASSAS Joël MOLINA Isabelle ESPINASSE Jean-François

Excusée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cosne-Cours-sur-Loire, le 30 juin 2016

GUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 30 juin 2016 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

- 1. Exercice 2016 Budget Supplémentaire : Ville, Eau, Assainissement, STIC.
- 2. Exercice 2016 SIEEEN: convention pour le versement de fonds de concours.
- 3. Exercice 2016 Fonds Façades: Attribution de subventions d'équipement.
- Exercice 2016 Dépôts et Cautionnements reçus.

B) AFFAIRES GENERALES

- 5. Projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion des communautés de communes en Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain.
- 6. Projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Cosne-Tracy-Saint-Père (SIEE).
- 7. Projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de la Puisaye (SIEE).
- 8. Convention relative à l'installation de répéteurs sur le réseau d'éclairage public, permettant la détection de fuites d'eau.
- 9. Signature des polices d'abonnement au réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux.
- 10. Convention TFPB avec Logivie.
- 11. Convention TFPB avec Nièvre Habitat.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

- Rapport annuel du Maire concernant les Délégations de Services Publics Année 2015.
- 13. Convention de prêt à usage avec les Consorts de VOGÜE.
- 14. Convention d'entretien des espaces verts appartenant à Logivie.
- 15. Convention d'entretien des espaces verts appartenant à Nièvre Habitat.
- 16. Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile : cession du contrat.
- 17. Aérodrome : cession du bail à construction au profit de la SAS LOIRE AVIATION.

D) AFFAIRES SCOLAIRES

- 18. Modification du règlement intérieur des cantines scolaires à compter du 01/09/2016 suite à la délibération du Conseil Communautaire du 10 mai 2016 apportant des modifications au système du forfait.
- 19. Modification du règlement intérieur des activités périscolaires.

E) AFFAIRES TECHNIQUES

20. Modification de la DETR pour le futur Centre Technique Municipal.

F) PERSONNEL

- 21. Création emplois saisonniers 2016.
- 22. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

23. Demande de financement auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds de soutien du BTP.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU

Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal du 30 juin 2016

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal. Nous avons le quorum.

Nous allons désigner une secrétaire de séance. Est-ce que Madame Cornette est toujours d'accord ?

Je vais vous lire les pouvoirs. Mme Botte donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Louis donne pouvoir à Mme Coucureau. Mme Jouy donne pouvoir à M. Delas.

Par rapport au dernier conseil municipal et au compte rendu que vous avez reçu pour le 28 avril. avez-vous des observations ?

Pascal Jaillet

Monsieur le maire, je vous ai fait passer un mail avant-hier à propos du compte rendu où figure le terme « blasphématoire », alors que je pense avoir dit, et ça figure dans mes notes, « diffamatoire ». Avez-vous la réponse ?

Michel Veneau

On va enregistrer.

Pascal Jaillet

Si je vous ai envoyé la question deux jours avant, les services ont travaillé.

Michel Veneau

Madame Henry va vous répondre.

Micheline Henry

Effectivement, on a réécouté et c'était très mal audible. En réalité, en réécoutant plusieurs fois, on entendait « blasphamatoire », ce n'était pas très net. On va le rectifier, il n'y a pas de souci.

Pascal Jaillet

Au final, qu'est-ce que ce sera?

Micheline Henry

Ce que vous avez dit, répétez-le moi.

Pascal Jaillet

Diffamatoire. C'était l'objet de la plainte, d'ailleurs.

Micheline Henry

On a bien réécouté et c'est vrai que ce n'était pas très audible.

Pascal Jaillet

Merci.

Alain Dherbier

Je voudrais vous parler du mot « vin ». Pour beaucoup d'entre nous, on pense à la boisson alcoolisée due à la fermentation du raisin. Beaucoup l'apprécient, mais il faut en user avec modération, et d'autres en vivent. Il ne faut pas le confondre avec « vingt » qui là, veut dire deux fois dix et c'est plutôt un chiffre. A la page 16, quand je suis intervenu, j'ai dit : « on a vu un article dans le régional du 20 qui parlait du camping ». En fait, je voulais dire du 20 avril, 2×10 !

Michel Veneau

Tout à fait. Ce sera rectifié.

Alain Dherbier

Il faut se détendre un peu.

Michel Veneau

C'est très bien.

Alain Dherbier

En cette période d'été...

Michel Veneau

L'été est là. Profitons-en.

Alain Dherbier

On voudrait être dehors et se réjouir.

Pascal Jaillet

En page 43, Monsieur le premier adjoint affirme : « ce n'est pas tout à fait le cas, nous avons reçu Madame Cécile Devautour ». En page 44, Monsieur le maire, vous indiquez : « mais ils ne nous ont pas fait la demande, c'est ça le problème ». Monsieur le maire, Monsieur le premier adjoint, la demande de soutien pour les concerts « 100 ans qu'on bat la mesure », vous a été faite par un courrier du 11 décembre 2015. Cette lettre fait d'abord référence à des discussions antérieures et à des souhaits que vous aviez déjà exprimés en 2014. Pourquoi ne pas avoir intégré cette demande de subvention dans le budget primitif 2016 ? Pourquoi ne pas avoir consulté les commissions des affaires culturelles du 9 février et du 5 avril 2016 ? Pourquoi avoir raconté des fariboles au conseil municipal du 28 avril ?

Michel Mézv

On ne raconte jamais de fariboles, Monsieur Jaillet, je vous rassure tout de suite. Concernant la subvention qu'on nous a demandée, en effet, j'ai eu un contact avec Madame Cécile Devautour et Madame Kérec pour un concert d'importance, « 100 ans qu'on bat la mesure », avec l'école de musique, Monsieur Chir. Ça a mobilisé beaucoup de personnes. J'en ai parlé à Monsieur le maire et j'ai demandé à Madame Devautour de nous envoyer un courrier avec un budget prévisionnel. Nous avons rencontré cette personne dans le bureau du maire. On a parlé de beaucoup de choses et on est tombé d'accord pour qu'il y ait une participation ou une collaboration, un partenariat entre eux et nous. C'est-à-dire que dans le cadre des manifestations 14-18 que le gouvernement a

lancées, nous avons rénové les monuments aux morts et nous avons créé une manifestation à Saint-Agnan, parce que c'est le lieu où il y a le plus de poilus qui y sont enterrés. Nous avons en effet, grâce à ce partenariat, donné une teneur solennelle et importante.

Je termine Monsieur Jaillet, s'il vous plaît, c'est la République, on doit s'écouter. Vous pouvez lever le doigt, je vous en prie.

Nous avons, grâce à cette manifestation, eu des parents, des collégiens, des professeurs qui sont venus. Le sous-préfet a honoré de sa présence cette grande manifestation. Je pense qu'elle avait une certaine teneur, compte tenu que les deux concerts qui ont été réalisés ont permis également de mettre en avant ce devoir de mémoire que nous devons tous avoir, pour commémorer tous ces poilus qui sont morts pour la France et tous ces monuments aux morts qui ont vu le jour après cette grande guerre de 14-18. Il y a eu des échanges téléphoniques et ensuite un accord du maire, non pas pour valoriser un quelconque établissement par rapport à un autre, mais pour sensibiliser la jeunesse cosnoise à cette grande guerre que nous ne devons pas oublier.

Pascal Jaillet

Monsieur le premier adjoint, vous m'avez mal compris, parce que je n'ai jamais remis en cause le fond de cet évènement culturel patriotique. Je vous pose simplement trois questions. Vous avez reçu un courrier le 11 décembre 2015. Or la dernière fois, vous nous avez dit que vous aviez été prévenu de cette subvention au dernier moment. C'est pour cela que je dis que vous racontez des fariboles. Pourquoi ne pas avoir intégré cette subvention dans le budget primitif? Pourquoi ne pas avoir passé à deux commissions des affaires culturelles que vous avez allègrement bypassées? Finalement, on aboutit au résultat que je vous dis: vous avez raconté sur ce point, des fariboles au conseil municipal. Je peux vous donner le courrier du 11 décembre, si vous voulez.

Michel Mézv

Je sais que vous avez beaucoup de documents et on s'étonne d'ailleurs de ces documents que vous avez. Concernant les fariboles, ce n'est pas de notre ressort. Concernant la commission culturelle, vous n'y êtes pas présent, donc je vous demanderai de ne pas prendre position là-dessus parce que vous ne savez pas ce qui s'y passe.

Pascal Jaillet

Vous n'avez pas traité le sujet en conseil.

Michel Mézy

Laissez-moi finir.

Michel Veneau

Monsieur Jaillet, on ne va pas commencer.

Pascal Jaillet

Vous l'avez dit la dernière fois.

Michel Veneau

Monsieur Jaillet, s'il vous plaît, on ne va pas commencer aujourd'hui. C'est l'été, alors soyez détendu. Ce conseil va très bien se passer. On ne va pas s'énerver pour des choses

comme ça. Il faut s'expliquer simplement. On a pris une décision avec Monsieur Mézy, voilà.

Michel Mézy

Concernant le budget, je voudrais terminer là-dessus.

Franck Wickers

Monsieur le maire ne vous a pas donné, Monsieur Jaillet.

Michel Veneau

Vous n'êtes plus aux affaires, Monsieur Jaillet, il faut le savoir. Aujourd'hui, c'est vrai que les décisions ne vous conviennent pas, mais c'est comme ça, la vie démocratique, il faut le savoir.

Pascal Jaillet

Je n'ai jamais remis en cause la décision, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Je ne remets pas en cause l'évènement. Je remets en cause la forme que vous lui avez donnée et les mensonges que vous avez dits au conseil municipal.

Michel Veneau

Arrêtez de parler de mensonges.

Pascal Jaillet

Ce sont des mensonges.

Michel Veneau

Monsieur, arrêtez de parler de mensonges parce que comme la dernière fois, vous n'aurez plus la parole.

Pascal Jaillet

On verra.

Michel Veneau

Arrêtez de parler de mensonges... Arrêtez d'avoir des propos comme ça, Monsieur. Arrêtez Monsieur Jaillet. Je vous coupe la parole.

Pascal Jaillet

Quand on ne dit pas la vérité, ce sont des mensonges.

Michel Veneau

Monsieur, ça va très mal se passer si vous continuez. Ça va très mal se passer, je vous l'annonce. Monsieur, vous n'êtes pas le maire.

Pascal Jaillet

Je n'ai jamais eu cette prétention, je vous rassure.

Michel Veneau

Si.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Pascal Jaillet** Non, pas du tout.

Michel Veneau

Si, certainement.

Pascal Jaillet

Pas du tout.

Michel Veneau

Aujourd'hui, Monsieur Jaillet, vous pouvez poser des questions, c'est normal. Vous êtes là pour ça, mais arrêtez de traiter les gens de menteurs. Arrêtez!

Michel Mézy

Concernant le budget qui avait été proposé, il n'était pas ce que nous souhaitons. Nous avons demandé un autre budget prévisionnel, je vous l'accorde, parce que ce n'était vraiment pas bien présenté. Donc, on a eu un autre budget, tout simplement. Dans cette histoire-là, il n'y a pas eu de mensonges, ni de fariboles, il y a eu simplement des élus locaux qui essayaient de sensibiliser la population à des manifestations, d'ailleurs que vous n'avez pas remises en doute, c'est très bien. On doit travailler avec les personnes qui ont des initiatives et c'est ce que nous avons fait. On a essayé de le faire en toute transparence. Peut-être que la chronologie n'était pas celle qu'il fallait, parce que quand on nous propose des choses qui ne tiennent pas le coup, on est obligé de leur dire non. Sachez, Monsieur Jaillet, que nous n'avons rien fait pour mentir ou pour truquer les comptes. Nous avons travaillé de concert avec eux, tout simplement pour réaliser une belle manifestation.

Michel Veneau

Je peux vous dire que ce fût une réussite. Ces évènements furent vraiment une réussite totale, surtout pour la jeunesse. Ce fût vraiment quelque chose d'exceptionnel et je suis vraiment satisfait. On va récidiver des années futures, parce que Monsieur le préfet nous l'avait demandé dans le cadre du contrat de ville déjà. Monsieur le sous-préfet a insisté. L'Education nationale est partie prenante. Je crois qu'on a quelque chose à mettre en œuvre maintenant. On a quand même un monument « fusillés » à côté de l'ancienne caserne. On a un cimetière malheureusement où il y a eu beaucoup de victimes qui sont enterrés dans ce cimetière, des jeunes, surtout des enfants. Tous ces évènements font que... Après on peut dire ce que l'on veut sur le maire ou sur Monsieur Mézy, ce fût une réussite pour les enfants et pour la jeunesse. C'est ça l'essentiel.

Hicham Bouililat

Sur ce point là, nous sommes d'accord. Le débat et le questionnement n'étaient pas làdessus, c'est que nous sommes dans une enceinte démocratique où des questions sont posées et des remarques sont faites, il y a des réponses. Lorsqu'on se rend compte que les réponses données ne sont pas justes – qualifiées de mensonges, on peut les qualifier en tout cas de pas justes du tout, c'était là la question.

Sur le compte rendu, six points rapides.

Le premier point, nous avions demandé à ce que les conseils municipaux reprennent les habitudes antérieures, que nous avons souvent connues avec des maires qui parfois

avaient d'autres fonctions et d'autres mandats. Je souhaiterais que ça puisse reprendre un rythme normal. L'usage, depuis des dizaines d'années, c'était les lundis. Est-ce que c'est quelque chose qui va revenir ou pas ? Auquel cas, ça permettrait aussi un calage de la commission des finances. Je n'ai pas pu assister à la dernière commission des finances, j'ai reçu la convocation une semaine avant pour un vendredi soir. Je n'étais pas là. Je souhaiterais, si possible... Vous aviez indiqué que ce serait possible ou pas, après je veux bien comprendre qu'il y a peut-être eu d'autres priorités, mais si on pouvait avoir un calendrier et reprendre un rythme qui permette en plus d'avoir une assemblée un peu plus nombreuse. Ça fait plusieurs conseils municipaux, comptes rendus faisant foi, qu'il y a pas mal d'absences. Je pense que si on pouvait revenir à un rythme qui permette à chacun de s'organiser, qui plus est des lundis... Vous avez le calendrier des sessions du conseil départemental et vous savez quels sont les lundis où vous n'êtes pas là. C'est une requête que je réitère à nouveau puisque je l'avais indiquée dans le cadre du dernier compte rendu.

Le deuxième point, nous avions également demandé à plusieurs reprises à ce que les votes puissent être décomptés de manière un peu plus précise. On voit : voté à l'unanimité ou majorité. Quand c'est voté à la majorité, ce serait bien qu'on puisse savoir, dans les votes contre, opposition, groupe d'Alain Dherbier, qu'on puisse le qualifier. Vous aviez indiqué il y a plusieurs conseils que ça pouvait être fait. Je ne sais pas si l'information est redescendue, mais ce serait pas mal. Ça permettrait de bien identifier les différents votes. Et également bien identifier les entrées et sorties en conseil municipal. Ça permet de décompter précisément et en tout cas que ce soit bien noté dans le compte rendu, si c'est fait. Lors du dernier conseil, au moment du compte administratif, Monsieur le maire, vous êtes sorti, c'est normal. Vous êtes rentré après le vote du compte de gestion. Or, dans le cadre de ce vote du compte de gestion, il est noté : voté à l'unanimité. Il n'a pas été noté en tout cas qui était sorti et qui n'était pas rentré. C'est un point d'ajustement à voir.

Troisième point, il était question de délibérer pour ce conseil municipal-là, sur une demande de subvention sur un projet de création de logements par Nièvre Habitat dans l'ancien théâtre. C'est en page 63 de ce compte rendu, je crois que rien n'est inscrit à l'ordre du jour et on n'a pas eu de délibération en termes de questions supplémentaires. Je voulais savoir si c'est une délibération qu'on verra réapparaître, ou en tout cas qu'on verra apparaître lors de ce conseil ou d'un prochain conseil.

L'avant dernier des points que je vous ai indiqués, il était également question dans le dernier conseil de délibérer sur un règlement de voierie. C'est un point qui a été retiré. On ne le voit pas réapparaître. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi ?

Je regarde mon micro. Pourriez-vous vous assurer également d'un bon réglage de nos différents micros? C'est peut-être très subjectif ce que je vais dire, parce que je n'ai pas bien regardé de manière technique, avec les précédents comptes rendus de conseils municipaux, je ne suis pas remonté assez loin, mais il me semble que les comptes rendus font apparaître de plus en plus la mention « propos inaudibles ». Parfois, ils sont inaudibles parce que vous avez coupé la parole et la personne ne peut pas réécrire. En tout cas, il me semble que parfois, micro ouvert, les propos ne sont pas retranscrits. Voilà pour les remarques sur le compte rendu.

Michel Veneau

Très bien. Pour décompter les voix, c'est sûr qu'il faut qu'on marque le nombre de pour, de contre et d'abstention.

Marie-Jeanne Cornette

Je l'inscris à chaque fois. Le nombre de... Quand c'est unanimité, voilà. Les contre, je les note, je mets le nombre de contre. Ensuite, les heures de sortie, quand les personnes sortent, je n'identifie pas qui. Ça, je ne le fais pas, mais par contre, il y a bien le nombre d'abstentions...

Hicham Boujlilat

Même ce que vous faites, n'apparaît pas.

Marie-Jeanne Cornette

Déjà. Ensuite, les heures de sortie, quand une personne va faire une pause, je note l'heure de sortie et l'heure de retour. C'est annoté juste à côté, ici.

Hicham Boujlilat

C'est juste que ça apparaisse, je ne mets pas en doute.

Marie-Jeanne Cornette

Je préfère le dire, parce que ça revient souvent.

Michel Veneau

Pour les conseils municipaux, je verrai à la rentrée, je vais interroger tous nos collègues pour savoir s'ils préfèrent le lundi et s'ils seront présents. On va interroger tous nos collègues, nous sommes 33. Ce n'est pas le conseil départemental, ni régional qui vont... On ne peut pas imposer non plus, il faut qu'on s'interroge par rapport à tous nos collègues, parce que nous sommes 33. C'est par rapport aux 33 conseillers qu'il faut qu'on s'adapte au mieux pour essayer de satisfaire à leur présence. C'est ça le but.

Hicham Boujlilat

J'ai connu cette date depuis tout petit, les lundis, conseil municipal à Cosne. C'est presqu'une tradition. On peut changer, mais ce serait bien qu'on puisse avoir des dates beaucoup plus...

Michel Veneau

Pour la délibération, en ce qui concerne Nièvre Habitat, ça passera plus tard. Ce sera à la rentre cette délibération.

Pour le règlement, c'est pareil, on verra ça. Il faut qu'on repasse déjà en commission, avant de le repasser en conseil municipal.

Christian Perreau

J'ai une observation par rapport aux convocations qu'on reçoit maintenant à des dates... Je ne sais pas, ça ne marche pas la Poste.

Michel Veneau

Cinq jours.

Christian Perreau

Je ne les reçois pas cinq jours avant. Cette fois-ci encore. La dernière fois, j'en avais fait part à Monsieur Lebossé, mais de toute manière, je ne sais pas ce qui se passe. Avant, ça marchait. Monsieur Delas, quel jour l'avez-vous reçue ?

Christian Delas

Le vendredi.

Christian Perreau

Bon sang. Je les reçois le lundi ou le mardi, elles ne doivent pas partir en même temps, parce qu'on habite à...

Michel Veneau

Je peux vous assurer que tout part en même temps.

Christian Perreau

Non, mais avant, on les recevait au maximum le samedi. Maintenant, c'est le lundi, le mardi. La dernière fois, j'en ai fait part à Monsieur Lebossé, mais c'est systématique.

Michel Veneau

A mon avis, vous êtes le seul, parce que tout le monde l'a reçue en fin de semaine, non ? A peu près en fin de semaine, vendredi ou samedi ?

Sylviane Bezou

Moi, ça a été posté vendredi.

Michel Veneau

Vous l'avez reçue le samedi ou lundi au plus tard.

Propos inaudibles

Michel Veneau

Donc, vous l'avez reçue le samedi.

Christian Perreau

Sinon, il y avait plusieurs points que vous deviez mettre à l'ordre du jour aujourd'hui, notamment pour le camping.

Michel Veneau

Le camping, on en parle.

Christian Perreau

Vous deviez nous faire un compte rendu des différents contrats. Je n'ai pas vu ça à l'ordre du jour.

Michel Veneau

Pour les baux.

Christian Perreau

Oui. Vous en parlez à la page 15. Je ne sais pas.

Michel Veneau

On va parler tout à l'heure des consorts de Vogüe. On dira un petit mot en même temps sur les baux.

Christian Perreau

Je ne l'ai pas vu à l'ordre du jour.

Michel Veneau

Avez-vous des observations par rapport aux décisions prises par délégation?

Pascal Jaillet

Sur l'intranet, on peut consulter l'arrêté municipal n° DD/2016/06/031 du 14 juin 2016 qui définit les tarifs municipaux à partir du 20 juin 2016. C'est déjà la quatrième version pour l'année 2016. Cela participe sans doute aux mesures d'économie que vous préconisez. Pourquoi cet arrêté ne précise-t-il pas les tarifs des bus Papillon ? Pourquoi cet arrêté ne précise-t-il pas les tarifs des encarts publicitaires qui sont insérés dans le Cosne Magazine ?

Michel Veneau

L'ensemble, je pense que ce sont des prestations. Il faut qu'on regarde si c'est obligatoire de le passer. Par rapport à la pub dans le Cosne Magazine, c'est une prestation. On va demander à la sous-préfecture ce qui est obligatoire ou pas.

En ce qui concerne le bus, on va délibérer aujourd'hui. Sur le bus et les TAPs. On doit délibérer sur les deux en même temps. Normalement, c'était prévu. Monsieur Demay est en train de regarder.

Hicham Boujlilat

En tout cas, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Michel Veneau

Madame Henry me précise que ce n'est pas une obligation de le passer en conseil municipal. C'est une délégation du maire.

Pascal Jaillet

Vous répondez à quoi ?

Michel Veneau

Papillon et les TAPs.

Pascal Jaillet

Les TAP, on les voit tout à l'heure.

Michel Veneau

Ce n'est pas une obligation de les passer en conseil.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Micheline Henry** On l'a mis, mais ce n'est pas une obligation.

Alain Dherbier

On ne m'a pas donné la parole, mais je la prends. Il faudrait juste nous dire si vraiment ça sert qu'on vienne en conseil, parce que si on apprend les nouvelles dans la presse... Avec les délégations, il y a plein de choses que vous pouvez traiter...

Michel Veneau

Monsieur Demay va vous répondre et va vous donner quelques précisions à mon avis.

Thierry Demay

Bonjour à tous. Les TAP figurent dans les tarifs qui sont adoptés aujourd'hui. Concernant le bus Papillon, c'est une mise en place de celui-ci à partir du 1^{er} septembre. C'est pour ça qu'on ne peut pas le mettre aujourd'hui. Si on le mettait en place aujourd'hui, ça signifierait qu'on ferait payer à partir d'aujourd'hui le Papillon. Donc, on préfère le mettre en place simplement au 1^{er} septembre.

Pascal Jaillet

Je tiens à préciser, contrairement à ce que dit Monsieur Demay, que les tarifs des TAP étaient déjà dans le précédent arrêté qui doit dater d'avril, donc ce n'est pas une nouveauté. Là, vous avez bien pu mettre largement à l'avance les tarifs. Pour le bus, c'est exactement le même principe, puisque c'est un cas tout à fait similaire.

En ce qui concerne les encarts publicitaires, est-ce qu'on pourrait au moins savoir comment sont sélectionnés les annonceurs et combien ils paient ? C'est pareil, le conseil municipal est totalement aveugle sur ce point-là.

Thierry Demay

Concernant le Papillon, il est clair qu'on aurait pu aussi faire comme pour les TAPs, le mettre comme ça. Par contre, vous imaginez bien qu'il y a toute une procédure à mettre en place pour pouvoir vendre les tickets, ce qui est totalement différent des TAPs qui eux, par contre, sont déjà entre guillemets quelque chose d'habituel. Donc, on a choisi de ne le mettre qu'à partir du 1^{er} septembre.

Michel Veneau

Je précise bien que pour les TAPs, Monsieur Demay a raison. Madame Henry l'a annoncé dans tous les conseils d'écoles très tôt. C'est pour cette raison qu'on l'avait passé en conseil municipal, parce qu'on ne voulait pas que les gens l'apprennent par la presse, avant que Madame Henry leur annonce en conseil d'école.

Pascal Jaillet

Un dernier point de détail. Ce qu'on va examiner un peu plus tard dans le conseil municipal aujourd'hui, c'est le règlement intérieur des TAP, ce n'est pas du tout le tarif. Donc, on ne va pas délibérer aujourd'hui sur le tarif des TAP, on va délibérer sur le règlement intérieur. Il y a une nuance.

Michel Veneau

Monsieur Mézy va vous répondre pour les encarts.

Michel Mézy

Pour les encarts, on a eu un petit problème, parce que la première société qui s'en occupait a malheureusement fermé. On n'a fait qu'un numéro de Cosne Actu avec cette société. On en a repris une autre. Ce qu'on peut vous dire aujourd'hui, c'est juste cela. Si vous voulez des informations, peut-être qu'on pourra vous les donner, si vous le souhaitez.

Michel Veneau

Il n'y a pas de problème. Vous savez bien que les fonds publics sont transparents.

Pascal Jaillet

Pour cet arrêté, il apparaît, en page 9, un prix de location de la salle de la Chaussade pour le Salon automnal des arts, 360 euros. Comment ce prix spécial est-il calculé ?

Michel Veneau

Il y a le prix, plus 10 % par jour.

Pascal Jaillet

Vous pouvez être un peu plus clair.

Michel Veneau

Il y a le prix de location et ensuite l'occupation de tant de jours, on met 10 % à chaque fois. On additionne à chaque fois chaque journée. On met 10 % de plus par journée. Le règlement qu'on a mis en place, c'est ça.

Pascal Jaillet

Le tarif de la Chaussade, ça doit être 300 ou 320 euros. Si vous ajoutez 10 % pendant 20 jours, on est largement au-dessus de ce chiffre. Ce n'est pas du tout le calcul qui a été fait.

Micheline Henry

Au niveau de ces salles, c'est la journée de location normale. Si les gens la souhaitent un ou deux jours supplémentaires, ils ont le premier jour à tarif complet et les autres jours à 10% du tarif complet. On est d'accord ?

Pascal Jaillet

On est d'accord sur le principe, mais si vous faites ce calcul, vous n'avez aucune chance d'aboutir à 360 euros.

Micheline Henry

Ça doit être pour le Salon automnal.

Pascal Jaillet

C'était ma question. Comment sont calculés ces 360 euros pour la Chaussade ? On peut discuter sur 18 ou 20 jours d'occupation.

Michel Mézy

Non, parce qu'ils ont 10 jours de montage, on ne les compte pas.

Pascal Jaillet

Avec 18 jours d'occupation de la Chaussade, comment on aboutit à 360 euros ? C'est un mystère.

Michel Mézy

C'est ce qu'on fait pour le Grenier du Nohain, comme vous le savez puisque vous avez été aux affaires et vous savez que le Grenier du Nohain paie 10 % pour la durée de ses prestations. Je ne peux pas vous répondre, on n'a pas les comptes là-dessus. Ce n'était pas à l'ordre du jour du conseil, mais je peux vous dire qu'on a appliqué la même tarification que le Grenier du Nohain.

Pascal Jaillet

Non. Je crois avoir fait le calcul dans le conseil précédent, ça figure au PV. Ce ne sont pas 360 euros qui auraient dû figurer ici, c'est 396, si vous reprenez exactement les chiffres. Je repose ma question, d'où viennent ces 360 euros ?

Michel Veneau

On va reprendre la calculette. Il faut qu'on recompte là. On est d'accord.

Pascal Jaillet

Pas celle de M. Mézy.

Michel Veneau

S'il y a une erreur de 36 euros, on va recompter.

Pascal Jaillet

J'ai une dernière question. Ce tarif ou ce prix, on ne peut pas le qualifier de tarif, c'est plutôt un prix...

Michel Mézy

Un forfait...

Pascal Jaillet

C'est un prix. Est-ce que la convention qui était prévue d'être signée va tout de même être signée ?

Michel Veneau

Non, on ne fait plus de convention avec ces gens-là. On leur a fait un courrier. On leur a bien expliqué comment on pratiquait les prix, mais on ne fait plus de convention.

Pascal Jaillet

Ma question suivante...

Michel Mézy

Je vais vous répondre. On ne peut pas faire une convention parce que vous savez que c'est à 23 000 euros qu'on peut déclencher une convention. Ce qu'on avait souhaité avec Formes et Couleurs, c'est de faire un package, c'est-à-dire la salle du bas du château qui n'avait jamais été prise en compte officiellement, on devait faire quelque chose d'écrit pour cela. Egalement notre aide, ce que vous aviez mis en place, mais pas de manière

écrite, c'est-à-dire la moitié du vin d'honneur qu'on partageait et les frais d'installation. Pour éviter d'avoir une convention, on a fait un courrier officiel, tout simplement pour cadrer la chose et ça évite une convention parce qu'on n'arrivait pas à 23 000 euros.

Pascal Jaillet

De mémoire, mais il se peut qu'elle soit un peu défaillante, il me semble qu'il y a déjà deux conventions avec Formes et Couleurs. C'est pour répondre sur ce point. Je pourrai vous les retrouver, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

En ce qui concerne le propos que vient de tenir Monsieur Mézy, il est vrai que les conventions sont obligatoires avec les associations qui ont une subvention de plus de 23 000 euros, mais il n'est pas du tout interdit, et la preuve, on en passe avec toutes les associations, pour les locaux. Là encore une fois, Monsieur Mézy se trompe. Il a une interprétation particulière de la loi.

Michel Mézy

Monsieur Jaillet, je vous aime bien.

Pascal Jaillet

Moi aussi.

Michel Mézy

Parce que j'aime bien lire vos mails et tout ça, mais je ne suis pas agressif. Je ne suis pas dans la dérision. Je suis dans le respect de l'autre et surtout de la fonction. Monsieur Jaillet, je vous respecte parce que vous avez été à ma place et je suis à la vôtre maintenant, mais sachez que je ne participe pas, et je vous le dis de manière officielle, à ces règlements de compte et à ces manières dont vous parlez qui me déçoivent profondément. Vous savez pourquoi ? Parce que ça nous dessert tous. Ça dessert la démocratie locale et ça dessert le statut de l'élu. On ne peut plus continuer comme ça. Non, Monsieur Boujlilat, vous ne pouvez pas faire ça. Vous savez très bien l'image qu'ont les élus aujourd'hui et nous devons travailler de concert tous ensemble, c'est ce que je souhaite, sans vraiment arriver à des noms d'oiseaux, ce qui serait regrettable.

Michel Veneau

Dernière question et on arrête.

Pascal Jaillet

Je vous précise que moi aussi, j'aime beaucoup Monsieur Mézy, mais il est inadmissible qu'il raconte des bêtises, des mensonges et qu'il interprète ce qu'il veut.

Michel Veneau

Allez, on arrête.

Pascal Jaillet

Non. En plus, il ose donner des leçons de morale. Quand on lui envoie des chiffres précis et quand on dit que cette année, au Jazz Club des Palais, on aura cinq concerts pour le prix de six en 2012, il n'a qu'à répondre sur la question, pas sur la manière!

Michel Veneau

Non, mais Monsieur, on ne va pas dériver...

Pascal Jaillet

C'est trop facile de répondre sur les attitudes. Non, répondez aux arguments. J'ai des arguments précis, répondez là-dessus.

Michel Mézy

On va répondre Monsieur Jaillet. Cependant, pour Jazz des Palais, j'ai lu votre note qui ne correspond pas aux sommes.

Pascal Jaillet

Bien sûr.

Michel Mézy

C'est vrai, je ne peux pas vous dire le contraire. On peut vous le prouver.

Pascal Jaillet

J'ai les documents.

Michel Mézy

Moi aussi, mais vous n'avez peut-être pas les bons. Six concerts, 40 000 euros.

Michel Veneau

S'il vous plaît, on va arrêter le débat sur le jazz, sur tous ces trucs-là.

Propos inaudibles

Michel Mézy

On a les conventions...

Michel Veneau

On fait le nécessaire avec nos partenaires et on va faire comme on va pouvoir avec les moyens que l'on aura dans les années futures. On va rester humble, on va essayer de faire avec nos moyens, parce que vous allez voir ce que je vais vous dire dans quelques instants. Malheureusement, Cosne comme ailleurs, nous allons être pénalisé pour justement toutes nos animations, nos services. Vous connaissez la situation. Ce n'est pas de la faute des gouvernements, c'est le contexte économique depuis 2008 qui s'amplifie et aujourd'hui, on est dans une situation très délicate. On est tous dans la même galère, tout le monde le sait.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le conseil municipal de ce soir va nous permettre de voter le budget supplémentaire qui, au-delà de quelques ajustements à la marge, nous autorise à intégrer les résultats de l'exercice 2015 votés dans le cadre de notre dernière séance. Monsieur Demay vous présentera dans quelques instants le projet de budget dans le détail.

En ce qui me concerne, je tiens à souligner que pour l'année 2016, nos recettes ont encore été amputées. Ainsi, lorsque l'on cumule la baisse des dotations générales de fonctionnement et l'augmentation de la cotisation du fonds national de péréquation

intercommunale, cela représente une ponction pour l'année 2016 de 546 754 euros. Si on cumule depuis 2013, quand vous étiez encore aux affaires, ça nous fait un total de 1 559 562 euros.

C'est vrai que cette situation est insupportable pour nos collectivités. A mon sens, en maintenant cet acharnement à taxer les collectivités locales de façon arbitraire, l'Etat contribue à pénaliser leur investissement et à diminuer leur capacité en matière d'offre et d'amélioration des services à nos populations. Cela a comme effet de diminuer les commandes en direction du secteur privé et, pour conséquence, de freiner la reprise économique. On appelle cela la double peine, car nous sommes condamnés à subir sans pouvoir réagir. Mais toutes les collectivités sont dans la même situation.

Pour être complet sur cette situation, je vous précise que j'étais présent au congrès des maires qui accueillait, dans le cadre d'une de ses séances plénières, Monsieur le Président de la République. Je pense en toute objectivité ne jamais avoir observé autant d'unanimité d'élus, toute opinion confondue, afin que cesse définitivement ce racket auprès de toutes nos collectivités. C'était un ressenti général. C'est comme ça et on ne pourra pas continuer à gérer nos collectivités dans ces conditions. En tout état de cause, ce sont les villes, en ce qui nous concerne, ce sont les Cosnois qui paient l'addition depuis la mise en place de cette purge.

Mesdames, Messieurs, je vous parle de choses concrètes. Je fais appel à votre sens des responsabilités. Nous ne sommes pas dans un scénario de série B. La situation est grave et nécessite un peu de dignité et de responsabilité.

L'invective et les formules à l'emporte-pièces ne changeront rien à l'affaire, elles ne font que creuser le fossé qui nous éloigne de nos concitoyens et c'est ça le vrai problème. Ainsi, lorsque je lis ici et là que l'on ose parler d'impôts Veneau, je me dois de réagir en vous rappelant que la dernière augmentation des impôts locaux – ce sont les faits – vous l'avez effectuée en 2009. Elle était de 6 % et c'était nécessaire certainement à l'époque. Je ne conteste pas. Mais quand on parle d'impôts Veneau, l'augmentation des impôts, c'était en 2009. C'est vous, Madame, Messieurs de l'opposition qui l'avaient faite à l'époque. Les Cosnois s'en souviennent encore, ils ne sont pas amnésiques et ils se rappellent bien de l'époque, mais c'est comme ça. Aujourd'hui, je fais le maximum pour éviter d'augmenter les impôts, vu le contexte, parce que je crois que la situation est assez grave. C'est ce que j'ai constaté et vous aussi.

Enfin, pour conclure sur ce point, je suis contraint d'effectuer une piqûre de rappel. Madame, Messieurs les membres de l'opposition, je suis au regret de vous informer que depuis plus de deux ans, vous n'êtes plus aux affaires. Cela n'a échappé à personne, sauf à être atteint de mythomanie. Je tiens à vous rassurer, on peut toujours se soigner, il suffit de travailler au quotidien les dossiers tout en faisant une partie de cure de modestie, ce qui contribue à diminuer les égos surdimensionnés. En ce qui me concerne, je suis amené tous les jours à prendre des décisions.

Hicham Boujlilat

Vous nous interpellez, nous souhaitons répondre après vos propos liminaires.

Michel Veneau

Tout à fait, Monsieur, mais il ne faut pas me couper, sinon je ne vous donne pas la parole. Je vous averti. Il aurait fallu me poser la question à la fin. Oui. Quand le maire parle, on

ne coupe pas la parole du maire. C'est ce que j'ai appris, j'ai fait une formation à Paris, Mesdames, Messieurs. Je ne vous coupe jamais la parole. Non, mais vous, Monsieur, c'est un autre problème.

Franck Wickers

Le maire, lui, malheureusement pour vous, a le droit de nous couper la parole.

Pascal Jaillet

Ce n'est pas marqué.

Michel Veneau

Bien sûr que si.

Franck Wickers

Par contre, nous, nous ne pouvons prendre la parole que lorsque le maire nous invite à la prendre. Ce qui n'est pas du tout le cas pour l'instant, depuis le début de ce conseil. On peut très bien se répondre quand..., mais on n'a pas non plus à le faire, il ne faudrait pas que ça devienne une habitude, parce que ça va nuire au débat. On va quand même laisser finir Monsieur...

Michel Veneau

On va arrêter Messieurs. Maintenant, vous me laissez la parole et si quelqu'un coupe, je ne lui redonnerai pas la parole, tout simplement. On ne peut pas travailler comme ça. On ne peut pas travailler en bonne intelligence, tout simplement ?

Dans le programme que j'ai présenté aux Cosnois en 2014, je me suis engagé à ne pas augmenter les impôts et à réaliser des investissements. Cela implique de réduire les charges de fonctionnement, comme vous le savez. Je maintiendrai le cap : moins de dépenses et des économies en matière de fonctionnement pour investir demain, bien sûr. C'est la seule option qui permettra à notre ville de garder la tête hors de l'eau. Pour cela, les élus et les services sont mobilisés et multiplient les démarches afin de porter nos dossiers de financement, et mettre en place nos projets. Nous laissons à d'autres le soin de gérer le ministère de la parole. C'est vrai que les gens parlent beaucoup, il n'y a pas qu'ici. On a des réunions tous les deux jours et je vois des gens qui nous font des grands discours, toute opinion confondue. Je mets tout le monde. Ce n'est pas un problème de gauche, ni de droite, c'est que les gens aujourd'hui, on s'est habitué à parler beaucoup et je trouve qu'on perd beaucoup de temps. Cela ampute l'avancée de nos projets. Et de mobiliser les élus pour réaliser surtout le développement économique et toutes les actions que nous avons à mener auprès de nos populations. Pour cela, les élus et les services sont mobilisés. Donc nous laissons à d'autres biens sûr, la manière de parler et de nous interpeller de temps en temps. A Cosne-Cours-sur-Loire, nous sommes loin de la politique spectacle et des salons dorés. Ici, nous sommes auprès de nos concitoyens. Tout le monde nous connaît. Les 33 élus ici autour de la table sont connus de la grande majorité des Cosnois. On n'a pas à fanfaronner, ni les uns, ni les autres, il faut toujours rester modeste, quelles que soient nos fonctions.

Ainsi, c'est en septembre dernier que la Ville a obtenu, dans le cadre du contrat de ville, une aide financière de la région sur l'ensemble du PRU de 4,3 M€. Grâce à ce financement, nous avons terminé la rénovation de Pierre et Marie Curie, ainsi que la

première tranche du gymnase George Sand. Nous venons d'obtenir un prêt à taux zéro dû à la qualité de notre dossier concernant le tribunal. Sachez que cela est le résultat d'un long travail qui a demandé beaucoup d'efforts et de persévérance. Comme tous les dossiers, on n'a rien sans rien, vous le savez bien.

Notre dossier concernant la mise en place d'un réseau de chaleur a obtenu un financement maximum, à savoir 3,5 M€, soit 1,2 M€ de plus que prévu initialement.

Enfin, au cours de ce conseil, nous allons délibérer sur quatre conventions qui, chacune, nous permettront de disposer de moyens financiers supplémentaires, pour permettre de mettre en œuvre une politique de cohésion sociale qui commence à porter ses fruits. Nous engrangeons les résultats parce que nous travaillons. C'est vrai qu'il n'y a pas d'autres moyens pour essayer de faire avancer nos projets et essayer, pour notre bassin de vie, pour la ville de Cosne, la communauté et tout l'ensemble de nos territoires, de prendre des positions fortes, parce que demain il faut que notre territoire soit fort. On va en reparler dans les années futures: si aujourd'hui on ne se prépare pas, demain la Nièvre, on passera sur l'autoroute et on nous dira bonjour en passant, mais on va nous abandonner. Ça, c'est très regrettable. C'est à nous, au nord de la Nièvre, de se bouger déjà pour justement essayer de capter le maximum d'activités et d'attractivité.

Nous travaillons, parce que nous sommes condamnés à réussir, afin de répondre à l'attente des Cosnois. Ils nous ont fait confiance et pour cela, nous n'avons pas le droit de les décevoir. Ils ont décidé de nous faire confiance car, je le rappelle, ce sont les électeurs qui décident. Je laisse l'opposition se gargariser ou s'autoproclamer, en toute modestie, décideur de tout, mais responsable de rien. C'est vrai que Cosne Actu, quand vous nous avez mis ce titre, ça m'a un peu surpris, parce que c'est vrai que vous avez démarré des projets, que ce soit Pierre et Marie Curie, le réseau de chaleur. Vous aviez lancé pas mal de projets, j'en conviens. Une collectivité, les élus changent, mais les programmes sont là. Il y a une continuité du service et même dans les programmes, c'est comme ça, la vie publique. Ce n'est pas Michel Veneau ou Untel ici dans la majorité qui a pris le projet de Monsieur Dherbier. Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Les élus en place démarrent des projets. Ils ne sont pas réalisés pour diverses raisons, parfois des problèmes budgétaires ou autres, mais l'équipe qui suit, comme ça s'est passé après Monsieur Béguin, ça s'est passé exactement comme ça. C'est ça, la vie démocratique et il faut l'accepter.

Mesdames, Messieurs, maintenant je vais passer la parole à Monsieur Demay. Une seule question Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat

Je ne souhaitais pas poser de questions, mais réagir.

Michel Veneau

Réagissez, mais rapidement s'il vous plaît.

Hicham Boujlilat

Je souhaitais réagir et si je vous ai demandé la parole ou si je vous ai coupé la parole, c'est parce qu'à plusieurs reprises, je vous avais demandé à ce qu'on puisse réagir après votre propos liminaire, vous aviez refusé. Là, vous l'acceptez, j'espère que ce sera

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 maintenant l'usage et qu'or

maintenant l'usage et qu'on pourra intervenir, d'autant plus que nous sommes interpellés.

Plusieurs points très rapides. D'abord sur la première partie de votre intervention, vous parlez de la baisse des dotations de l'Etat. Vous avez raison, elles sont insupportables depuis 2008, mais vous ne pouvez pas parler de respect d'un côté, et d'un autre côté, sortir des mots. Même si nous ne sommes pas d'accord sur les montants des dotations qui sont demandées pour redresser les comptes publics, il y a eu un passé, on ne va pas revenir dessus. Les comptes publics, 500 milliards d'euros de déficit entre 2008 et 2012, etc., on ne va pas revenir dessus. Ce n'est pas dans cette instance et la conséquence, on est en train de la payer. On est d'accord, nous sommes complètement opposés avant 2012, nous sommes complètement opposés depuis 2012 à cette baisse des dotations de l'Etat, c'est clair. Par contre, jamais entre 2008 et 2012, sous Monsieur Sarkozy, nous avons parlé de racket ou de purge. Ce sont des mots qui ont un sens très forts, donc làdessus, je...

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat...

Hicham Boujlilat

Vous voyez, je ne vous ai même pas coupé, mais je vous laisse me couper.

Michel Veneau

Je m'excuse, mais ce n'est pas le gouvernement, c'est l'Etat, c'est le système qu'on a par rapport au contexte économique.

Hicham Boujlilat

L'Etat, ce sont des fonctionnaires qui travaillent. Qu'on dise qu'on n'est pas d'accord, oui, mais c'est sur les mots : je ne souhaite pas qu'on parle de racket ou de purge. Ce sont des mots qui, dans notre histoire, ont un sens très fort. Je ne souhaite pas qu'on puisse les utiliser pour ça.

L'autre point, tout à l'heure vous disiez à mon collègue : il ne faut pas dire mensonges, etc. Et vous nous insultez. Opposition mythomane! En plus, vous nous faites des préconisations, on n'a pas de médecin ici, on a un bon pharmacien, mais il faut passer quand même par une prescription médicale. Ce n'est pas le rôle en tout cas d'un conseil municipal. Ce n'est pas le rôle d'un maire, en tout cas, d'aller à ce niveau de débat, que vous ne souhaitiez pas dans la parole et que nous ne souhaitons pas dans les actes.

Sur la deuxième partie de votre intervention...

Michel Veneau

Monsieur, je vous interpelle deux secondes : c'est vous qui nous avez attaqués dans Cosne Actu. C'est vous qui avez commencé.

Hicham Boujlilat

Qu'est-ce qu'on a dit?

Michel Veneau

Le titre. Vous ne vous rappelez pas de ce que vous avez mis dans Cosne Actu ? Est-ce que vous vous en rappelez ?

Hicham Boujlilat

Mythomanie, mensonge, racket, purge, qu'est-ce qu'on a mis comme titre?

Michel Veneau

Vous nous prenez pour qui?

Hicham Boujlilat

Qu'est-ce qu'on a mis?

Michel Veneau

On était presque vos boys dans le titre. Vous vous rappelez du titre ? Est-ce que vous vous rappelez simplement du titre ?

Hicham Boujlilat

Le titre, c'est quoi ? C'est une citation ? En plus, qui doit vous plaire quand même !

Michel Veneau

Là, ce n'est pas sérieux quand vous répondez, Monsieur.

Hicham Boujlilat

Je souhaite terminer là-dessus, vous avez...

Michel Veneau

Ce n'est pas digne, c'est vous qui avez commencé. C'est vous qui avez commencé, c'est pour cela que je vous réponds.

Hicham Boujlilat

En tout cas, j'assume le fait que nous avons décidé de projets que vous exécutez aujourd'hui. Là-dessus, c'est un fait, mais en tout cas, j'assume. Vous lirez l'ensemble des mots du magazine municipal de la tribune de l'opposition, en aucun cas, il y a des propos blessants ou insultants. Ça, c'est un fait.

Michel Veneau

Le titre est blessant.

Hicham Bouililat

On peut voir ce qu'on a décidé si vous voulez avant 2014 et ce qui est exécuté depuis, il n'y a aucun problème.

Sur la deuxième partie – parce que je ne souhaitais pas intervenir là-dessus. Sur la deuxième partie qui est liée à votre intervention, vous nous dites que vous souhaitez naturellement aller dans une dynamique, etc. On va parler du budget supplémentaire tout à l'heure et j'y reviendrai, donc je ne développerai pas ici. Vous dites : il faut travailler, il faut des élus qui s'engagent et il faut travailler au développement économique. Où sont vos adjoints ou vos conseillers délégués chargés du commerce,

chargés de l'économie ? Je vois Monsieur Mangeot, Monsieur Asselineau, Monsieur Bloin, plusieurs conseillers municipaux, où sont-ils ? Ils travaillent peut-être, probablement. Je ne sais pas, je ne vois pas. Mais ce serait bien qu'ils viennent aussi en conseil municipal. Le sens et le symbole... On parlait tout à l'heure du statut de l'élu, c'est bien aussi que nos concitoyens sachent que les élus respectent aussi l'engagement qu'ils ont pris, qui plus est celui de siéger dans les différentes instances auxquelles ils sont pour moi obligés.

Sur l'autre point, vous parlez de politique spectacle, de salons dorés, etc. Je pense que ça ne concerne personne ici. Si ça concerne quelques-uns, Madame Quillier, ce serait bien de les citer, mais je n'en connais pas ici.

Michel Veneau

Je vous réponds.

Hicham Boujlilat

Ici, je n'en connais pas. Et pour terminer, nous sommes naturellement condamnés à réussir tous ici collectivement.

J'y reviendrai sur le budget supplémentaire, sur un point qui m'a extrêmement et fortement alerté. Parler de « décideur de tout, connaisseur de rien », nous vous avons alertés à plusieurs reprises en conseil municipal, parfois par défaut de fonctionnement de commissions que vous avez d'ailleurs reprises en main en partie pour certaines. Par défaut également de fonctionnement le plus optimal possible, on a vu tout à l'heure un peu la cacophonie en début de conseil municipal. Il y avait des choses, vous ne savez pas si on allait voter ou pas voter. Il y a des tarifs pour le Papillon qu'on va voter après, etc.

Michel Veneau

On ne va pas rentrer Monsieur Boujlilat...

Hicham Boujlilat

C'est simplement pour vous indiquer que là-dessus, le respect, je vous l'ai dit...

Michel Veneau

Non, mais ça je l'ai noté.

Hicham Boujlilat

Le respect va dans les deux sens.

Michel Veneau

Tout à fait.

Hicham Boujlilat

Ne demandez pas en tout cas... Si vous souhaitez qu'on ait...

Michel Veneau

C'est vous qui avez commencé Monsieur.

Hicham Bouililat

J'ai commencé quoi ? Si vous souhaitez...

Michel Veneau

Avec Cosne Actu.

Hicham Boujlilat

Ecoutez, vous savez qu'en tant que directeur de la publication, si ces propos sont insultants, diffamatoires, vous avez le droit en tout cas...

Michel Veneau

Bien sûr.

Hicham Boujlilat

De vous retourner et ils ne sont ni insultants, ni diffamatoires.

Michel Veneau

Ils sont provocateurs.

Hicham Boujlilat

Non, ils vous ont peut-être touché là où on pointe en tout cas des...

Michel Veneau

Surtout, pour pas mal de dossiers, je connais bien...

En ce qui concerne le développement économique, nous avons des collègues qui sont absents pour raison personnelle, pour raison familiale pour certains, mais ces gens travaillent. Ils travaillent, aussi bien Monsieur Mangeot, Monsieur Bloin et Monsieur Asselineau. Monsieur Asselineau, c'est un autre sujet, je vous en parlerai en septembre, mais ça, c'est autre chose. Ce sont des gens qui ont travaillé pour la collectivité.

Hicham Boujlilat

Je souhaiterais que vous parliez au présent et au futur et qu'on puisse les voir aussi. Aujourd'hui, on peut avoir un problème à un conseil municipal, etc., c'est normal. Mais quand ça s'additionne, ça commence à devenir inquiétant pour le bon fonctionnement de notre assemblée.

Michel Veneau

J'ai un collègue qui me remplace au Pays, c'est Monsieur Mangeot à chaque fois qui me remplace, il fait même parfois le voyage avec Monsieur Dherbier. C'est comme ça, parce qu'on se partage aussi les tâches. Les réunions, il y en a tous les soirs, malheureusement c'est comme ça.

Hicham Boujlilat

D'où l'intérêt de revenir au lundi, vous voyez.

Michel Veneau

Non, ça n'a rien à voir. Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier

Si vous permettez, je voudrais revenir sur vos propos liminaires. Je ne dirais pas que vous êtes un menteur parce que je sais que ça vous irrite.

Michel Veneau

Beaucoup.

Alain Dherbier

Mais ce que je veux quand même vous faire remarquer, c'est que quand vous étiez dans l'opposition et que j'étais dans le siège que vous occupez actuellement, ça ne vous a pas du tout effleuré l'esprit que ça pouvait irriter les gens. Je pourrais vous amener le Cosne Actu dans lequel vous avez dit : « Alain Dherbier vous ment ou le maire vous ment ». Il n'y a aucun souci, je les ai tous. Ça, c'est la première des choses.

Je ne dirais pas que vous avez menti. Par contre, je dirais que vous avez été imprécis dans ce que vous venez de dire. Quand vous avez dit durant la campagne : je m'étais engagé à ne pas augmenter les impôts. Ce n'est pas du tout ça que vous avez dit.

Michel Veneau

le sais.

Alain Dherbier

Vous avez dit : je m'engagerai à baisser les impôts de 3 % par an pendant six ans.

Michel Veneau

Tout à fait.

Alain Dherbier

C'est juste ça que je veux rappeler

Michel Veneau

Vous avez entièrement raison Monsieur Dherbier, mais vous avez vu le contexte. On ne peut pas le faire.

Hicham Bouililat

On le connaissait.

Michel Veneau

Vous saviez qu'aujourd'hui...

Alain Dherbier

Non, mais c'est pour ça que je tenais à redire la vérité.

Michel Veneau

Monsieur Dherbier, vous avez entièrement raison. Je m'étais engagé à baisser de 3 %, mais aujourd'hui, on nous a annoncé, en revenant du salon des maires, qu'on avait - 100 000 le lendemain matin. Comment voulez-vous faire ? Monsieur Dherbier est au courant, il a la même sanction que nous. Comment voulez-vous faire ? On ne peut pas prévoir. Malheureusement dans ce contexte, personne ne peut prévoir, c'est comme ça.

A. AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2016 - budget supplémentaire : ville, eau, assainissement, STIC

Thierry Demay

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le budget supplémentaire non obligatoire est une décision modificative particulière du budget primitif. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète ou modifie une partie du budget primitif. Sa préparation et son élaboration sont soumises à des règles précises.

En ce qui concerne notre collectivité, le fait d'avoir voté le budget prévisionnel 2016 au mois de décembre 2015 ne nous permettait pas d'intégrer les résultats de l'année n - 1 et de prendre en charge les reports.

Aussi, le budget supplémentaire qui vous est présenté ce soir a pour but dans un premier temps d'intégrer ces derniers, mais également de vous proposer un certain nombre de réajustements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et à la mise en œuvre de nouveaux projets.

Il en ressort donc les points suivants.

En ce qui concerne l'intégration des résultats incluant les reports, le compte administratif voté au mois d'avril 2016, concernant l'exercice 2015, s'établissait comme suit après couverture des déficits de la section d'investissement :

Le budget ville : 1 830 065,15 €

Le budget eau : 56 083,30 € de déficit

Le budget assainissement : 840 739,31 \in dont 827 153,30 \in en fonctionnement et

13 636,01 € en investissement

Le budget du STIC: pas d'excédent à affecter après couverture des déficits d'investissement.

En ce qui concerne les reports, le compte administratif voté au mois d'avril 2016 arrêtait les sommes suivantes :

Le budget ville : 1 240 530,81 € de dépenses, 1 298 146,81 € en dépenses et 57 616,00 en recettes

Le budget eau : 80 085,82 € de recette, 11 899,68 € en dépense et 91 985,50 € en recettes

Le budget assainissement : 144 292,76 € de dépenses, 173 151,31 € de dépenses et 28 858,55 € de recettes

Le budget du STIC : zéro.

Au regard de ces éléments, le résultat net à affecter, couverture des reports comprise, s'élève donc à 589 534,34 € pour le budget ville, 24 002,52 € pour le budget de l'eau, 696 496,55 € euros pour le budget assainissement et zéro pour le budget du STIC.

Avant de vous rapporter quelques éléments d'analyse, je tiens à préciser de la façon la plus claire possible l'objet de ce budget supplémentaire. Il permet dans un premier temps, nous l'avons vu, d'affecter les résultats.

Dans un deuxième temps, il amène la collectivité à effectuer les aménagements liés pour partie à des ajustements des dotations de l'Etat, malheureusement pour notre collectivité et comme pour tant d'autres, à la baisse.

Dans un troisième temps, il nous permet d'ajuster au mieux nos dépenses et nos recettes de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, pour faire face à nos engagements, nous avons eu recours à l'emprunt pour 1 M€ et obtenir un prêt à taux zéro. Cette opération n'aura pas d'incidence cette année sur nos comptes. Parallèlement, nous désendettons la ville de 426 536,02 € d'après les chiffres du budget primitif 2016.

Permettez-moi maintenant de commenter rapidement les modifications que nous avons apportées au titre du budget supplémentaire. Tout d'abord, en ce qui concerne les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, nous arrivons à un delta de $6\,360\,$ Cela correspond aux recettes à des ajustements sur la fiscalité, les allocations compensatrices, les dotations, et en ce qui concerne l'ajustement de l'inscription de notre contribution au titre du FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales, pour un montant de $92\,959\,$ E. Voilà pour l'ajustement des dépenses supplémentaires.

En conclusion, un budget de fonctionnement ville qui, malgré la diminution de la DGF et l'augmentation de notre participation au FPIC, représente un ajustement de 6 360 € de dépense supplémentaire. Nous arrivons donc à une épargne brute excédentaire de 1 823 705 €. Ce, en ayant absorbé la somme de 369 214 € correspondant à la ponction de l'Etat qui, je suis contraint de le constater, ruine tous nos efforts en matière de maîtrise financière.

En ce qui concerne les investissements, le tableau des APCP vous indique que nous suivons notre programmation au plus près. Nous avons ajusté au mieux cette dernière au regard de l'évolution des chantiers en cours. Je vous renvoie au tableau joint qui vous permettra de prendre en compte les modifications apportées. Nous réussissons à couvrir notre déficit d'investissement de notre résultat positif en matière de fonctionnement.

En ce qui concerne le budget de l'eau, nous prévoyons un besoin de financement complémentaire de 190 088,48 €.

En ce qui concerne le budget assainissement, nous constatons un solde sur la section d'investissement de 827 153,30 €, avant financement des reports. Nous avons toutefois, au regard des travaux prévus dans ce secteur, bien besoin de ces sommes que nous mobiliserons dès l'an prochain.

En ce qui concerne le budget du STIC, la ville abonde ce dernier en fonctionnement afin de financer la mise en service de la seconde navette.

En conclusion, voilà les grandes lignes de ce projet de budget supplémentaire qu'il vous est demandé de voter ce soir.

Il s'agit d'un budget de consolidation qui, comme Monsieur le maire l'a indiqué dans son introduction, nous permet d'effectuer les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Malgré les difficultés, nos finances nous permettent d'ores et déjà de pouvoir réaliser nos projets, qu'il s'agisse de la rénovation de l'école Pierre et Marie Curie, de la première partie du gymnase Georges Sand, de la rénovation

du tribunal ou celle de la salle Girardy, et de contribuer à améliorer le quotidien des Cosnois et des Coursois.

En conclusion et pour faire écho à une récente tribune qui, le moins que l'on puisse dire, ne brillait pas par sa modestie, nous gérons au mieux, nous construisons et nous investissons. Nous améliorons le quotidien des Cosnois en essayant d'être efficaces et, aurais-je tendance à ajouter, avec humilité. En ce qui me concerne, je ne suis pas un professionnel de la politique, je suis confronté tous les jours en allant au travail à la réalité de la vie. En tant qu'élu, j'ai à cœur de remplir ma mission le mieux possible et de servir les Cosnois et les Coursois.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal qui fait le maximum pour offrir le meilleur à tous. Je vous remercie.

Michel Veneau

Les excuses de Mme Molina. Melle Duchemin qui donne pouvoir à Mme Quillier. M. Veychard à Mme Forest et M. Mangeot à Mme Guillemet.

Avez-vous des questions?

Hicham Boujlilat

Le budget supplémentaire présenté est à l'image de ce que nous dénonçons depuis maintenant deux ans et qui se retrouve confirmé par ailleurs dans un document incontestable sur les véritables dépenses et recettes de la ville, nous l'avons vu lors de notre dernier conseil municipal, le compte administratif consolidé par le compte de gestion. Que dénonçons-nous au juste? Nous dénonçons soit l'insincérité du budget, c'est un des principes de construction du budget, soit un défaut de prévision budgétaire, au choix. Si au niveau des recettes, les dotations de l'Etat ne sont pas totalement connues lorsque l'on vote le budget, même si la loi de finance en fixe les modalités précises, comment expliquer la minoration que vous faites des dépenses de fonctionnement lors du budget, si ce n'est par un exercice de communication qui, CA après CA, fait pschitt selon la formule consacrée. On voit bien que ce qu'on voit en budget primitif, qu'on consolide même en budget supplémentaire, n'est pas retrouvé totalement en compte administratif.

Deuxièmement, nous dénonçons l'imposition déguisée, que vous le vouliez ou non, que vous mettez en place depuis maintenant deux ans, après avoir fait perdre à notre commune près de 130 000 € de recette fiscale par an pendant six ans, ça va représenter 780 000 € au minimum, sans compter l'augmentation des bases. L'impôt périscolaire, l'impôt transports, l'impôt associations remplacent de fait cette promesse de campagne abandonnée, promesse de baisse de 3 % par an, celle qui a fait pschitt selon la formule consacrée. Vous en venez même à faire payer le barbecue du 13 juillet à Cours pour, nous dit-on, Monsieur l'adjoint aux finances, consolider, en tout cas abonder la caisse de l'école de Cours. Vous savez, nous aurions voté ici sans problème une aide à l'association coopérative.

Je viens aux chiffres de ce budget supplémentaire qui nous révèle des choses très intéressantes et pour lesquelles nous souhaitons vous interroger.

Les charges à caractère général. Lors du budget, vous disiez : les charges à caractère général, toutes nos dépenses, ça baisse. J'ai démontré au compte administratif déjà que

ce n'était pas vrai. En tout cas, les charges à caractère général, depuis le début de l'année, augmentent de 2,6 %. C'est ce qu'on voit dans le budget supplémentaire, ça représente la somme de 62 649 €.

Quand je parlais de défaut de prévision budgétaire, elle est illustrée par l'augmentation de plusieurs lignes. Une augmentation de 16 % de la ligne petits équipements. Si on ne sait pas de combien vont être à l'euro ou la dizaine d'euros ou la centaine d'euros près les dotations de l'Etat et le résultat, c'est normal qu'on l'affecte aujourd'hui de manière précise, on peut quand même avoir une marge d'erreur sur certains points qui soit inférieure à 16 % comme celle-là. Ça représente une somme de 24 650 €.

Sur les fournitures scolaires également, il y a peut-être eu des besoins nouveaux. Ce sont des dépenses, sur les petits équipement et fournitures scolaires, qui me conviennent très bien, mais on a une augmentation de 5 593 €. Ce sont des dépenses qu'on aurait pu prévoir, sauf si ce sont des demandes toutes nouvelles, mais vous allez nous répondre.

Si nous ne contestons pas ces dépenses que vous allez nous détailler, nous considérons qu'elles doivent être prévues au budget. Comment expliquer également – je ne sais pas ce que c'est – l'augmentation de 115 % des frais d'honoraires ? On passe de 8 706 € à 18 706 €. Vous nous expliquiez pendant la campagne des municipales et un peu avant que vous alliez supprimer ce type de dépense : les études, les honoraires qu'on pouvait toujours faire mieux en interne, là on passe quand même... et jamais sous notre mandat, on a eu des augmentations de 115 % de frais d'honoraires. C'est quelque chose, vous allez probablement nous l'expliquer, qui va avoir une justification.

Nous nous rendons compte également que la cave de la mairie est fortement sollicitée et doit donc mériter ravitaillement, puisque le budget fêtes et cérémonies augmente également. C'est une somme de $1\,000\,$ €, mais je ne sais pas jusqu'où ça va nous emmener.

L'autre point sur les dépenses – et là c'est une dépense en moins, mais je souhaiterais savoir de quoi il s'agit. C'est - 1 900 € sur la ligne qui attrait aux transports collectifs. Il y a probablement une explication que nous souhaiterions avoir.

Concernant les recettes, elles augmentent. Nous pourrions nous en réjouir. Ce n'est pas le cas totalement, pourquoi? Parce qu'elles sont, je l'évoquais, la conséquence des impôts nouveaux – je n'ai pas dit Veneau, mais ça rime – que vous avez institués. Vous prévoyez par exemple une augmentation des recettes périscolaires de 7 200 €, soit + 30 % alors que nous ne sommes pas en année pleine. Nous la déplorons, surtout lorsqu'on voit une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 146 976 €, soit + 3 %. Le chiffre de 3 %, c'est un symbole. Cette augmentation des recettes compense au passage largement l'augmentation du fonds de péréquation que vous nous avez indiqué, que notre commune doit payer.

D'ailleurs sur ce sujet, je m'étonne que vous découvriez aujourd'hui les effets de l'article 144 de la loi de finances de 2012, votée en 2011, qui a fait l'objet à l'époque d'un consensus chez les élus au niveau national, mais aussi avec les associations d'élus, aujourd'hui avec le Président Baroin. Evidemment, quand on la paie, le point de vue est différent, mais chez nous, elle est liée à deux facteurs que j'ai identifiés. Premièrement, c'est une recette fiscale que d'autres communes comme les nôtres n'ont pas, celle de la

centrale nucléaire. Deuxièmement, c'est le faible coefficient d'intégration fiscale de notre bloc intercommunal. Les deux pèsent dans la balance, ce qui fait qu'on paie ce fameux fonds de péréquation intercommunale.

Que prévoyait cet article ? Il prévoyait la mise en place d'un fonds, le FPIC, qui récolterait 360, puis 570, puis 780 millions d'euros en 2013, 2014, 2015. Ce qu'on n'a pas vu, et d'ailleurs ce qui nous avait surpris dans le cadre du vote de ce budget 2016, c'est que vous n'ayez affecté aucune augmentation de ce fonds de péréquation, alors que, vous devriez le savoir, je ne suis pas un professionnel, mais vous êtes un professeur, un enseignant, vous nous le dites assez régulièrement, il indique qu'à partir 2016, 2 % des recettes fiscales des communes et de leur groupement, mais à partir de 2016. Là-dessus, c'est quelque chose qui est clairement gravé dans le marbre depuis 2011 jusqu'à maintenant, donc depuis quatre ans. Lors de la campagne des municipales, vous aviez indiqué avoir fait tous les calculs. C'est bien écrit. A l'évidence, votre boulier semblait bien grippé.

Toujours sur les recettes de fonctionnement, je souhaite partager une inquiétude très forte à l'analyse du compte détaillant nos dotations et participations reçues de l'Etat. Vous voyez, nous travaillons! Ces dotations de l'Etat baissent et nous le déplorons de 40 263 € dans le BS, par rapport au budget initial. On pourrait fustiger l'Etat, tant la baisse des dotations est rude depuis 2009. En 2008, ça allait, mais depuis 2009, ça va moins bien et ça s'est accentué depuis 2013. Même si le Président de la République, vous l'avez indiqué tout à l'heure, a répondu aux demandes des associations d'élus, de lissage lié au redressement des comptes publics, c'est mieux, mais ça aurait pu être encore mieux.

Je m'apprêtais à fustiger justement cette baisse de dotations, mais quand on regarde les chiffres de plus près, la dotation forfaitaire baisse de 7 255 €. Nous pouvons le déplorer, on fait beaucoup de choses avec 7 255 euros. Quand d'un autre côté, la dotation de solidarité rurale augmente de 19 141 €, ce qui pourrait d'ailleurs redonner de la vigueur à certains de nos amis Coursois, s'il leur venait l'idée d'envisager une séparation avec Cosne. Le problème ne vient pas de là. Il vient de la baisse de 49 442 € de compensation d'exonération de taxe d'habitation et de 5 821 € de compensation de CVAE qui est la contribution liée à la valeur ajoutée. Donc 49 442 € de baisse de compensation d'exonération de la taxe d'habitation et 5 821 € de compensation de contribution de valeur ajoutée. Autrement dit, cela témoigne, de mon point de vue, d'une certaine dévitalisation économique et d'une paupérisation des Cosnois. La baisse de nos recettes ne s'explique pas seulement par une baisse de dotations de l'Etat. Elle s'explique en partie, mais pas seulement; et aussi par une dynamique de développement qui s'essouffle à petit feu.

Monsieur le maire, mes chers collègues, nous devons en prendre conscience plus que tout. C'est une alerte sérieuse qui doit nous amener chacun, aux responsabilités qui sont les nôtres, à générer de la valeur ajoutée sur notre territoire. La fermeture malheureusement du site de la gare de Vallourec, avec la suppression de plus de 80 postes, est l'illustration d'une trajectoire dangereuse pour notre ville, qui est illustrée dans ce budget.

Du côté du budget d'investissement, plusieurs modifications nous interrogent. Je n'étais pas en commission des finances pour la raison que je vous ai indiquée tout l'heure, mais l'augmentation des immobilisations incorporelles, c'est + 33 838 €, juste savoir un peu à quoi elles correspondent. La ligne 21-23 agencement de bureaux : + 34 302 €, était dans

le budget primitif de 34 630 €. Là, on fait - 39 957 €. Donc, il y a probablement une logique ou une mécanique comptable là-dedans que je ne comprends pas. On vote une somme au budget primitif et on ne fait pas - 100 %, mais - 100 % plus quelque chose. Il y a peut-être un jeu d'écriture, je ne sais pas, mais ça vous allez peut-être nous l'expliquer.

Egalement, pourriez-vous nous expliquer la baisse de pratiquement 50 % de la ligne 23-15, installation de matériel et outillage technique. C'est une baisse de 256 664 €. Je pense que c'est une somme très importante à laquelle vous saurez répondre assez facilement.

Sur l'investissement au total, on a des dépenses d'investissement qui baissent de 185 056 €. Ce serait les dépenses de fonctionnement qui baisseraient de 185 056 €, je dirais : très bien, pourquoi pas ! Et encore, il faudrait voir quels sont les services qui sont supprimés. Mais là, on va dire que c'est le bon cholestérol qu'on enlève, celui des dépenses d'investissement, et je pense que c'est dommage, parce que ce sont des dépenses pour partie qui sont attendues par nos entreprises locales. Cette décision sur ces dépenses-là, nous la regrettons.

Dernier point, je vois la TLE qui était au BP prévue à 100 000 €. Dans le budget supplémentaire, elle baisse de 31 140 €. C'est la taxe locale d'équipement, la TLE. Je voulais savoir pourquoi est-ce qu'on avait prévu 100 000 € et qu'il y avait cette baisse de plus de 31 %.

Voilà ce que je souhaitais indiquer. Pour moi, c'est vraiment une intervention qui... Lorsqu'on rentre dans le détail des dotations des participations de l'Etat, ce n'est pas une baisse mécanique liée au redressement des comptes publics, il y a aussi une baisse liée à la dynamique de développement de la ville et je souhaite quand même qu'on s'y penche très sérieusement.

Franck Wickers

Je ne vais pas du tout vous répondre sur les questions ligne par ligne, je vais laisser le temps de chercher aux services.

Juste pour revenir sur vos propos de départ par rapport à l'augmentation du FPIC qui vous semblait plutôt prévisible. Il me semble que mardi, on a fait exactement la même chose en conseil communautaire. Il était de 86 000 € au départ, puis 120 000 € et on a voté mardi 220 000 € de mémoire. C'est-à-dire qu'on a eu aussi cette augmentation et ce budget supplémentaire sans le prévoir non plus. Ça me semblait difficile de prévoir à hauteur de ce qui était réellement demandé. Une augmentation était prévisible, d'accord. C'est juste là-dessus.

Alain Dherbier

Concernant la communauté de communes, vous parliez du FPIC, on s'attendait à avoir une augmentation de 35 % et on a eu une augmentation de 48,84 %.

Michel Veneau

Voilà, on est bien d'accord.

Hicham Boujlilat

Si vous permettez, le sens de mon intervention... Sur le FPIC, je n'avais pas cette donnée, sauf que la communauté de communes avait prévu une augmentation de 35 % du FPIC et que la ville de Cosne a prévu une augmentation au BP de zéro.

Michel Veneau

C'est faux.

Hicham Bouililat

Monsieur le maire, c'est faux, ça veut dire que vous dites que je mens. Je ne mens pas.

Michel Veneau

Non, ce n'est pas ça. Je pensais qu'on avait environ 30 millions au FPIC.

Hicham Boujlilat

Je ne mens jamais et ce n'est pas faux, ce que je vous indique.

Michel Boujlilat

Je n'ai pas parlé de mensonges.

Hicham Boujlilat

En tout cas, ce n'est pas faux.

Thierry Demay

Je ne vais pas pouvoir vous répondre à tout, Monsieur Boujlilat. C'est vrai que je regrette aussi que vous et Monsieur Jaillet n'ayez pas été présents à la commission des finances parce que c'est le genre de questions qui seraient plus utiles à poser à ce moment-là.

Hicham Boujlilat

C'est ce que nous faisons lorsque nous venons, mais je vous ai indiqué la raison. J'aurais souhaité y être, mais il faudrait qu'on fixe un calendrier.

Thierry Demay

Je ne peux pas répondre à tout. Vous imaginez bien que sur 13 minutes comme ça, je ne peux pas répondre à toutes les questions. Je vais vous répondre simplement sur certains points.

Premier point, la sincérité du budget. Si Monsieur le percepteur-receveur de la ville de Cosne a validé le compte administratif, je pense que la sincérité du budget me paraît quand même difficilement contestable.

Concernant le barbecue...

Hicham Boujlilat

C'est un bilan comptable.

Michel Veneau

Laissez parler Monsieur Demay, après vous aurez la parole.

Thierry Demay

Concernant le barbecue de Cours, ça fait des années qu'on me dit : le barbecue de Cours, c'est bien gentil, mais le problème, ce ne sont pas que des gens de Cosne ou de Cours qui viennent, il y en a qui viennent de partout. Donc, ce serait peut-être logique aussi de les faire contribuer symboliquement aux bienfaits de l'école de Cours. C'est simplement pour ça que cette année, on a choisi de le mettre payant, symboliquement.

Concernant le budget de la ville, les chiffres qui vous intéressent, je fais un comparatif entre le budget supplémentaire de la ville 2015-2016 section de fonctionnement dépenses.

2015 : 1577 300 € et 2016 : 11334 160 €, donc diminution du budget de fonctionnement. Je constate.

Ensuite, les honoraires seront un peu plus élevés que ce qu'on aimerait bien pouvoir faire, mais ça paraît assez logique d'avoir des honoraires à partir du moment où on mène des travaux. Ces travaux nécessitent des honoraires de professionnels en fonction des travaux. Vous ne connaissez pas les travaux qu'il y a dans la ville de Cosne? Je ne sais pas, le tribunal, l'école Pierre et Marie Curie, le gymnase, la salle Girardy. Ça nécessite des honoraires, compte 611, et vous regardez dedans, ça correspond à ces éléments-là.

Concernant les TAPs payants, ça nous coûte quand même 200 000 €, donc il paraît évident qu'à un moment donné, il faut essayer de faire en sorte que les utilisateurs participent aussi.

Concernant les diminutions des prévisions budgétaires, ça paraît assez logique, puisqu'ici, on se base sur des éléments qui sont maintenant des notifications. Automatiquement, on a des rectifications qui sont faites.

Pour conclure, parce que je ne vais pas faire trop long quand même, en ce qui concerne le chiffre que vous me demandiez tout à l'heure, pourquoi est-ce que ça avait été diminué d'autant? Tout simplement parce que c'est une bascule du compte 20, immobilisations incorporelles, sur les immobilisations corporelles, qui a été faite puisqu'il y a des encours qui ont été réalisées. Merci à vous.

Michel Veneau

Allez-y.

Hicham Boujlilat

Les 256 000 €, c'est quoi en moins?

Michel Veneau

Ce n'est pas difficile à comprendre. Les APCP, parce qu'on ne va pas mobiliser de l'argent si on ne réalise pas les travaux au 31 décembre.

Comment? Vous avez vu les chantiers...

Thierry Demay

Vous regardez dans le tableau des APCP, puis vous verrez l'explication.

Michel Veneau

Vous avez vu les chantiers qui sont démarrés et les travaux, il va y en avoir.

Hicham Boujlilat

Enfin là-dessus, je...

Michel Veneau

C'est parce qu'on a ajusté par rapport aux travaux qui seront réalisés au 31 décembre.

Hicham Boujlilat

Lesquels? Je pose la question de savoir quel est le report?

Propos inaudibles

Thierry Demay

Je ne peux pas vous le donner comme ça.

Hicham Boujlilat

Arrêtez de parler d'arrogance. Prenez la parole, Madame. Il faut arrêter!

Michel Veneau

S'il vous plaît.

Hicham Boujlilat

Il faut arrêter.

Michel Veneau

Attendez, calmez-vous, ce n'est pas la peine de s'énerver, ça ne sert à rien.

Hicham Boujlilat

Je pose la question de savoir. On a 256 000 € en moins, ça concerne le report de quels travaux ?

Michel Veneau

C'est par rapport aux APCP.

Thierry Demay

Il faudrait qu'on regarde sur l'ensemble...

Hicham Boujlilat

Vous ne le savez pas. 256 000 €, ce n'est pas rien quand même!

Thierry Demay

Attendez, on le sait, ce qu'il y a, c'est qu'il faut reprendre le tableau des APCP. Vous m'auriez demandé ça il y a deux heures...

Hicham Bouililat

C'est un lissage de plusieurs...

Thierry Demay

Voilà, c'est un lissage de plusieurs lignes qui aurait fait comme ça.

Hicham Boujlilat

Vous pourriez me le donner avec précision s'il vous plaît? Pas aujourd'hui.

Thierry Demay

Vous l'avez dans le tableau des APCP.

Michel Veneau

Vous l'avez sur le tableau des APCP.

Hicham Boujlilat

Il faut qu'on refasse le calcul, ligne à ligne.

Michel Veneau

Vous l'avez, le chiffre.

Thierry Demay

Vous l'avez sur le tableau des APCP. Vous comparez les deux versions et vous verrez la diminution. Ça paraît assez concluant. Je ne vais pas m'amuser à vous dire : il y a 30 000 € qui correspondent à ça et 20 000 € à ça !

Propos inaudibles

Michel Veneau

Les services nous disent... C'est bien précisé dans le dernier tableau, la diminution. Vous le comprenez bien, on ne va pas mobiliser des fonds si on ne réalise pas les travaux.

Hicham Boujlilat

Attendez, vous prêchez un convaincu et je vous rappellerai ce que vous avez dit ici lors de l'élaboration du budget 2017, lorsque vous allez annoncer plein de travaux, plein de choses...

Michel Veneau

16.

Hicham Boujlilat

Pardon.

Michel Veneau

2016, le budget.

Hicham Bouililat

Non, pour l'élaboration du budget 2017, je crois que le 2016 a été voté, mais je saurai vous rappeler, lorsque vous allez indiquer qu'on va faire plein de travaux, plein d'investissements, on prendra le CA d'ailleurs et on verra ce qui était prévu et ce qui est fait, pour vous ramener à la réalité des choses.

Michel Veneau

Vous allez voir, Monsieur, l'année n'est pas terminée. Vous allez voir les travaux qui seront réalisés.

Hicham Bouililat

Je n'aurai pas les réponses aux questions que j'ai posées, mais je souhaiterais, Monsieur Demay, qu'on puisse les avoir sans relances excessives.

Thierry Demay

Sans polémique, ces sommes, vous les avez dans le tableau des APCP. Donc, regardez votre tableau, lisez-le. On ne va pas faire comme la dernière fois, que je montre à quoi correspondent les

Hicham Boujlilat

Sur les - 256 000, j'ai entendu. Je vous ai posé des questions sur d'autres lignes auxquelles vous n'avez pas répondu. Je conçois aisément le fait que vous ne pouvez pas répondre aujourd'hui. Je souhaiterais sur les autres points avoir un retour exact. Pourquoi je vous dis ça? Parce que lorsque nous avons eu le débat sur les tarifs périscolaires, vous avez dit : on l'avait voté au budget. Je vous ai posé la question : je ne comprends pas, je ne l'ai pas vu. Vous m'avez dit : quand même, c'était dans la ligne autres produits, vous auriez pu le savoir. Je suis désolé, les autres produits, pour moi en traduction Hicham Boujlilat, ça ne veut pas dire taxations périscolaires, ça veut peut-être dire autre chose.

Quand je demande le détail des honoraires, vous me dites : on fait des travaux, etc. Nous souhaitons avoir le détail, les honoraires pour quoi et pour qui. Pas aujourd'hui, dont acte, mais pour nous, c'est important, parce que le jour où on vous posera une question et que vous dites : attendez, on vous a répondu précisément, on n'aura plus rien à dire. Chat échaudé, vous connaissez le proverbe, c'était une fois. Là-dessus, je souhaiterais quand même avoir beaucoup plus de précisions.

Sur le reste, le point qui pour moi est extrêmement important, c'est la dynamique. Je vous ai indiqué tout à l'heure : la compensation d'exonération de taxe d'habitation, la baisse de dotations par rapport à la CVAE. Pour moi c'est un signe, c'est un indicateur fort sur lequel il faut vraiment s'attaquer et dire, parce que quand même, ça représente 60 000 € de recettes fiscales en moins, ce n'est pas rien.

Michel Veneau

Tout à fait. Vous avez raison dans ce que vous dites, c'est ce que j'ai dit déjà. Il faut qu'on fasse revenir de la population à Cosne, on est entièrement d'accord, et de l'activité. On n'a pas d'autre solution. Si on n'a pas d'activité de la population pour redonner justement au niveau fiscal plus de recettes, on sait où on va aller, on connaît la suite, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat

Là-dessus, puisque vous êtes dans une démarche de dialogue, très bien.

Michel Veneau

C'est ce qu'il faut.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Hicham Boujlilat**

Je le souligne aujourd'hui. Donc la baisse...

Michel Veneau

Nous, on l'a dit depuis toujours et vous aussi. Vous l'avez dit pendant les six ans.

Hicham Boujlilat

Ecoutez...

Michel Veneau

On va tous sur la même...

Hicham Boujlilat

La seule chose que je n'ai pas dite, c'est que la totalité de la baisse des dotations qui sont imputées à la ville est liée à la baisse des dotations de l'Etat d'une manière mécanique, liée à la contribution et au redressement des comptes publics. Ce n'est pas lié à ça, c'est en partie, mais une partie de la baisse de notre richesse fiscale est liée également à cet appauvrissement de la population et au fait aussi qu'on a...

Michel Veneau

5 %.

Hicham Boujlilat

Pardon.

Michel Veneau

95 %, c'est l'Etat et 5 % c'est par rapport à... 95 %, c'est ça.

Hicham Boujlilat

Très bien, mais 49 000 €, on fait des choses avec tout ça. Il vaut mieux avoir, je ne le souhaite pas, qu'une seule baisse. Je préfère n'avoir que la baisse des dotations de l'Etat, mécanique, plutôt que de cumuler les handicaps: baisse des dotations de l'Etat de manière mécanique pour contribuer au redressement des comptes publics et baisse des dotations liée à la perte de richesse. Je préfère les deux, mais avec l'Etat, ça pourra peut-être revenir un jour, je l'espère, en tout cas, ce n'est pas lié à nous. En revanche, sur la baisse de la richesse économique sur notre territoire et de la population, ça nous est quand même imputable un peu. A l'avenir, je pense que lorsqu'on parle de baisse des dotations, il faudra quand même bien scinder ce qui est dû à cette partie-là que je vous ai indiquée...

Michel Veneau

Il faudrait faire une analyse sur plusieurs années et vous verrez qu'on a tous fait des erreurs.

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas dit que vous aviez fait, ni que vos prédécesseurs ont fait des erreurs.

Michel Veneau

Même du temps où j'étais dans la majorité.

Hicham Boujlilat

Ça, je n'en doute pas.

Michel Veneau

Non, mais...

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Michel Veneau

Non, mais j'en conviens et je pourrais vous donner des exemples dans quelques temps. Vous verrez, en septembre à la rentrée, on donnera quelques exemples où on a fait quelques erreurs.

Hicham Boujlilat

Oui, mais ça après.

Michel Veneau

C'est vrai.

Hicham Boujlilat

Donc là-dessus...

Michel Veneau

Il faut qu'on améliore tout ça. Il faut qu'on soit plus performant. Monsieur, on va passer au vote.

Allez-y.

Pascal Jaillet

Pouvez-vous nous indiquer la ligne budgétaire et le montant affecté à l'animation que vous promettez depuis trois étés, mais qui est encore absente du livret estival 2016 ? Pour mémoire, je resitue un peu le contexte. Dans le PV du conseil municipal du 17 décembre 2015, en page 59, vous dites, je vous cite : « si, ils vont l'être, vous verrez cet été en 2016 ». Quand vous parlez de « ils », ça concerne les 30 000 € qui ont été soustraits à la convention de la MCNN et que vous aviez promis de réinjecter cet été, sur une animation. Or, je ne l'ai pas vu dans le livret estival, donc je m'interroge sur ce point.

Michel Veneau

Si, il y a des animations. Il y en aura d'autres au 14 juillet bien sûr.

Michel Mézy

La fête de la Loire, trois jours.

Michel Veneau

La fête de la Loire, Monsieur, trois jours.

Michel Mézy

Vous n'êtes pas venu, c'est dommage, très belle fête.

Michel Veneau

Il ne faisait pas chaud, mais il y avait du monde et c'était très bien. Vous allez voir, sur la Loire, il y a eu les joutes. On aura aussi pendant le 14 juillet des fêtes sur le Nohain avec plein d'animations. Tout ça, ça va y contribuer.

Pascal Jaillet

Ca existait les autres années.

Michel Veneau

Non Monsieur.

Pascal Jaillet

La fête de la Loire n'existait pas les autres années?

Michel Veneau

Une journée. Maintenant, c'est trois jours.

Pascal Jaillet

Deux journées.

Michel Mézy

Ce sont des fêtes populaires pour tout le monde et ce ne sont pas des fêtes dans des caves pour quelques-uns, donc on axe notre travail sur la population.

Michel Veneau

Monsieur, nous avons pris une décision, on ne va pas y revenir, ce n'est pas la peine...

Pascal Jaillet

Ma question est simple...

Michel Veneau

Non, mais il n'y a pas de question. Le maire a pris une décision et les 30 000 €, on en a utilisés une partie cette année, peut-être pas les 30 000 €, mais on va en utiliser une partie.

Pascal Jaillet

Une fois de plus, vous ne respectez pas ce que vous avez dit.

Michel Veneau

Monsieur, je ne vous demande pas de faire des commentaires.

Pascal Jaillet

Si, je fais un commentaire.

Michel Veneau

C'est moi le maire et avec la majorité, on prend les décisions. C'est tout, c'est comme ça que ça se passe. On est bien en démocratie, Monsieur.

Pascal Jaillet

Parfait, je suis en démocratie moi aussi et j'ai le droit de dire que vous ne tenez pas vos promesses.

Michel Veneau

Bien sûr, vous avez le droit. Très bien, mais ça, ce sont vos propos, ça n'engage que vous.

Pascal Jaillet

Mais non.

Michel Veneau

Et vous êtes tout seul.

Pascal Jaillet

Ça vous engage aussi, puisque vous avez dit...

Michel Veneau

Non, mais vous êtes tout seul à être...

Pascal Jaillet

Vous l'avez dit au conseil municipal et vous ne le respectez pas. J'ai une deuxième question.

Michel Veneau

Allez-y, après on passe au vote.

Pascal Jaillet

Monsieur le maire, pouvez-vous nous indiquer la ligne budgétaire et le montant affecté à la série de concerts que vous avez promis de programmer avec l'orgue restauré ?

Michel Veneau

Pour l'instant, ce n'est pas programmé.

Michel Mézy

Pour vous répondre tout simplement, Monsieur Jaillet, on avait promis en 2017 de faire un concert. J'ai eu des contacts avec Arsys Bourgogne et on se voit en septembre avec tous les partenaires, l'école de musique, l'harmonie, Arsys Bourgogne. A ce moment-là, on fixera un budget pour 2017. Mais pour l'instant, comme l'a dit le maire, on ne peut pas vous donner les chiffres, ce n'est pas possible.

Michel Veneau

On ne va pas donner de chiffres, ce n'est pas programmé aujourd'hui.

Pascal Jaillet

Je remarque simplement, je l'ai lu dans la presse et sur un réseau social et je l'ai entendu de la part des élèves aussi de l'école de musique sur la classe d'orgue, vous le savez comme moi, des touches de l'orgue coincent déjà. Cet instrument se dégrade et le seul remède pour qu'il garde sa qualité, c'est de faire des concerts. Depuis septembre 2015, la municipalité n'a organisé aucun concert sur cet instrument et vous dites maintenant : on

va les faire en 2017. J'attire votre attention sur le fait que c'est excessivement dangereux pour la qualité de cet instrument.

Michel Veneau

On va vous répondre. On l'utilise, cet instrument.

Michel Mézy

Concernant la fête de la Loire, puisque vous parlez des 30 000 € qui n'ont pas été employés, le budget de la fête de la Loire, c'était 20 000 €. On a mis un budget de 20 000 €, Monsieur Jaillet. Donc, Monsieur le maire tient ses engagements.

La deuxième chose, vous savez qu'il y a une classe d'orgue qui est menée par Alice Bénévise, qui fait des cours d'orgue et qui a donné, dimanche dernier ou le dimanche précédent, un mini concert, un mini récital avec les enfants qui ont joué. L'orgue est utilisé. Nous travaillons avec l'école de musique pour maintenir cela et nous allons, en 2017, faire un concert. Nous avons promis des choses que nous tiendrons.

Michel Veneau

Vous avez encore une question, Monsieur? Allez-y et après, on va passer à un autre sujet.

Pascal Jaillet

Je suis satisfait et content d'apprendre que la fête de la Loire avait un budget, puisque ce budget n'a été examiné par aucun organe municipal, ni la commission des affaires culturelles, ni le conseil municipal. On l'apprend de façon incidente, comme ça, j'en suis ravi.

Michel Veneau

C'est très bien pour l'animation.

Pascal Jaillet

Deuxième point...

Michel Mézy

Il faut venir aux animations.

Pascal Jaillet

Bien sûr. On ne parle pas du budget aux animations.

Propos inaudibles

Pascal Jaillet

C'est vous qui n'êtes pas sérieux, Monsieur Mézy...

Michel Veneau

On a pris des décisions de faire...

Pascal Jaillet

Est-ce que je peux continuer?

Michel Veneau

Oui, Monsieur, bien sûr. Je peux vous dire quand même qu'on avait pris des décisions, mais l'argent après, on aurait pu le mettre de côté et ne pas l'utiliser. On a décidé avec Monsieur Mézy, avec les adjoints et l'équipe municipale, de faire des animations sur la Loire et le Nohain. Voilà notre objectif pour les années futures, c'est tout.

Pascal Jaillet

Pourquoi découvre-t-on incidemment ces budgets ? Pourquoi ne sont-ils pas exposés en commission des affaires culturelles ? Pourquoi ne sont-ils pas exposés au conseil municipal ? Pourquoi n'y a-t-il pas de retour d'expérience sur ces évènements ? Il y a tout un tas de questions qui ne plaident pas pour la transparence.

Je vais revenir sur le point qu'évoquait Monsieur Mézy...

Michel Veneau

Allez-y Monsieur, et c'est la dernière question. Après, on va passer à autre chose.

Pascal Jaillet

Il est clair, et tout le monde autour de la table sait depuis le mois de novembre ou décembre, qu'il y a les cours de l'école de musique intercommunale de la classe d'orgue qui se déroulent à l'église Saint-Jacques, mais visiblement, ça ne suffit pas à garder la qualité de cet instrument. Or là, vous répondez...

Michel Mézy

Je ne suis pas un spécialiste.

Pascal Jaillet

Vous ne répondez pas sur la question qui est : vous aviez promis lors de l'inauguration et dans les conseils municipaux suivants ici, de faire un programme...

Michel Veneau

Ce n'est pas en faisant deux...

Pascal Jaillet

Vous aviez promis de faire un programme soutenu de concerts...

Michel Veneau

Non, mais attendez, ce n'est pas en faisant deux ou trois par an que ça va entretenir l'orgue, il faut y aller continuellement à l'orgue. C'est ce qui se passe avec l'école.

Pascal Jaillet

Il faut que vous programmiez des concerts.

Michel Veneau

Non. Il faut le faire avec l'école, comme on le fait.

Pascal Jaillet

Mais non, vous savez bien que c'est tout à fait différent. Un cours, d'abord, ce sont des petites mains qui appuient sur les touches, ça n'a rien à voir avec les mains d'un pro.

Michel Veneau

La programmation et Monsieur Mézy me le rappelle, c'était 2017.

Pascal Jaillet

Vous pourrez restaurer l'orgue en 2017.

Michel Veneau

On arrête.

Michel Mézv

Je dis juste un petit mot – non, j'ai demandé au maire, je suis respectueux de la République.

Michel Veneau

Monsieur Mézy m'a demandé la parole.

Michel Mézy

J'ai demandé à Monsieur Toussaint de venir régulièrement et c'est ce qu'il fait. Croyezmoi, lui est plus spécialisé que vous et moi dans ce domaine-là. C'est tout.

Michel Veneau

On arrête. Monsieur Demay, vous avez la parole. On arrête. Terminé, on arrête le débat.

Thierry Demay

Avant de passer au vote de ce budget supplémentaire, je dois vous faire lecture de tous les tableaux, quelque chose qui est extrêmement désagréable pour vous, comme pour moi.

Concernant le budget principal

Recettes de fonctionnement: produits des services du domaine, budget primitif: $318\,842\,\mbox{\ensuremath{\notin}}$; vote du conseil municipal: $20\,735\,\mbox{\ensuremath{\notin}}$ d'augmentation; soit un total de $339\,577\,\mbox{\ensuremath{\notin}}$.

Impôts, taxes et versements assimilés: 8 150 190 €; vote du conseil municipal: 146 976 € de plus; soit un total de 8 297 166 €.

Dotations, subventions et participations : 2 933 958 € ; décision modificative : 31 754 € ; vote du conseil : - 40 263 € ; soit un total de 2 925 449 €.

Autres produits de gestion: $311\,100\,$ €; vote du conseil: $9\,540\,$ €; soit un total de $320\,640\,$ €.

Produits exceptionnels : $40\,000\,€$; décision modificative : $26\,051\,€$; soit un total de $66\,051\,€$.

Atténuation de charges : 205 000 €, qui ne bougent pas

Reprise d'excédents : zéro ; vote du conseil municipal : 1 830 065,15 € ; soit un total de 1 830 065 €.

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

Opérations d'ordre entre sections : 125 000 € ; vote du conseil : 24 650 € ; soit un total de 149 650 €.

Total des recettes de fonctionnement : 12 084 090 € ; total des décisions modificatives : $57\,805\,$ € ; total du vote du conseil : $1\,991\,703,15\,$ € ; soit un total général de $14\,133\,598,15\,$ €.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : 2 325 121 € ; vote du conseil ; 62 649 € ; soit un total de 2 387 770 €.

Charges de personnel: 6 691 760 € qui ne bougent pas; atténuation de produits: 196 836 €; vote du conseil: 92 959 €; soit un total de 289 795 €.

Charges de gestion courante : 1692640 €; décision modificative : 57805 €; vote du conseil : 10390 €; soit un total de 1760835 €.

Charges financières : 197 485 € qui ne bougent pas ; charges exceptionnelles : 4515 € ; vote du conseil : 2000 € ; soit un total de 6515 €.

Dotations provision: zéro

Virement à la section d'investissement : $134\,313\,$ €; vote du conseil : $1\,823\,705,15\,$ €; soit un total de $1\,958\,018,15\,$ €.

Opérations d'ordre entre section : 841 420 € qui ne bougent pas.

Total des dépenses de fonctionnement : 12 084 090 € ; décision modificative : 57 805 € ; vote du conseil : 1 991 703,15 € ; soit un total après BS de 14 133 598,15 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement

Dotations, fonds divers et réserves : $360\,000\,€$; vote du conseil : - $31\,140\,€$; soit un total de $328\,860\,€$.

Excédents de fonctionnement capitalisés : 655 305,97 € en vote du conseil qui ne bougent pas après le BS.

Subventions d'investissement : 887 138 € ; reste à réaliser : 57 616 € ; vote du conseil : 23 233 € ; soit un total du reste à réaliser plus le BS de 80 849 € ; soit un total après le budget supplémentaire de 967 987 €.

Besoins d'emprunts : $1764\,000\,€$; vote du conseil : - $760\,357\,€$; soit un total après budget de $1\,004\,000\,€$.

Produits de cession : 250 000 € qui ne bougent pas.

Opérations d'ordre entre sections : 841 420 € qui ne bougent pas

Opérations d'ordre patrimoniales : 105 000 € qui ne bougent pas

Soit un total de recettes d'investissement et rappel du budget primitif : 4342228 €; reste à réaliser : 57616 € €; vote du conseil : 1710747,12 €; total du reste à réaliser plus le BS de 1768363,12 €; soit un total budget après BS de 6110591,12 €.

Dépenses d'investissement

Dotations, fonds divers et réserves : zéro

Remboursement d'emprunts : 434 000 € ; vote du conseil : 2 575,40 € ; soit un total de 436 575,40 €.

Immobilisations incorporelles : 16 840 €; reste à réaliser : 7 409,68 €; vote du conseil : 33 838 €; soit un total de 41 247,68 € après BS et un total budget de 58 087,68 €.

Subventions d'équipements versées : 210 176 € ; reste à réaliser : 43 186 € ; vote du conseil : - 38 671 € ; soit un total de 4 515 € et un total après BS de 214 691 €.

Immobilisations corporelles : 392 330 €; reste à réaliser : 187 042,42 €; vote du conseil : 45 043,94 €; soit un total de 232 086,36 € et un total après BS de 624 416,36 €.

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

Immobilisations en cours : 3 058 882 €; reste à réaliser : 1 060 508,71 €; vote du conseil :

- 252 526 €; soit un total de 807 982,71 € et un total après BS de 3 860 864,71 €.

Résultats d'investissement reportés : 655 305,97 € de vote du conseil et de total après BS.

Opérations d'ordre entre sections : 125 000 € ; vote du conseil : 24 650 € ; soit un total après BS de 149 650 €.

Opérations d'ordre patrimoniales : 105 000 €.

Total des dépenses d'investissement : 4 342 228 €; total du reste à réaliser : 1 298 146,81 €; vote du conseil : 470 216,31 €; total du reste à réaliser plus BS : 1 768 363,12 € et un total après BS de 6 110 591,12 €.

Le budget de l'eau

Recettes de fonctionnement : ventes de produits fabriqués, prestations de services...

Michel Veneau

Je vous coupe là. On va voter séparément, c'est préférable. Merci Monsieur Demay pour ces chiffres, vous pouvez faire une petite pause.

En ce qui concerne le budget de la ville, qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

Christian Perreau

Madame Cornette...

Michel Veneau

Madame Cornette est secrétaire. Ça sera dans le compte rendu.

Monsieur Perreau, nous avons cinq voix contre. Il n'y a pas un pouvoir. Et nous avons 17 voix pour. Adopté à la majorité.

Monsieur Demay, le budget de l'eau.

Thierry Demay

Budget de l'eau

Recettes de fonctionnement : ventes de produits fabriqués, prestations de services,

marchandises, budget primitif: 145 000 € qui ne bougent pas

Opérations d'ordre entre sections : 754 € qui ne bougent pas

Résultats de fonctionnement reportés : il n'y en a pas

Soit un total des recettes de 145 754 € qui ne bougent pas.

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : 21 000 € ; vote du conseil : - 223 € ; soit un total de 20 777 €.

Charges de personnel et frais assimilés : 11 000 € qui ne bougent pas

Charges financières : 39 877 € qui ne bougent pas ;

Opérations d'ordre entre sections : 65 200 € ; vote du conseil : 223 € ; soit un total de 65 423 €.

Virement à la section d'investissement : 8 677 € qui ne bougent pas ;

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 145 754 € et 145 754 € après le BS.

Recettes d'investissement

Dotations et fonds globalisés : zéro

Réserves : zéro ; vote du conseil dans les réserves : 32 486 €, ce qui nous donne le total du budget après BS.

Emprunts et dettes assimilés : 197 777 € ; reste à réaliser : 90 000 € ; vote du conseil : -97 688,52 € ; soit un total de -7 688 € et un total budget après BS de 190 088,48 €.

Immobilisations en cours, reste à réaliser : $1\,985,50\,$ € ; soit un total budget après BS de $1\,985,50\,$ €.

Autres immobilisations financières : $38\,000$ € ; vote du conseil : - $14\,500$ € ; soit un total de $23\,500$ €.

Opérations d'ordre entre sections : 65 200 € ; vote du conseil : 223 € ; soit un total après BS de 65 423 €.

Opérations d'ordre patrimoniales : 38 000 € ; vote du conseil : - 14 500 € ; soit un total après BS de 23 500 €.

Virement de la section d'exploitation : 8 677 € qui ne bougent pas ; excédents d'investissement : zéro ; soit un total de recettes d'investissement de 347 654 €. Reste à réaliser : 91 985,50 € ; vote du conseil : - 93 968,88 € ; soit un total de - 1 993,38 € et un total budget après BS de 345 660,62 €.

Dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilées : 85 900 € qui ne bougent pas.

Immobilisations incorporelles : 2 000 € qui ne bougent pas.

Immobilisations en cours : 221 000 € ; reste à réaliser : 11 899,68 € ; vote du conseil :

- 87 963 €; soit un total de 76 063,32 € et un total après BS de 144 936,68 €.

Opérations d'ordre entre sections : 754 € qui ne bougent pas ;

Opérations d'ordre patrimoniales : $38\,000\,€$; vote du conseil : - $14\,500\,€$; soit un total après BS de 23 500 €.

Déficit d'investissements reportés : 88 569,94 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 347 654 €; reste à réaliser : 11 899 €; vote du conseil : - 13 893,06 €; soit un total de - 1 993,38 € et un total après BS de 345 660,62 €.

Michel Veneau

J'ai fait une erreur tout à l'heure, je n'ai pas comptabilisé les pouvoirs. Pour les gens qui ont donné un pouvoir, c'est quand même préférable. Donc, c'est 23 pour.

Maintenant, le budget de l'eau, Monsieur Demay.

Thierry Demay

Il faut le faire voter là.

Michel Veneau

On le fait voter. Avez-vous des observations ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

Propos inaudibles

Michel Veneau

On ne marque rien, là. Il faut marquer le nombre?

Propos inaudibles

Michel Veneau

Je ne sais pas. On dit à l'unanimité des présents. On dit l'unanimité des présents.

Propos inaudibles

Micheline Henry

A l'unanimité des présents.

Christian Perreau

... Sur le dernier compte rendu, c'est marqué... Il faudrait qu'on se mette d'accord.

Propos inaudibles

Michel Veneau

Il a donné un pouvoir peut-être.

Propos inaudibles

Michel Veneau

Certainement, parce que... Attendez! La majorité des présents, on est d'accord? L'unanimité des présents.

Thierry Demay

Allez! Budget de l'assainissement.

Michel Veneau

Allez! Assainissement.

Thierry Demay

Recettes de fonctionnement

Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 510 000 € qui ne bougent pas

Opérations d'ordre entre sections : 53 789 € qui ne bougent pas

Résultats du fonctionnement reportés : 827 153 € de vote du conseil qui donne le total après BS:

Soit un total de recettes de fonctionnement de 563 789 € ; vote du conseil : 827 153 € et un total après BS de 1 390 942,30 €.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : 13470 € qui ne bougent pas Charges de personnel : 158 000 € qui ne bougent pas Charges financières : 37 290 € qui ne bougent pas

Charges exceptionnelles: zéro

Opérations d'ordre entre sections : 203 000 € qui ne bougent pas

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

Virement à la section d'investissement : 152 029 € ; vote du conseil : 827 153,30 € ; soit après BS, un total de 979 182,30 €.

Total des dépenses de fonctionnement : 563 789 € ; vote du conseil : 827 153,30 € ; soit un total de 1 390 942,30 €.

Recettes d'investissement

Dotations : zéro

Emprunts : 387 575 €; vote du conseil : - 387 575 €; total après BS : zéro.

Immobilisations en cours, reste à réaliser : 28 858.55 € : soit un total après BS de la

même somme.

Autres immobilisations financières : 131 000 € qui ne bougent pas Opérations d'ordre entre sections : 203 000 qui ne bougent pas Opérations d'ordre patrimoniales : 131 000 € qui ne bougent pas

Virement de la section d'exploitation : 152 029 €; vote du conseil : 827 153,30 €; soit un total après BS de 979 182,30 €.

Excédents d'investissement reportés, vote du conseil : 13 636,01 €, ce qui donne le montant après BS

Soit un total des recettes d'investissement de 1 400 604 €; reste à réaliser: 28 858,55 €; vote du conseil: 453 214,31 €; soit un total de 482 072,86 € et un total budget après BS de 1 486 676,86 €.

Dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilés : 37 815 € ; vote du conseil : 940 484,55 € ; soit un total de 978 299,55 €.

Immobilisations incorporelles: 2 000 € qui ne bougent pas;

Immobilisations corporelles: 780 000 €; reste à réaliser: 173 151,31 €; vote du conseil: 631 563 €; soit un total de 458 411,69 € et un total du budget: 321 588,31 €.

Opérations d'ordre entre sections : 53 789 € qui ne bougent pas

Opérations d'ordre patrimoniales : 131 000 € qui ne bougent pas

Soit un total des dépenses d'investissement : 1 004 604 €. Reste à réaliser : 173 151,31 €; vote du conseil: 308 921,55 €; soit un total de 482 072,86 € et total après BS : 1 486 676,86 €.

Michel Veneau

Avez-vous des questions? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient? Qui est contre ? Adoptée à la majorité des présents.

Thierry Demay

A l'unanimité.

Michel Veneau

A l'unanimité... J'en veux que l'opposition va voter contre, ce n'est pas possible. Allez! A l'unanimité des présents.

Thierry Demay

Budget du STIC

Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 16 000 € qui ne

bougent pas

Dotations: 117 770 € qui ne bougent pas

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

Résultats de fonctionnement : zéro

Total des recettes de fonctionnement : 133 770 € qui ne bougent pas.

Charges à caractère général : 18 700 € qui ne bougent pas Charges de personnel : 104 570 € qui ne bougent pas

Opérations d'ordre entre sections : 10 500 € qui ne bougent pas

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 133 770 € qui ne bougent pas non plus.

Recettes d'investissement

Virement de la section d'exploitation : 10 500 €.

Pardon les réserves avant.

Vote du conseil: $104\,987,58\,$ €; soit un total de $104\,987,58\,$ €; soit un total du BS de $104\,987.58\,$ €.

Virement de la section d'exploitation : $10\,500\,$ € qui ne bougent pas ; soit un total de recettes d'investissement de $10\,500\,$ € ; vote du conseil : $104\,987,58\,$ € ; soit un total du budget après BS de $115\,487,58\,$ €.

Dépenses d'investissement

Immobilisations incorporelles : 10 500 € qui ne bougent pas

Déficit d'investissement reporté : 104 987,58 € qui est la même somme pour le total budget après BS

Soit un total de dépenses d'investissement de 10 500 € ; vote du conseil : 104 987,58 € et total du budget après BS.

Ce qui nous donne pour terminer, pour ce qui me concerne, la consolidation des dépenses et des recettes de tous les budgets de 23 862 480,63 €. Excusez-moi pour tous ces chiffres.

Michel Veneau

Pas de questions? On passe au vote. Qui s'abstient? Qui est contre? Adoptée à l'unanimité des présents.

Thierry Demay

Je vous fais passer deux exemplaires de ce BS et je vous demanderai bien entendu d'apposer vos signatures. Merci.

Michel Veneau

Est-ce que vous souhaitez qu'on fasse une petite pause de cinq minutes ou on continue ? On continue, ça va. Vous pouvez sortir, Madame Quillier. On continue.

2. Exercice 2016 - SIEEEN: convention pour le versement de fonds de concours

Thierry Demay

La loi de finance rectificative du 20 avril 2009 qui est étendue par dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité gouvernant le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale, le dispositif des fonds de concours, l'article L5212-24 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales disposant en effet : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté à adapter suivant la catégorie de

l'EPCI et les communes membres, après accord concordant exprimé à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il résulte de ces dispositions que ces fonds de concours peuvent être versés par une commune au syndicat d'énergie dont elle est membre et qui réalise pour son compte des équipements. La mise en place d'un fonds de concours au bénéfice du syndicat d'énergie constitue le meilleur moyen d'assurer cet appui financier à la réalisation des réseaux d'éclairage publics.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de participer financièrement aux opérations de travaux d'éclairage public réalisés par le SIEEEN sur le territoire de la commune, par le versement de fonds de concours selon les modalités prévues dans la convention et son annexe 1; d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention et de dire que la dépense est prévue dans son budget 2016.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

Christian Perreau

Présents et pouvoirs.

Michel Veneau

Oui, tout à fait. Monsieur Wickers.

3. Exercice 2016 - Fonds façades - attribution de subventions d'équipement

Franck Wickers

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le conseil municipal depuis 2002 –délibération du 26 septembre 2002, délibération du 25 septembre 2003 et délibération du 22 février 2010 – soutient financièrement les propriétaires d'immeubles dans les projets de ravalement des façades de leur propriété, l'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement des subventions d'équipement ci-dessous :

- 1 430 € pour un immeuble situé au 70 rue Jean Jaurès ;
- 621,28 € au 3 bis rue Paul Bert.
- Soit un total de 2 051,28 €.

Et dire que la dépense est inscrite dans le cadre du budget 2016.

Michel Veneau

Avez-vous des questions? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient? Qui est contre? Adoptée à l'unanimité des présents.

4. Exercice 2016 - Dépôts et cautionnements reçus

Thierry Demay

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, dans le cadre de ses activités de location, sollicite des cautions en garantie d'éventuelles dégradations sur les biens loués. La caution peut ne pas être restituée en cas de dégradation du bien loué. L'état des cautions détenues par la ville fait apparaître des sommes qui n'ont pu être reversées aux locataires pour les raisons suivantes : fermeture de la société, non communication de relevé d'identité bancaire, même après plusieurs relances, ou dissolution de l'association.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de reprendre les cautions listées dans le tableau annexe, pour un montant de 11 119 €. Cette recette sera imputée sur le compte 77-88, produits exceptionnels divers, du budget 2016.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

B. AFFAIRES GENERALES

5. Projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion des communautés de communes en Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a modifié la procédure et prévu une amplification des fusions, avec la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale. La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe, n° 2015-991 du 7 août 2015, vise à renforcer les intercommunalités en incluant des projets de fusion et de nouvelles règles pour agrandir les périmètres et la réduction du nombre de syndicats. Conformément à la loi et notamment à son article 35, le représentant de l'Etat dans le département a défini, par arrêté préfectoral n° 2016-P-445 du 29 mars 2016, le schéma de coopération intercommunale qui prévoit la fusion des communautés de communes en Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain.

Par arrêté préfectoral n° 2016-P-838 du 31 mai 2016, Monsieur le préfet du département de la Nièvre a établi le projet de périmètre pour une nouvelle communauté de communes, constituée par la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivant :

- Communauté de communes en Donziais, composée des communes de Cessy-les-Bois, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Ciez, Colméry, Couloutre, Donzy, Ménestreau, Perroy, Saint-Malo-en-Donziois, Sainte-Colombe-des-Bois.
- Communauté de communes Loire et Nohain, composée des communes d'Alligny-Cosne, Annay, Cosne-Cours-sur-Loire, La Celle-sur-Loire, Myennes, Neuvy-sur-Loire, Pougny, Saint-Loup, Saint-Père.

- Communauté de communes Loire et Vignoble, composée des communes de Bulcy, Garchy, Mesves-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Saint-Andelain, Saint-Laurent-l'Abbaye, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Tracy-sur-Loire et Vielmanay.

Ce projet de périmètre est soumis pour avis au conseil communautaire de chaque EPCI et aux maires des communes incluses dans le projet de périmètre, afin de recueillir l'accord des conseils municipaux. A compter de la notification, les organes délibérant concernés disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le projet de périmètre, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale (ce sont des calculs après).

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable au projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion des communautés de communes en Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain.

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat

Je souhaiterais dire quelques mots sur cette proposition de la commission départementale soumise par le préfet. Je forme vraiment le vœu que ce soit le départ de quelque chose de nouveau, en tout cas d'une nouvelle dynamique, au regard de ce que j'ai pu indiquer tout à l'heure sur la dévitalisation parfois de notre territoire. Je souhaiterais exprimer mon sentiment sur cette fusion. Une communauté de communes, ce sera l'addition de trois intercommunalités nivernaises, mais elle ne disposera toujours pas du seuil et du périmètre pertinent pour faire face aux enjeux de développement de notre bassin de vie, alors que d'autres autour de nous prennent une longueur d'avance. Je pense par exemple à nos voisins du Loiret qui ont un périmètre qui est beaucoup plus ambitieux pour pouvoir se développer. D'ailleurs, ces territoires au nord du nôtre hésitent de moins en moins à venir démarcher nos propres entreprises. Je déplore vraiment le fait que nous n'ayons pas réussi dans notre bassin de vie à trouver un accord pour créer une véritable intercommunalité transligérienne.

Deuxième point, je souhaite vraiment qu'on puisse impulser une véritable dynamique vertueuse qui voit loin et dépasse les querelles de clochers. Si j'en parle, c'est que j'ai lu la presse d'aujourd'hui, qui m'a inquiété quelque peu au regard de blocages qu'il peut y avoir sur certains projets. Ce sont des blocages qui sont permanents, excusez-moi des propos, qui virent parfois – je le dis tel que je le pense – à une obsession qui pour moi est néfaste pour tout projet qui peut nous tirer vers le haut. Quand je lis que des élus de la majorité municipale, la nôtre, en tout cas de notre municipalité, s'interrogent sur les retombées locales d'une structuration touristique de Neuvy-sur-Loire à Roanne, dans le cadre d'un projet ambitieux autour de la Loire, les bras m'en tombent. Si les élus de

l'autre côté de la Loire avaient eu ce même type de raisonnement, jamais la Loire à Vélo n'aurait vu le jour. La Loire à Vélo ne longe pas simplement le Cher, elle a quand même un linéaire qui est beaucoup plus important. D'autant plus que par rapport au projet touristique autour de la Loire à Vélo qui souhaiterait se développer, ce sont des dizaines de milliers de touristes qui dépensent − ce sont les études qui ont été faites par la région Centre-Val de Loire − de 60 à 100 € par jour que nous n'aurions jamais vu sur ce linéaire. D'ailleurs, on voit pas mal de vélos à Cosne, beaucoup s'arrêtent dans notre commune. Même là-dessus, on a une retombée économique. Ce type de projet de développement qui est supra communautaire, qui fait appel en tout cas à une intelligence collective élargie, de mon point de vue, est nécessaire. Ce projet de toute façon se fera, mais quel signal donnons-nous aux élus de Roanne, de Bourbon-Lancy, de Cercy-la-Tour, Decize, de Nevers, de La Charité par exemple ?

Ceci démontre en tout état de cause que si notre communauté de communes épousait vraiment les réalités de son bassin de vie, nous profiterions à plein des dynamiques territoriales de la région Centre, Val de Loire et Bourgogne-Franche Comté. Pour ma part, je voterai cette délibération parce que je considère qu'elle nous permet de changer de vitesse, mais malheureusement pas encore de changer suffisamment de braquet.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, vous connaissez bien le dossier, mais vous n'avez pas bien suivi l'actualité, parce qu'à l'origine, Monsieur Dherbier, avec nos deux collègues de Pouilly et de Donzy et nos amis du Cher, ont fait des réunions depuis 2014 pour essayer de trouver une solution justement. Vous parlez de Roanne et tout ça, c'est bien. Mais déjà, on a signé une convention de Cosne jusqu'à Digoin en ce qui concerne la Loire en Bourgogne, on est bien d'accord, toutes les villes qui longent la Loire.

Ensuite, la direction départementale du tourisme a fait une plaquette et Madame Massounie, que vous connaissez bien, s'est révoltée parce qu'on avait effacé le Cher. Quand nos amis du Cher ont vu ça, ils n'étaient pas contents du tout. C'est vrai que pour ce projet qu'on a eu l'autre jour à débattre, je pense qu'il faut déjà se concentrer chez nous, jusqu'à Digoin, c'est déjà quelque chose d'important. La Loire en Vélo, si on peut raccorder sur Cosne ou sur La Charité, suivant où les gens souhaitent s'arrêter – ce n'est pas nous qui allons les diriger, même si on met des flèches, les gens sont libres quand même. L'objectif, c'est de les faire pénétrer sur Cosne et La Charité certainement, c'est là qu'on aura plus de pénétrantes pour la Nièvre. Après, c'est de les diriger jusqu'à Digoin et plus tard peut-être Roanne. Mais on n'en est pas là aujourd'hui. La convention qu'on a signée, tous les maires entre nous, il faut déjà qu'on la mette en œuvre. Quand je vois qu'on fait une carte dans le département et qu'on exclut le Cher, je peux vous dire que les élus n'étaient pas contents, ceux de la Nièvre et du Cher.

Ensuite, sur ce projet qu'on a vu l'autre jour, il va évoluer au niveau des deux grandes régions. C'est vrai que ça a impressionné les gens, on a parlé des deux grandes régions. En réalité, c'est le Val de Loire qu'on cible pour notre projet. Ce qui nous intéresse, c'est la Loire en Bourgogne et la Loire en Vélo. Il faut lier les deux, je crois, aujourd'hui au niveau du tourisme. Les retombées sont très importantes. Même à Cosne, on a déjà beaucoup de gens qui viennent, même qui sont hébergés, qui restent une journée, soit au camping ou dans les hôtels. C'est quelque chose de très bien, mais je crois qu'il ne faut pas aller trop vite, il ne faut peut-être griller les étapes au niveau de la nouvelle structure qu'on nous a proposée l'autre jour. Il faut qu'on se rencontre à nouveau avec

les gens qui l'ont mis en place, avec le pays Sud Nivernais qui porte le projet – ce sont des gens de la Nièvre qui portent le projet. Je pense qu'avec eux on va arriver à travailler en partenariat avec les gens de Roanne ou d'autres, il n'y a pas de souci pour l'avenir. Mais je ne vois pas comment... Déjà nous, aujourd'hui, avec des gens du Cher, il faut qu'on travaille vraiment en ami. Vous savez, il faut passer les ponts, c'est le gros souci, sinon les gens vont suivre le long du canal, ils vont se retrouver à des endroits où, malheureusement pour nous, ils passeront à Cosne et peut-être aussi à La Charité sans s'arrêter et c'est dommage.

Le but, c'est de bien de faire rentrer les gens sur la partie Nièvre, c'est ça déjà au départ. Il faut déjà qu'on travaille avec le pays Sud Nivernais qui porte ce projet. On est tout à fait d'accord, on a signé la convention dans ce sens-là. Les villes plus les deux Pays, on a signé dans ce sens-là. C'est fait ça, c'est acté. Maintenant, il faut qu'on se mette au travail sur ce projet. Après, pourquoi pas évoluer jusqu'à Roanne, on n'est pas contre. On n'a pas dit qu'on était contre l'autre jour. On rajoute les maires dans le comité de pilotage surtout. J'ai bien dit les maires ou leurs représentants, quelqu'un qui s'occupe du tourisme en général qu'on mettra dans ces commissions.

Alain Dherbier

Ce qui a déclenché à mon avis l'incompréhension mardi, c'est le fait d'avoir parlé de la région Centre-Loire et d'avoir parlé de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Michel Veneau

Tout à fait.

Alain Dherbier

C'est ce qui a déclenché l'incompréhension. C'est pourquoi j'ai pris la parole en disant que si au lieu d'avoir la région Auvergne-Rhône-Alpes, on avait parlé de Roanne...

Michel Veneau

C'est ce qu'il faut faire, pour la prochaine délibération...

Alain Dherbier

La discussion n'aurait pas eu lieu. Pourquoi ? Parce que Roanne, on sait tous que c'est sur la Loire et pour nous, ça parle. Mais quand on parle de Rhône-Alpes, fatalement, les gens pensent bien au-delà.

Michel Veneau

Surtout que dans nos comités, on avait oublié les maires. On a quand même signé une convention, je dis ça pour mes collègues.

Alain Dherbier

Il ne faut pas oublier les maires et il ne faut pas oublier non plus les présidents de communautés de communes.

Michel Veneau

Ils sont prévus dedans.

Alain Dherbier

Ce n'est pas explicité correctement.

Michel Veneau

Il faut qu'on précise un peu plus.

Alain Dherbier

Pourquoi je dis ça? C'est parce que dans la nouvelle communauté de communes, le tourisme, ce sera une compétence communautaire.

Michel Veneau

Tout à fait. Mais la démarche que vous avez faite déjà avant, j'y ai assisté, vous m'aviez invité avec les gens du Cher, c'est un travail important qui a été fait. Malheureusement, on n'accuse personne, ça n'a pas pu se faire pour diverses raisons.

Alain Dherbier

La première réunion, je l'ai organisée le 10 décembre 2014. Pourquoi le 10 décembre ? Parce que le sous-préfet Bruel partait le 12, il devait être présent à Lyon. A l'époque, je peux dire que les gens étaient réceptifs et que nos voisins du Cher, même s'ils se sentaient pris un peu de vitesse, on arrivait à les sensibiliser et ils comprenaient que l'avenir, c'était ce bassin de vie dont on parle depuis de nombreuses années. Malheureusement, les services de l'Etat côté Cher ont dissuadé nos homologues du Cher d'aller dans cette direction.

Pour moi, la finalité, c'est qu'ils voyaient qu'ils allaient perdre à mon avis du territoire, parce que dans la réorganisation future, quelquefois les sous-préfets sont plus ou moins mis sur le départ et je pense que dans l'organisation future, un sous-préfet à Cosne qui aurait le territoire du Cher qui est de l'autre côté, sur un bassin de vie qui est organisé tel qu'on l'aurait souhaité, fatalement ça faisait perdre un peu de territoire aux gens. Je pense qu'ils l'avaient vu comme ça.

Hicham Boujlilat

Je pense qu'il faudra quand même s'habituer à parler de voisins de la région Auvergne-Rhône-Alpes. On n'est plus très loin, Moulins, c'est la région Auvergne-Rhône-Alpes. Donc il faudra s'y faire, même si ça choque certains de nos collègues et je pense qu'il faut quand même passer au-delà de tout ça.

Ce que je souhaite indiquer sur ce sujet et ensuite, sur le sujet de l'intercommunalité de notre territoire, la première chose, c'est que vu cette carte de la DRT qui a été faite dans le cadre de ce travail, c'est une carte qui n'inclut pas, qui ne regarde pas de l'autre côté de la Loire. C'est vrai que c'est choquant. Je vous invite à prendre la carte de la Loire à Vélo et vous verrez la même chose en symétrie malheureusement. Je le déplore également et tout ça, ça vient illustrer ce que je vous disais tout à l'heure. C'est pour ça que je regrette que notre intercommunalité ne soit pas une intercommunalité transligérienne, parce que si elle était transligérienne, ces problèmes-là n'existeraient pas.

Ces problèmes existent et existeront encore demain, on le voit sur ce domaine-là et on le voit aussi sur d'autres aberrations administratives. On est à 500 m de la région Centre, des habitants de Bannay, les habitants de Cosne, etc. On se rend compte qu'une personne qui est en recherche d'emploi et qui habite à Bannay, il faut qu'elle aille à Aubigny par exemple. Ce sont quand même des choses ahurissantes, parce qu'aussi les territoires

n'ont pas souhaité ou n'ont pas voulu s'organiser. C'est ce que je déplore. Ce qui m'a frappé ce matin en lisant l'article, c'est qu'on dise que sur ce projet de Digoin à Neuvy ou de Roanne à Neuvy, il y avait des interrogations sur les retombées économiques. C'est écrit noir sur blanc d'un élu qui malheureusement n'est pas présent aujourd'hui. Il n'a pas ici en charge les responsabilités économiques, mais en tout cas, c'est ce qui m'a frappé. C'est dans le *Journal du Centre* d'aujourd'hui.

Michel Veneau

Personne n'a pu parler qu'à Digoin...

Hicham Boujlilat

Si, je l'ai ici. Sur le fait qu'il y avait quand même des doutes sur les retombées économiques de ce projet.

Maintenant, sur ce projet-là, il est demandé des financements pour aller plus loin aux collectivités, dont la région Bourgogne-Franche Comté, sur ce linéaire. La région Bourgogne-Franche Comté ne mettra pas un centime, si la région Auvergne-Rhône-Alpes, alors que des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes seront concernées, ne met pas également la main à la poche. Là-dessus, je le dis, je souhaite qu'on aille dans ce sens parce que si aucune des deux régions ne participe financièrement, qui va payer au final? Vous le savez très bien. C'est pour ça qu'il faut quand même en termes de coopération qu'on aille loin, d'autant plus que la volonté des régions, c'est de faciliter justement l'interrégional.

Michel Veneau

Monsieur Dherbier l'a précisé tout à l'heure, ça va être revu, cette délibération, on va la voter.

Hicham Boujlilat

Je tiens quand même à attirer votre attention...

Michel Veneau

On a bien fait de demander de préciser...

Hicham Boujlilat

C'est très bien, mais je tiens à attirer votre attention, parce que la contribution financière demandée aujourd'hui tient compte aussi de partenariats financiers avec d'autres. Si ça ne va pas aussi loin que possible, je n'ai pas envie que ce soit les contribuables de notre intercommunalité qui paient.

Sur le reste, j'ai suivi les choses depuis des années, comme vous. On a un découpage intercommunal qui est celui qui existe. Aujourd'hui, je considère qu'il n'est pas suffisant, c'est ce que je vous ai indiqué tout à l'heure. Je déplore que l'intelligence collective territoriale – nous sommes tous dedans – n'ait pas permis justement d'aller au-delà de divergences de développement, de différences de point de vue, de tout ce que le président indiquait tout à l'heure. C'est ça que je déplore parce que je pense que nous allons continuer à avoir un retard considérable par rapport à d'autres territoires. Donc aujourd'hui, je tiens vraiment à l'indiquer et c'est pour ça que je disais : on change de vitesse, mais pas de braquet, malheureusement.

Michel Veneau

D'accord. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

6. Projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Cosne – Tracy – Saint-Père (SIEE)

Charly Bruère

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par arrêté préfectoral n° 2016-P-445 du 29 mars 2016, Monsieur le préfet a arrêté le schéma de coopération intercommunale qui prévoit la dissolution de chacun des 23 syndicats intercommunaux d'électricité et d'équipement. L'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe, prévoit que dès la publication du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et jusqu'au 15 juin 2016, le représentant de l'Etat dans le département propose la dissolution de tout syndicat de communes prévu au SDCI.

Ce projet est soumis pour avis aux comités syndicaux de chaque syndicat intercommunal et, concomitamment, aux maires des communes membres, afin de recueillir l'accord des conseils municipaux. A compter de la notification, les organes délibérant des syndicats et des communes disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut, l'avis est réputé favorable. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le projet de périmètre représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. Le syndicat intercommunal d'énergie et d'équipement et d'environnement de la Nièvre, le SIEEEN, s'étant d'ores et déjà substitué aux syndicats primaires dans l'exercice de leur compétence, cette dissolution prévue au SDCI emporte adhésion directe des membres des syndicats primaires au SIEEEN et transfert à ce dernier l'ensemble de l'actif et du passif.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable sur le projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Cosne, Tracy, Saint-Père.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci.

7. Projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de la Puisaye (SIEE)

Charly Bruère

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par arrêté préfectoral n° 2016-P-445 du 29 mars 2016, Monsieur le préfet a arrêté le schéma de coopération intercommunale qui prévoit la dissolution de chacun des 23 syndicats intercommunaux d'électricité et d'équipement. L'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe, prévoit que dès la publication du schéma départemental de coopération

intercommunale (SDCI) et jusqu'au 15 juin 2016, le représentant de l'Etat dans le département propose la dissolution de tout syndicat de communes prévu au SDCI.

Ce projet est soumis pour avis aux comités syndicaux de chaque syndicat intercommunal et concomitamment aux maires des communes membres, afin de recueillir l'accord des conseils municipaux. A compter de la notification, les organes délibérant des syndicats et des communes disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut, l'avis est réputé favorable. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le projet du périmètre, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. Le syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre, le SIEEEN, s'étant d'ores et déjà substitué aux syndicats primaires dans l'exercice de leur compétence, cette dissolution prévue au SDCI emporte adhésion directe des membres des syndicats primaires au SIEEEN et transfert à ce dernier l'ensemble de l'actif et du passif.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable sur le projet de dissolution au 1^{er} janvier 2017 du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de la Puisaye.

Michel Veneau

Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre. Adoptée à l'unanimité des présents. Merci.

8. Convention relative à l'installation de répéteurs sur le réseau d'éclairage public, permettant la détection des fuites d'eau

Charly Bruère

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par un contrat des délégations du service public, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a confié depuis le 1^{er} janvier 2013 à Véolia Eau, compagnie générale des eaux (CGE), la gestion de son service public de production et de distribution publique d'eau potable. Ce contrat de délégation prévoit le déploiement de pré-localisateurs de fuites sur le territoire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire à l'horizon 2015-2016, c'est-à-dire la mise en place d'un dispositif de capteurs qui permettent de localiser, avec une certaine précision, les points d'origine de fuites sur les canalisations d'eau.

La société Gutermann, spécialisée dans la fourniture et la pose de technologie et de gestion des pertes d'eau et dans la détection des fuites d'eau, est chargée de déployer le système de surveillance dans le cadre d'une convention tripartite, l'objectif étant la surveillance permanente du réseau d'eau, afin de connaître et de repérer les zones fuyardes grâce aux informations collectées par les pré-localisateurs de fuites et relayées par les répéteurs et les passerelles. Conformément à l'article 5 de la convention, le délégataire versera à la collectivité une redevance d'utilisation facturée une seule fois, pour toute la durée d'utilisation du répéteur et de l'utilisation estimée du support du REP. Pour l'année 2016, il est fixé à 27,21 € par support.

Aussi, après avis favorable des commissions des travaux et des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Michel Veneau** Monsieur Jaillet.

Pascal Jaillet

Est-ce que ce tarif ne devrait pas figurer dans l'arrêté municipal des tarifs?

Michel Veneau

Non. Monsieur Demay.

Thierry Demay

Ici, ce n'est pas un tarif municipal, puisque c'est payé en une fois. C'est quelque chose qui est définitif.

Michel Veneau

Ce n'est payé qu'une seule fois.

Pascal Jaillet

J'ai cru comprendre que Monsieur Bruère parlait pour l'année 2016.

Thierry Demay

Oui.

Pascal Jaillet

Ça veut dire que pour 2017 ou...

Michel Veneau

Non.

Pascal Jaillet

2016 est en trop alors, dans la délibération.

Thierry Demay

C'est juste pour marquer l'année par rapport à laquelle ils seront installés, c'est tout.

Michel Veneau

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci.

9. Signature des polices d'abonnement au réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, aux termes de la procédure de délégation du service public, par délibération en date du 2 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé le contrat de concession pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et le groupement d'entreprises Weya et Véolia.

Le projet étant enclenché, il convient maintenant que le délégataire de service public, la société Weya valide les démarches commerciales auprès des futurs éventuels abonnés. Pour ce faire, il est nécessaire que les contrats soient établis entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la société 3CL, créée localement par Weya et Véolia. Parmi ceci, il est à ajouter qu'il a toujours été prévu que la ville de Cosne-Cours-sur-Loire raccorderait ses installations situées dans le périmètre du réseau de chaleur, notamment pour les bâtiments suivants : le groupe scolaire Pierre et Marie Curie, le complexe sportif évolutif couvert (le COSEC), le groupe scolaire Franc Nohain, la maison de quartier, la mairie annexe, le gymnase du lycée Pierre-Gilles..., non George Sand, parce que Pierre-Gilles de Gennes, c'est la région. Et le bâtiment F, c'est-à-dire la Maison bleue. La consommation énergétique annuelle totale de ces bâtiments, hors bâtiment F, moyenne sur trois années est de l'ordre de 1 800 mégawatts.

Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les polices d'abonnement et les futurs avenants qui pourraient venir modifier le prix du kilowatt à la baisse. Ces polices concernent tous les bâtiments municipaux qui seront raccordés au réseau dans l'immédiat ou ultérieurement, selon les termes de la délégation du service public conclue entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la société Weya.

Avez-vous des questions?

Alain Dherbier

J'ai plusieurs questions.

Premièrement, la police d'abonnement où il est précisé : 2 rue général Binot, 349 m2 de logements. Ne s'agit-il pas plutôt de bureaux ? C'est marqué logements. Je pense que c'est la Maison bleue, ça.

Michel Mézy

Ce sont des anciens logements.

Alain Dherbier

Oui, mais est-ce qu'il ne faut pas mettre plutôt la nouvelle destination?

Michel Veneau

Le bâtiment F, c'est bien ça où il y avait des logements avant?

Alain Dherbier

Voilà.

Michel Veneau

D'accord.

Alain Dherbier

Autrement, j'ai deux polices identiques, mais je pense que c'est un doublon. C'est rue Albert Schweitzer, 327,70 m2, c'est du tertiaire. Je ne sais pas de quoi il s'agit. Ça, c'est la première question. Et j'ai deux polices identiques, mais je pense que c'est un doublon.

Michel Veneau

C'est un doublon.

Alain Dherbier

327 m2 de tertiaire, rue Albert Schweitzer. Il n'y a pas de précision de numéro, je ne sais pas ce que c'est.

Michel Veneau

C'est un doublon, parce que là, on a la balnéo à côté de la piscine.

Alain Dherbier

Oui, mais la balnéo, j'en parlerai après.

Michel Veneau

Le bâtiment F, le COSEC, Pierre et Marie Curie, maison de quartier, Franc Nohain, le gymnase George Sand...

Michel Mézy

C'est la maison de quartier.

Michel Veneau

C'est la maison de quartier.

Alain Dherbier

C'est peut-être la maison de quartier.

Michel Veneau

C'est la maison de quartier.

Alain Dherbier

Peut-être, c'est marqué en tertiaire.

Hicham Boujlilat

C'est l'espace ado, c'est ça.

Michel Mézy

Il y a un bureau.

Micheline Henry

Il y a des bureaux.

Michel Veneau

Avec les bureaux, c'est l'ensemble. C'est la maison de quartier avec les bureaux.

Hicham Boujlilat

Ce serait bien de bien préciser.

Alain Dherbier

Sinon, pour la balnéo, où en est-on?

Michel Veneau

Pour la Balnéo, on est au courant, on s'est mis en relation pour donner la situation. On avait un groupe privé qui devait installer une balnéo à côté de la piscine, dans les salles municipales. Les gens, je les ai reçus dernièrement, ils m'ont dit que le projet, ils ne pouvaient pas le réaliser pour des raisons personnelles. Je reçois à nouveau ce week-end des gens qui seraient intéressés. Après, on verra, il faut qu'on se rencontre pour qu'on puisse réaliser ce projet.

Alain Dherbier

Pourquoi? Je vais rééditer la question que j'ai déjà posée à plusieurs reprises, notamment hier : quand allons-nous faire le transfert de la piscine ?

Michel Veneau

C'est prêt.

Micheline Henry

Quand tout va être parfait.

Michel Veneau

Non, c'est prêt là.

Micheline Henry

Parce que là, elle n'est pas belle.

Michel Veneau

C'est prêt.

Alain Dherbier

C'est prêt.

Michel Veneau

Ce sera prêt en septembre.

Alain Dherbier

Ça aussi, ça va être en septembre.

Michel Veneau

En septembre.

Alain Dherbier

Ça va être un grand conseil. Ça, c'est la première question. Si toutefois le projet balnéo ne se réalise pas avec...

Michel Veneau

des privés.

Alain Dherbier

A ce moment-là, ne serait-il pas judicieux de transférer la totalité à la communauté, de manière à ce qu'on fasse un complexe où on intégrerait...

Michel Veneau

Il faut qu'on revoie...

Alain Dherbier

Il faut y réfléchir.

Michel Veneau

Il faut qu'on revoie la situation, il faut qu'on y réfléchisse.

Alain Dherbier

Autrement, les travaux de réfection de la dalle ont été faits.

Michel Veneau

C'est fait.

Alain Dherbier

Je voudrais savoir... Parce qu'on m'a alerté sur les travaux qui ont été réalisés. Je suis allé voir et j'avoue, j'ai été un peu surpris. Qui a décidé des travaux qui sont réalisés ?

Michel Veneau

C'est nous, c'est la Ville.

Alain Dherbier

Parce que ce n'est pas ce qui était prévu au départ. Donc ça, c'est la première question. Deuxième question, est-ce qu'on peut savoir combien ça a coûté ?

Michel Veneau

Oui, ça on vous le dira, il n'y a pas de souci.

Alain Dherbier

Je suis vraiment interrogatif quand je vois la réalisation des travaux, parce qu'au premier étage, le monte-personne ne sert plus à rien puisque pour accéder à la plateforme, il faut monter cinq ou six marches. Je suis vraiment surpris des travaux qui ont été faits.

Michel Veneau

Ce sont des techniciens qui nous ont conseillés, on n'a pas mis de poteau dessus pour soutenir cette dalle... Donc, ils ont remis un renfort par le haut.

Alain Dherbier

Oui, mais ils ont mis un plancher qui est haut comme la table.

Michel Veneau

Oui. C'est pour éviter d'avoir des poteaux en dessous, pour la balnéo.

Alain Dherbier

Oui.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Michel Veneau** C'est ça, la technique.

Alain Dherbier

Je suis surpris.

Charly Bruère

Le renfort s'est fait uniquement au-dessus de la dalle avec deux poutres qui ont renforcé par-dessus. C'est la méthode qui a été... Sinon il fallait mettre des poteaux par en dessous. C'est la solution qui a été retenue.

Alain Dherbier

Maintenant, en matière d'accessibilité, c'est compliqué.

Michel Veneau

Le montant, on vous le dira. On vous dira le montant exact.

Hicham Boujlilat

A la suite de ces travaux, est-ce que vous envisagez d'autres travaux pour le rendre accessible ?

Michel Veneau

On va voir suivant l'utilisation. C'est sûr qu'il faudra certainement le rendre accessible.

Hicham Boujlilat

C'est une obligation de toute façon, c'est la loi de 2004, pour le coup.

Michel Veneau

On le sait ça, Monsieur.

Hicham Boujlilat

Oui, mais les travaux ont été faits il n'y a pas longtemps et normalement, ils devaient prévoir l'accessibilité. C'est pour ça que je suis surpris.

Michel Veneau

Non, mais peut-être que ce monte-charge, il faudrait qu'il soit revu, parce qu'il ne fonctionnait pas bien depuis le début. Il n'a jamais bien fonctionné depuis qu'il est installé.

Alain Dherbier

Oui, parce qu'il ne servait pas. Un monte-charge, il faut qu'il soit vérifié régulièrement chaque année, et il faut le faire fonctionner de temps en temps. Aujourd'hui, la problématique, c'est pour monter sur la plate-forme.

Pascal Jaillet

Monsieur le maire, deux précisions s'il vous plaît. Vous avez parlé, dans les dossiers que vous avez sur ce sujet, de la mairie annexe. J'avais compris que la mairie annexe serait transférée au bâtiment F.

Michel Veneau

On n'en est pas là pour l'instant. Nous, on fait les raccordements. Après, l'affectation, on va voir. Là, c'est pour les raccordements. On l'a toujours intitulé la mairie annexe.

Pascal Jaillet

D'accord, donc vous garderez quand même un local municipal dans le centre commercial.

Michel Veneau

Pour l'instant, on n'en est pas là. On ne sait pas encore.

Pascal Jaillet

Si, on en est là, puisque vous le raccordez.

Michel Veneau

Non. On raccorde tous nos bâtiments.

Pascal Jaillet

Ça veut dire que vous allez le garder.

Michel Veneau

Nous raccordons tous nos bâtiments. L'affectation, ce n'est pas décidé encore.

Pascal Jaillet

Ça veut dire que si vous cédez ce bâtiment, l'acheteur sera de fait raccordé au...

Michel Veneau

Tout à fait.

Pascal Jaillet

Voilà.

Michel Veneau

Ce sera une bonne chose.

Pascal Jaillet

Peut-être.

Deuxième précision s'il vous plaît. Vous avez précisé que vous demandiez le pouvoir de signer des avenants et je crois avoir compris que vous signez les avenants uniquement à la baisse. Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas d'avenants à la hausse ? Je répète.

Michel Veneau

Oui, j'ai bien compris.

Pascal Jaillet

Vous avez signalé dans votre rapport...

Michel Veneau

On espère avoir des avenants à la baisse.

Pascal Jaillet

D'accord, mais ça veut dire que vous ne signerez pas les avenants à la hausse.

Michel Veneau

Non. Pendant 12 ans déjà, c'est bloqué, donc les tarifs ne peuvent que baisser.

Pascal Jaillet

Non, les tarifs sont calculés...

Michel Veneau

Il y a l'indice.

Pascal Jaillet

Ils sont calculés tous les mois.

Michel Veneau

Avec l'indice.

Pascal Jaillet

C'est ça. A mon sens, ils peuvent évoluer à la baisse ou à la hausse. Pourquoi êtes-vous restrictif sur votre pouvoir de ne signer que les avenants à la baisse ?

Franck Wickers

Je vous rejoins là-dessus, je pense qu'il faut retirer à la baisse, ça m'avait choqué aussi à la lecture. Au niveau du prix, il y a un taux de révision qui est applicable et qui peut aller aussi bien à la baisse qu'à la hausse. Dans la délibération que tu as lue, tu précisais une délégation pour signer des avenants à la baisse. Donc il faut retirer à la baisse puisqu'ils pourraient être bien sûr à la hausse aussi.

Michel Veneau

D'accord. Très bien. On modifiera.

Alain Dherbier

C'est ce que j'ai tenu à préciser lors du conseil communautaire, parce qu'il ne faut pas penser que pendant 12 ans, les prix sont bloqués et uniques, c'est le piège.

Michel Veneau

Non.

Alain Dherbier

Il faut communiquer, parce que ça bougera certainement de très peu, mais le jour où ça va bouger, les gens vont dire : ils nous ont dit que c'était pendant 12 ans et ça bouge. Il ne faut pas avoir peur de le dire.

Michel Veneau

Très bien. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

10. Convention TFPB avec Logivie 11. Convention TFPB avec Nièvre Habitat

Thierry Demay

On va grouper si vous le voulez bien les deux dossiers suivants : Logivie et Nièvre Habitat. Je pense que ça paraît assez logique.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été votée le 21 février 2014. Dans le cadre de l'agenda 2015-2018 que les organismes HLM ont signé avec l'Etat, ceux-ci se sont engagés à assurer une égale qualité de services dans l'ensemble de leur patrimoine. Cet engagement nécessite la mise en place de moyens complémentaires adaptés aux besoins spécifiques. L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour les logements sociaux situés dans les quartiers de la politique de la ville, peut contribuer au traitement de ces besoins spécifiques, tels que les moyens d'action contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie. Je vous rappelle que la loi de finance initiale 2016 peut permettre de rehausser la compensation par l'Etat de cet abattement à hauteur de 40 % à compter de 2016 et pour les années suivantes.

Ainsi, les principaux bailleurs que sont Nièvre Habitat et Logivie ont signé le contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire dans le quartier Saint-Laurent, qui est classé quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. Ainsi, ils peuvent prétendre à bénéficier de cet abattement et il convient à cet effet de contractualiser par voie de convention qui sera annexée au contrat de ville.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de convention entre les bailleurs sociaux, Nièvre Habitat et Logivie; d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention ou tout document s'y rapportant.

Michel Veneau

Avez-vous des questions? Allez-y, Monsieur.

Hicham Boujlilat

Simplement dire que je me réjouis de ces deux conventions. Quand on parlait tout à l'heure de baisse de dotation de l'Etat, je pense qu'il faut souligner qu'on a ces conventions parce que l'Etat oblige les bailleurs publics, dans le cadre de la loi de programmation de cohésion urbaine, à avoir des conventions avec les territoires. Pour Cosne, ce seront des sommes assez conséquentes, pas de très grosses sommes, mais dans le cadre de la cohésion sociale, on a près de 35 000 €, c'est ce qu'on a vu dernièrement au conseil d'administration de Nièvre Habitat. Il y aura d'autres actions. Ça, ce n'était pas possible avant cette loi et c'est vrai qu'il faut souligner aussi qu'on n'est pas dans le racket, on est vraiment sur de la distribution qui est très bien.

Michel Veneau

On est tout à fait d'accord avec vous. Le problème, dans ce système qu'on a mis en place au niveau national, ce n'est pas le problème politique, c'est qu'on essaie d'inciter les gens

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

à investir, mais c'est sur le fonctionnement qu'on est pénalisé, et vous le savez bien. Au contraire, c'est très bien ce qu'on fait là, parce qu'on incite à investir.

Hicham Boujlilat

Quand il y a 35 000 € qui vont être mis sur des projets et qui vont permettre à la ville de ne pas prendre sur son budget de fonctionnement...

Michel Veneau

C'est très bien.

Hicham Boujlilat

... c'est quand même un point d'impôt.

Michel Veneau

Oui.

Hicham Boujlilat

Les 35 000 par an et il y a encore d'autres sommes. Je ne parle que pour Nièvre Habitat...

Michel Veneau

Non, mais je dis que l'Etat incite à investir dans beaucoup de secteurs, on ne le néglige pas.

Hicham Boujlilat

Oui, mais 35 000, c'est la taxation périscolaire. C'est important et je voulais le souligner quand même, parce que ça, ce sont des sommes qu'on ne voit pas dans les dotations, dans les comptes 70 et suivants du budget.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, tout est bon à prendre. Il ne faut rien négliger.

Michel Veneau

Tout. Comme la masse sur ce qu'on nous retire, elle est importante, après tout ce qu'on a...

Hicham Boujlilat

Oui, mais un jour, il faudra qu'on consolide, mais je pense que c'est important. C'est pour ça que je voulais le souligner.

Michel Veneau

On n'est pas de mauvaise foi là-dessus, on est d'accord. Quand on peut, au contraire, c'est très bien.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

11. Rapport annuel du maire concernant les délégations de services publics – année 2015

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, chaque délégataire est tenu de produire, avant le 1^{er} juin de l'année en cours, un rapport sur l'exercice écoulé et comportant des informations financières sur l'exécution du service et sur les différentes opérations, ainsi qu'une analyse relative à la qualité du service. La commission consultative des services publics locaux est tenue d'examiner chaque année, sur le rapport de son président, les rapports remis par chaque délégataire de services publics, ainsi que les rapports sur la qualité du service d'eau potable et du service assainissement collectif.

Le rapport du maire a été présenté le 21 juin dernier à la commission consultative des services publics locaux, dont le procès-verbal vous a été transmis. Ce rapport a été adressé à chacun des conseillers afin qu'ils en prennent connaissance. Je vous précise que malgré différents courriers auprès de la SARL Camp's Attitude, afin de solliciter le rapport d'activité du camping pour la saison écoulée 2015, aucun document ne nous a été transmis.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport du maire concernant le rapport annuel des délégataires; prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif; prendre acte du rapport d'activité établi par la commission consultative des services publics locaux en date du 21 juin 2016.

Pas de questions ? On passe au vote.

Il n'y a pas de vote. C'est très bien. Vous voulez faire un petit temps mort ? On y va.

13. Convention de prêt à usage avec les consorts de Vogüe

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Pour permettre une exploitation efficace des activités de loisirs et touristiques du site de l'île, les consorts de Vogüe consentent, en complément du bail commercial du 22 avril 2016, à un prêt à usage concernant une partie des parcelles AN 1985 d'une superficie de 6 hectares, 53 ares, 86 centiares et BD n° 10 d'une superficie de 7 hectares, 48 ares, 85 centiares, soit une superficie totale de 14 hectares, 2 ares, 71 centiares. Ce prêt à usage est conclu à titre gratuit pour une durée d'un an à compter de la rétroactivité du 1er janvier 2016 et renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf congé donné par l'une des parties, soit six mois à l'avance par lettre recommandée avec avis de réception.

Au regard de l'intérêt de ces deux parcelles présentes sur le site de l'île, il est demandé au conseil municipal d'approuver le prêt à usage à titre gratuit des parcelles des consorts de Vogüe, cadastrées AN 1985 de 6 hectares, 53 ares, 86 centiares et BD n° 10

de 7 hectares, 48 ares, 85 centiares, représentant une superficie totale de 14 hectares, 2 ares, 71 centiares ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Avez-vous des questions?

Christian Perreau

La question, c'est : quel est pour nous l'intérêt d'avoir ces parcelles ? Je ne vois pas bien où elles se situent puisqu'on n'a pas eu de plan.

Michel Veneau

C'est tout ce qu'il y a autour du camping jusqu'au tir à l'arc qu'on a rajouté dedans, qu'on n'avait pas avant. Dans l'ancien bail, il n'y avait pas le tir à l'arc. Ça avait été fait verbalement avec Claude Olsen à l'époque et Monsieur de Vogüe. Là, ça a été rajouté.

Christian Perreau

C'est ce qu'il y a autour.

Michel Veneau

Tout ce qu'il y a autour, 14 hectares. C'est la Ville qui entretient, on coupe, s'il y a des arbres morts, il faut les enlever. C'est normal, c'est prévu et c'est ce qui se passait déjà avant dans les anciens baux.

Alain Dherbier

Concernant les arbres, il ne faut pas vous tracasser, il y a quelqu'un qui est sur site. Il n'y a pas besoin d'attendre qu'ils soient morts pour les faire disparaître, il n'y a aucun souci.

Michel Veneau

Monsieur Dherbier, j'ai constaté l'état... Avec la famille de Vogüe, vous savez que ça a duré très longtemps pour qu'on arrive à se mettre d'accord pour signer le bail. Donc, je suis allé sur place et les arbres sur le camping ne sont pas en bonne santé. Ils ne sont pas en bonne santé. Je peux vous dire qu'il y en a même qui tombent.

Alain Dherbier

Vous voyez certainement très bien ce que je voulais dire.

Michel Veneau

J'ai vu tout ça, Monsieur Dherbier, j'ai bien vu, mais cette personne ne gère plus le camping, comme vous le savez. La famille de Vogüe, c'est pareil, au départ, ils voulaient... Les arbres, la nature et tout ça. J'ai dit: tout ça, c'est très bien, mais les arbres quand ils sont morts, je vous le signale et vous venez les enlever, parce que je veux bien tout, mais le jour où il y a un accident, c'est nous qui sommes responsables. C'est comme la police de l'eau qui nous interdit de tirer les arbres qui sont morts le long de la Loire ou le long d'une rivière, mais le jour où il y a un accident, un gamin avec un canoë, qui est responsable? Ce sera le maire. Ce ne sera ni le propriétaire, ni le riverain, parce qu'on n'aura pas enlevé les arbres ou que c'est une voie navigable ou autres.

Je peux vous dire que j'ai constaté que les arbres dans l'île ne sont pas en très bonne santé. Ils sont sur du sable et ça ne pousse pas. C'est comme ça, c'est la nature. A part les

acacias qui poussent rapidement et qui meurent au bout de 30 ans, mais c'est autre chose. Tous les autres arbres, ce n'est pas vraiment quelque chose de...

Pas d'autres questions. On passe au vote. Est-ce qu'on vote ? Oui. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci.

14. Convention d'entretien des espaces verts appartenant à Logivie 15. Convention d'entretien des espaces verts appartenant à Nièvre Habitat

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La commune assure depuis de nombreuses années l'entretien des espaces verts de la société Logivie, ainsi que l'OPH Nièvre Habitat. Cette démarche a pour finalité de clarifier les interventions de la ville en matière d'entretien des espaces verts propriétés des bailleurs sociaux et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Elle précise les prestations qui seront assurées par le service des espaces verts, ainsi que les conditions techniques et financières. Il s'agit d'assurer la tonte, la taille, le désherbage, mais également de réaliser des travaux de création de massifs en accord avec les bailleurs.

La convention avec Logivie prend effet pour l'année 2016, renouvelable par tacite reconduction sans limitation de durée. Elle concerne l'entretien des parcelles situées Champ du Cormier, au lieudit Près des Queues et au quartier Saint-Laurent, immeuble L'étoile. La prestation est facturée 20,50 € de l'heure.

Concernant Nièvre Habitat, la convention prend également effet en 2016 et se renouvellera tacitement sans pouvoir excéder trois ans. La participation financière pour l'entretien des espaces verts du quartier Saint-Laurent est fixée à 10 000 € en 2016, 20 000 € en 2017 et 30 000 € en 2018.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver les conventions d'entretien des espaces verts avec Logivie et Nièvre Habitat; d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions.

Avez-vous des questions?

Pascal Jaillet

Monsieur le maire, on ne vous connaissait pas aussi généreux. Vous faites cadeau de 30 000 € à Nièvre Habitat ? Pourquoi il y a cette progressivité ?

Michel Veneau

Monsieur Jaillet, il faut savoir qu'avant c'était gratuit. On était encore beaucoup plus généreux. Depuis toujours...

Pascal Jaillet

Nous, on a toujours été généreux.

Michel Veneau

Monsieur Béguin et après, c'est comme ca...

C'est vrai qu'on a souhaité avec les bailleurs faire payer une partie de la prestation. Estce que ça va durer au-delà de trois ans ? Ce n'est pas sûr, parce qu'on ne sait pas l'avenir, on ne connaît pas l'évolution de nos services à l'avenir. Peut-être que les bailleurs

trouveront des prestataires privés pour réaliser ces travaux. On verra, mais on s'entend tous bien, quelles que soient les collectivités et avec nos bailleurs, en général, il y a une très bonne entente. Chacun défend ses intérêts financiers et Nièvre Habitat, le président, je le connais très bien, la directrice aussi et ce sont des gens qui défendent aussi leurs intérêts. C'est normal, il y a eu discussion et on est arrivé à un accord.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne. Donc adoptée à l'unanimité des présents. Merci.

16. Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile : cession du contrat

Michel Renaud

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Par contrat du 25 novembre 2011, la commune a consenti au garage Jacques Petit, situé rue des Trois Ponts, la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile municipale. Le contrat d'une durée de cinq ans a pris effet à compter du 6 décembre 2011 pour se terminer le 5 décembre 2016. Par courrier reçu en mairie le 29 avril 2016, le délégataire a informé la commune de son départ à la retraite et de la cession de son fonds de commerce à la SAS GPR, société gérée par son fils Romain, fils de Monsieur Petit Jacques, employé depuis plusieurs années.

Dans la mesure où les capacités professionnelles, techniques et financières de la SAS GPR à assurer la continuité du service public dans les conditions définies par le contrat de délégation de service public sont garanties, je vous propose d'approuver la cession du présent contrat au profit de la SAS GPR.

Vu l'article L1411-1 du code général des collectivités territoriales, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant de cession au contrat de délégation de service public du 25 novembre 2011, pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile municipale au profit de la SAS GPR; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir.

Michel Veneau

Avez-vous des questions pour le successeur?

Pascal Jaillet

C'est valable jusqu'à la fin de l'année, au mois de décembre, et après, il y aura un nouveau marché qui va être fait, c'est ça ?

Michel Veneau

On va reprolonger d'un an parce qu'on n'aura pas le temps d'entamer la procédure. Après, il faudra entamer une procédure normale.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

17. Aérodrome : cession du bail à construction au profit de la SAS Loire Aviation

Pascale Quillier

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,

Le 8 février 1985, la commune a consenti à Monsieur Lekin un bail à construction sur le site de l'aérodrome pour une durée de 30 ans. Celui-ci a pour objet la construction d'un hangar destiné à la création d'un atelier de réparation des avions de tourisme. En date du 7 octobre 1992, le bail a été prorogé pour une durée de 20 ans, portant ainsi son échéance au 31 décembre 2034. Afin de permettre l'extension du bâtiment existant, la commune a consenti une augmentation de l'assiette foncière sur la parcelle cadastrée BH n° 523 par avenant du 25 mars 2009.

Dans le cadre de son départ en retraite et de la transmission de son entreprise, Monsieur Marc Lekin souhaite céder son bail à la SAS Loire Aviation, gérée par Monsieur William Lekin.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la cession du bail à construction du 8 février 1985 au profit de la SAS Loire Aviation ; de dire que Monsieur Marc Lekin est dispensé de la notification à la commune et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces qui pourraient être nécessaires.

Michel Veneau

Avez-vous des questions? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient? Qui est contre? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci.

D. AFFAIRES SCOLAIRES

18. Modification du règlement intérieur des cantines scolaires à compter du 01/09/2016 suite à la délibération du conseil communautaire du 10 mai 2016 apportant des modifications au système du forfait

Micheline Henry

Mesdames, Messieurs,

Le service de restauration scolaire est un service public facultatif. Depuis la création de la communauté de communes Loire et Nohain, cette compétence est donc partagée entre les communes et la communauté de communes Loire et Nohain, qui l'exerce dans le cadre de ses compétences optionnelles. Après une année scolaire 2015-2016 de mise en place du système de paiement au forfait des repas dans les cantines des communes de la communauté de communes et par délibération du conseil communautaire en date du 10 mai 2016, des modifications sont apportées à ce système de forfait. Ces modifications répondent à la demande exprimée par les familles depuis la mise en place. Ça concerne par exemple les parents qui ont des reprises d'emploi ou qui travaillent en équipe, le travail saisonnier, les cas d'hospitalisation, différents cas qui ont été recensés. C'est pourquoi cette modification a été apportée et des nouvelles tarifications pour l'année scolaire 2016-2017.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur des restaurants scolaires pour l'année 2016-2017.

Ça ne change pas spécialement dans l'organisation, mais c'est plutôt pour faciliter les demandes qui ont été faites.

Michel Veneau

Avez-vous des questions? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée à l'unanimité des présents.

19. Modification du règlement intérieur des activités périscolaires

Micheline Henry

L'application de la réforme du rythme scolaire reste inchangée pour cette année scolaire, aussi bien concernant les horaires que pour la mise en œuvre des temps d'activité proprement dits, qui s'effectueront toujours les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30. Cependant, devant la diminution des dotations de l'Etat depuis plusieurs années et la volonté de la municipalité de maintenir la qualité des intervenants pendant ces temps d'activité périscolaires et essayer même d'apporter des nouveaux intervenants, il est apparu nécessaire de rendre ces prestations payantes à un prix très accessible pour les familles utilisant cette prestation. C'est pourquoi il est nécessaire de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires qui notifiaient une gratuité des TAPS dans sa formule actuelle. Ce nouveau règlement intérieur sera joint à celui de la restauration scolaire, également modifié pour la rentrée 2016-2017.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement de fonctionnement joint, qui se substituera au règlement actuel à compter du $1^{\rm er}$ septembre 2016 ; d'autoriser le maire à signer tous les actes afférents et mettre en œuvre ce service de nouveau règlement.

Je rappelle, mais ce n'est pas spécialement précisé, que c'est bien un euro par enfant, par jour de TAPS.

Michel Veneau

Avez-vous des questions?

Hicham Boujlilat

Vous ne serez pas surpris que nous votions contre cette délibération. Une partie du règlement nous convient parfaitement. On le connaît bien puisque nous l'avons mis en place, avec l'aide de Sylviane Bezou, avec l'organisation. On se réjouit de voir qu'elle ne change pas parce que c'est un travail qui a été extrêmement bien mis en place. En revanche, ce qui nous gêne naturellement, c'est la taxation. Vous dites que c'est modeste, ça représente quand même 72 € par an, par enfant. Ce n'est pas une somme négligeable. Lorsqu'il y a deux ou trois ans, on parlait de la réduction d'impôts de 3 % et qu'on voyait que ça représentait à peine une dizaine d'euros, on avait débattu. C'est quand même une somme extrêmement importante pour les familles. On souhaiterait avoir, dans un an, parce que de toute façon cette délibération va être votée, un bilan d'étape en milieu d'année et à la fin de l'année scolaire prochaine, pour voir le nombre d'élèves qui pratiquent en tout cas ces activités périscolaires, en comparaison avec ce qui se faisait jusqu'à présent.

Micheline Henry

Vous vous réjouissez parce que vous l'avez mis en place.

Hicham Boujlilat

Non.

Micheline Henry

Si, vous l'avez dit. Nous, on se réjouit de l'avoir continué et de l'avoir agrémenté également. Par contre, je tiens à vous préciser, et ça a été dit tout à l'heure, que depuis les précédents conseils d'école, j'ai déjà informé les parents pour que ça ne leur tombe pas dessus, donc ça fait un moment qu'ils sont au courant. Je n'ai pas eu beaucoup de remarques négatives. Il y a même des gens qui m'ont précisé : on se demandait comment ça se fait que c'était gratuit. Par rapport à ça, ça fait une certaine somme, c'est sûr. Quand vous dites qu'on va faire le bilan, effectivement, on va faire le bilan du nombre. Je pense que vous voulez parler aussi de la quantité, parce que peut-être que vous pensez que ça va réduire le nombre d'enfants. C'est possible, mais je me dis qu'après, les parents, il va falloir qu'ils trouvent une garderie au même prix et ça, je n'en suis pas sûre. Qu'est-ce qu'ils vont faire de leurs enfants pendant ce temps ?

Hicham Boujlilat

Pour rebondir là-dessus, il y a peut-être des parents qui vont mettre leurs enfants en garderie ou pas, mais ces activités périscolaires permettent aussi à des enfants de découvrir des activités diverses qu'ils ne pourraient pas découvrir par ailleurs. C'est en cela que ces activités périscolaires sont importantes. Il y a peut-être des gens qui vont retirer leurs enfants. Les enfants vont rentrer à la maison. C'est quand même un accès en moins à des activités dont ils ne bénéficieront pas. Du coup, on aura plutôt deux vitesses. Il y aura les enfants qui vont en périscolaire et ceux qui n'y vont pas, soit qu'ils restent en garderie ou qu'ils rentrent à la maison. On crée quand même une vraie fracture, puisque 72 €, ce n'est pas rien. Vous, vous avez eu ces témoignages, mais j'ai eu des témoignages inverses. J'ai eu des gens qui m'ont dit : pourquoi pas un euro ?, il y en a eu, mais j'ai eu aussi des témoignages inverses. Je n'ai pas eu l'unanimité. Je n'ai pas eu des gens qui ont dit : chouette, on va payer 72 € par an, on l'attendait. Merci c'est enfin arrivé! Je n'ai pas eu ça, je vous mentirai en tout cas, pour reprendre le mot de la soirée, en vous disant ça.

L'autre point, parce que ça a été évoqué lors du dernier conseil municipal et nous avons eu des échanges par courriel depuis : vous aviez indiqué qu'un courrier était parti avant le dernier conseil municipal pour indiquer cette évolution de tarif. Je tiens à indiquer ici, puisque vous l'aviez acté dans les échanges que nous avons eus, que le courrier n'était pas parti avant le dernier conseil municipal, il était parti après. Vous vous rappelez le fameux courrier envoyé aux parents.

Micheline Henry

Je m'en rappelle très bien.

Hicham Bouililat

Je souhaitais simplement en faire part ici pour indiquer que si je n'ai pas reçu le courrier, ce n'est pas parce que vous ne me l'avez pas envoyé, c'est que vous ne l'avez envoyé à personne et que vous l'avez envoyé après...

Micheline Henry

Je n'ai oublié personne.

Hicham Boujlilat

En tout cas, il y a une partie des parents à qui vous l'avez envoyé après le dernier conseil municipal.

Micheline Henry

Il a été envoyé en plusieurs fois. Ça fait quand même un certain nombre et il a été envoyé en plusieurs fois.

Hicham Boujlilat

En tout cas, une partie...

Micheline Henry

En deux fois.

Hicham Boujlilat

Comme on a eu un échange là-dessus disant que c'était parti avant...

Micheline Henry

Non, il n'y a pas de problème.

Hicham Boujlilat

En tout cas, c'est quelque chose que je souhaitais préciser.

Sylviane Bezou

Je voudrais dire que c'est vrai que les représentants de parents d'élèves, ce ne sont pas les personnes qui sont le plus dans le besoin dans la commune et c'est pour ça que ces personnes trouvent ça très bien de faire régler. Je sais bien qu'ils écoutent plus ou moins ce qui se dit à côté, mais pour l'avoir pratiqué quand même un certain temps, d'un côté et de l'autre, je sais que ce n'est pas toujours le reflet exact de tout ce qui se passe dans les familles. Je pense aussi que 72 € par an, c'est une chose, mais je pense surtout, il y en avait encore il y a trois ou quatre ans, ce sont des fratries de deux, trois, voire quatre enfants et là, ça multiplie vraiment. Je pense comme Hicham, on n'en avait pas parlé, mais je voulais le dire avant, que pour ces familles-là, ils vont retirer les enfants. Ces enfants-là n'iront pas au sport ou à la musique, ils vont rentrer à la maison et ils n'auront pas l'occasion d'essayer quelque chose.

Micheline Henry

On fera le bilan, on verra. Je ne suis pas persuadée, mais peut-être que je me trompe. Après ça, j'en reviens toujours à la même question : que vont faire les parents de ces enfants-là? Ils vont les laisser chez eux, mais les parents qui travaillent? Vous dites de les mettre en garderie, mais la garderie n'est pas gratuite.

Sylviane Bezou

Les parents qui travaillent...

Micheline Henry

Elle n'est pas gratuite, donc le résultat...

Sylviane Bezou

Les parents qui travaillent, ce ne sont peut-être pas eux qui seront impactés. Ils ont quand même, je pense, les moyens de payer ça...

Micheline Henry

La première fois que j'en ai parlé, ce que j'ai demandé aux représentants de parents d'élèves, puisque vous avez parlé des parents d'élèves, c'est de faire un sondage. Ce n'est pas que leur avis à eux, parce que leur avis à eux, il y a quatre parents, voire trois parents.

Sylviane Bezou

Je les ai vécus les sondages.

Hicham Boujlilat

Je pense qu'il aurait été bon... Vous posez une question : que feront les parents de ces enfants ? C'est une question qu'il aurait fallu poser à l'ensemble des parents avec une consultation. La ville aurait pu transmettre dans le cahier des élèves un questionnaire, de manière à ce qu'ils fassent un retour. Je le sais pour une école que je pratique, d'autres pour lesquelles j'ai demandé, en tout cas sur trois écoles où je vais tous les jours, deux autres auxquelles j'ai demandé, il n'y a pas eu de questionnement particulier ou de questionnaire. Je pense qu'il aurait bon que la ville transmette un questionnaire aux parents : nous envisageons pour des raisons – et vous justifiez les raisons, même si on n'est pas d'accord, mais vous les justifiez – d'augmenter, de mettre une tarification périscolaire d'un euro. Qu'est-ce que vous en pensez ? Que ferez-vous de vos enfants si jamais... Je pense que ça aurait été bon de le faire comme ça. Vous avez indiqué qu'il y a des gens qui vous ont dit que c'était bien, mais peut-être auriez-vous une majorité de personnes qui auraient dit : on pense que c'est une bonne chose et nos enfants...

Micheline Henry

Ok, on aurait pu peut-être... Après on pouvait faire un référendum aussi! Mais on n'a pas posé la question.

Hicham Boujlilat

Vous pouvez toujours le faire sur d'autres choses, après ça, c'est votre...

Micheline Henry

Non, mais voilà...

Hicham Boujlilat

Vous auriez pu là-dessus...

Micheline Henry

Mais...

Hicham Boujlilat

Là-dessus, mais le « CoursExit » c'est quoi...?

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, si on fait un référendum au niveau de la population, malheureusement pour les TAPs, j'ai bien peur que ce soit négatif.

Hicham Boujlilat

Je ne sais pas...

Michel Veneau

Malheureusement.

Hicham Boujlilat

Vous savez qu'il y a des gens qui ont fait des pronostics sur le référendum en Grande-Bretagne, juste avant.

Michel Veneau

Je ne parle pas de ça.

Hicham Boujlilat

Oui, mais sur les référendums, ne jamais pronostiquer.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, j'annonce le bilan.

Hicham Boujlilat

Je parle des parents d'élèves.

Michel Veneau

On parle de référendum.

Hicham Boujlilat

Non, c'est vous qui l'avez dit... Ce sont les parents, je pense...

Michel Veneau

Même les parents, on va leur...

Hicham Boujlilat

Ça aurait été bien. Je parle des parents.

Michel Veneau

On fera un bilan.

Micheline Henry

On n'a pas tellement demandé l'avis aux parents quand le...

Hicham Boujlilat

Je sais.

Micheline Henry

On nous a dit...

Michel Veneau

Quand on l'imposait.

Micheline Henry

Ça coûte 200 000 euros.

Hicham Boujlilat

Pardon.

Micheline Henry

Parce que ça n'est pas obligatoire.

Hicham Boujlilat

Oui, mais...

Micheline Henry

Demain, on peut les arrêter.

Hicham Boujlilat

Là-dessus, on a eu le débat lors du dernier conseil municipal. Nous, c'était notre choix et c'est notre politique...

Michel Veneau

Tout à fait.

Hicham Boujlilat

Parce qu'on considère que c'est dans le cadre de nos valeurs progressives, des valeurs de gauche. Vous, ce sont...

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat

Si vous voulez, vous là-dessus, on pourrait revenir...

Micheline Henry

Ce ne sont pas les valeurs de gauche.

Hicham Boujlilat

Ecoutez, ce sont nos valeurs de progrès, on considère que tout le monde doit y avoir accès. On considère...

Michel Veneau

Je vais vous répondre tout simplement...

Hicham Boujlilat

Est-ce que je peux terminer ? On considère en tout cas, et c'est par rapport à ça que nous l'avons mis en place, nous souhaitions assumer justement, pour permettre... Vous aujourd'hui, vous considérez qu'il faut récupérer combien ? 30 000 € ?

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, nous allons faire le bilan et nous allons certainement informer les parents du coût réel. On le mettra dans Cosne Actu. On va informer tout le monde, c'est la transparence.

Hicham Boujlilat

Je parle de la consultation. Allez-y, il faut mettre le coût réel sur tout.

Michel Veneau

Tout.

Hicham Boujlilat

Mettez le coût réel sur tout, puis aussi les écoles, pour aller à l'école ou pour rentrer, on va aussi dire aux gens, les écoles coûtent tant, il faut que vous payez pour envoyer vos enfants à l'école.

Michel Veneau

Monsieur, vous déformez tous mes propos. Vous êtes vraiment un politicien.

Hicham Boujlilat

Non.

Michel Veneau

Vous déformez tous mes propos.

Hicham Boujlilat

Non, mais attendez, vous êtes bien placé. Vous êtes très très bien placé pour dire ça.

Michel Veneau

Non, mais Hicham là, écoutez...

Hicham Boujlilat

Je n'ai rien déformé. Vous, vous avez dit que...

Michel Veneau

L'Etat nous l'a imposé...

Hicham Boujlilat

Là-dessus, c'est un service...

Michel Veneau

Ce n'est pas obligation.

Hicham Boujlilat

Vous avez le choix de tout supprimer. Nous, nous avons choisi de mettre en place les TAPs...

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Michel Veneau**

Tout à fait.

Hicham Boujlilat

Nous savions combien ça allait coûter, mais une partie...

Michel Veneau

Nous, nous avons fait le choix de faire payer un euro et on va voir.

Hicham Boujlilat

C'est la différence entre vous et nous, assumez-le.

Michel Veneau

Voilà, c'est très bien, c'est clair.

Micheline Henry

Il faut bien qu'il y en ait une.

Michel Veneau

Il faut qu'il y ait une différence.

Hicham Boujlilat

Voilà, assumez-le. Vous voyez, quand on parle d'impôts Veneau, on n'a pas tort.

Michel Veneau

Ce n'est pas un impôt, ça.

Hicham Boujlilat

C'est une taxe, excusez-moi. La sémantique est importante.

Michel Veneau

Vous voyez que vous faites de la politique, parce que vous avez dit tout de suite l'impôt Veneau.

Hicham Boujlilat

C'est une taxe Veneau, je vous prie de m'excuser.

Michel Veneau

Non, mais c'est très bien.

Hicham Boujlilat

C'est un service public et on considère qu'on n'a pas à le faire payer.

Michel Veneau

On fait tous de la politique au quotidien. Autour de cette table, tout le monde fait de la politique et c'est très bien. Ça, c'est de la démocratie. La vraie démocratie, c'est ça et après, il y a des choix.

Hicham Boujlilat

Il y a des choix, donc il y a une différence et une divergence.

Michel Veneau

Nous, on a fait des choix et vous, vous en aviez fait avant...

Hicham Boujlilat

Vous faites le choix de faire payer les parents. Nous, nous faisons le choix de ne pas les faire payer, c'est tout, c'est la différence.

Michel Veneau

Un euro.

Hicham Boujlilat

72 euros.

Sylviane Bezou

Ce n'est pas un euro, quand il y a trois gamins, ce n'est pas pareil.

Michel Veneau

Non, mais bien sûr.

Hicham Boujlilat

72 euros par an.

Michel Veneau

Tout à fait. On verra, on fera le bilan.

Christian Perreau

Je peux parler.

Michel Veneau

Oui.

Christian Perreau

De toute manière, on s'éloigne de plus en plus de l'école gratuite et ça...

Michel Veneau

Il y a longtemps.

Christian Perreau

Oui, mais on s'en éloigne de plus en plus, parce que c'était quand même...

Michel Veneau

Monsieur Perreau, les TAPs..., ce n'est pas l'école.

Ce n'est pas l'Education nationale, ça.

Christian Perreau

Pour moi, ça c'est une belle décision de droite.

Michel Veneau

Non.

Christian Perreau

Une belle décision de droite. Ce n'est pas une décision...

Micheline Henry

Oui.

Christian Perreau

Voilà.

Micheline Henry

Voilà.

Michel Veneau

Merci. Monsieur Perreau, au moins c'est franc, direct.

Hicham Boujlilat

Vous avez mis du temps à assumer justement votre appartenance.

Micheline Henry

On assume notre appartenance. Bien sûr qu'on l'assume.

Michel Veneau

Il faut respecter tout le monde. On est en démocratie.

Hicham Boujlilat

Non, mais c'est bien d'assumer votre appartenance. Enfin, vous assumez...

Michel Veneau

On l'a toujours fait.

Hicham Boujlilat

Non, mais très bien et là-dessus, c'est vraiment une divergence.

Micheline Henry

Si vous ne le voyez pas, c'est grave.

Michel Mézy

Et les électeurs aussi.

Hicham Boujlilat

Oui, mais très bien, ils s'en souviendront.

Michel Veneau

Ils vont s'en souvenir.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Michel Mézy**

Les électeurs ont tranché.

Hicham Boujlilat

Très bien. Ça, vous ne l'aviez pas annoncé aux élections.

Michel Mézy

Vous non plus, vous ne l'aviez pas prévu.

Hicham Boujlilat

De quoi ? Oui, nous n'avions pas prévu de faire payer, exactement. Vous, vous n'avez pas annoncé que vous alliez taxer le périscolaire. Vous n'avez pas indiqué aux Cosnois que vous alliez faire payer le transport.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, on pourrait même l'arrêter, si ça allait mal.

Hicham Boujlilat

Faites ce que vous voulez!

Michel Veneau

Si les finances, ça s'aggrave dans les années à venir, on sera peut-être obligé d'arrêter, malheureusement pour les enfants.

Hicham Boujlilat

Monsieur le maire, je vais vous dire une chose, la dernière chose, si nous étions en responsabilité, que nous arrêterions, c'est l'éducation, c'est l'école. C'est très clair, ce serait la dernière chose.

Michel Veneau

D'accord. Nous, on fera des choix et on verra.

Michel Mézy

Les TAPS, ce n'est pas l'école.

Michel Veneau

Non.

Hicham Boujlilat

Supprimez-les alors. Supprimez-les et vous verrez avec l'Education nationale!

Michel Veneau

Vous...

Hicham Boujlilat

Les TAPS, c'est l'école.

Micheline Henry

Non.

Michel Veneau

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cinq. Adoptée à la majorité des 23.

E. AFFAIRES TECHNIQUES

20. Modification de la DETR pour le futur centre technique municipal

Thierry Demay

La demande de DETR pour la construction du centre technique municipal a été présentée au conseil municipal de décembre 2015, avec une sollicitation à hauteur de 143 172,96 €, soit 16 %. Suite aux différents échanges avec les services de l'Etat lors de l'instruction du dossier, il a été demandé à la collectivité de solliciter une subvention autour de 20 %, soit 178 996,20 €. Suite aux arbitrages des services de l'Etat, il s'avère que cette demande de financement de la Ville a été acceptée à hauteur de 102 000 € HT, sur un coût éligible et fixé à 510 000 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir cette opération, de solliciter la subvention comme indiquée ci-dessus, en retenant les montants indiqués ci-dessus; d'approuver le projet de délibération et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Alain Dherbier

Vous avez parlé de centre technique municipal? C'est bizarre parce que le tableau que j'ai reçu de la préfecture me dit que pour la construction du futur centre technique municipal, DETR proposé = zéro. J'ai 102 000 € pour création de réseau d'assainissement d'adduction d'eau potable et éclairage public sur le lotissement de la Fontaine Pernée.

Michel Veneau

Ça a été transféré. Ça a été supprimé à la Fontaine Pernée et transféré au centre technique. C'est pour ça qu'on est obligé de redélibérer aujourd'hui.

Alain Dherbier

Il n'y a pas longtemps, le préfet m'a dit en réunion sur les aires d'accueil : je suis surpris parce que je ne reçois pas tous les courriers qui me sont adressés. Je vais pouvoir lui dire quand je vais le voir : le tableau que vous m'avez envoyé n'est pas bon.

Michel Veneau

Il n'y a pas longtemps que c'est modifié.

Alain Dherbier

D'accord.

Michel Veneau

C'est tout à fait récent, il y a quelques jours. C'est pour ça qu'on est obligé de délibérer aujourd'hui.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

F. PERSONNEL

21. Création emplois saisonniers 2016

Micheline Henry

Comme, on peut dire, habituellement, il va y avoir pour cette saison estivale, juillet et août, six emplois saisonniers dans différents services administratifs de la mairie : espaces verts, le musée et le CCAS. Mais nous allons voter pour un total de huit emplois. Pourquoi ? Parce qu'on veut en mettre deux en réserve ; s'il y a quelque chose, on ne pourra pas se permettre d'attendre le prochain conseil municipal pour en délibérer. Donc huit emplois à voter, mais six emplois réellement pourvus.

Michel Veneau

Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient? Qui est contre? Adoptée à l'unanimité.

22. Modification du tableau des effectifs

Micheline Henry

Devant l'augmentation des élèves de l'école Paul Doumer, à la prochaine rentrée scolaire, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un agent actuellement à temps non complet, de façon à le passer à temps complet, temps complet sur lequel l'agent est tout à fait d'accord.

Après avis favorable du comité technique du 22 juin 2016 et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à créer un emploi d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet et de supprimer l'emploi d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet 29/35^e à compter du 1^{er} septembre 2016.

Ce n'est toujours que pour un emploi.

Sylviane Bezou

C'est pour se réjouir tout au moins de l'augmentation de ce poste à valeur d'un temps complet. Si on fait ça, c'est certainement qu'il y a une importante augmentation des effectifs. A qui ou à quoi doit-on ce...?

Micheline Henry

Je vous confirme, il y a une importante montée des effectifs. C'est même impressionnant.

Sylviane Bezou

A Paul Doumer.

Micheline Henry

A Paul Doumer. On arrive sur Curie et Franc Nohain, pareil. A tel point que les directrices d'école nous ont transmis un tableau avec toutes les classes, de manière à ce qu'on puisse jongler et à mettre dans les écoles où il y a encore un peu de place. C'est vrai que c'est impressionnant aujourd'hui. Il y a la période, comme vous le savez, des temps

d'inscription. Il y a un moment que c'est fini. Aujourd'hui, il y a eu cinq personnes qui sont venues pour s'inscrire et ce sont des gens qui arrivent sur Cosne. Je ne leur ai pas demandé pourquoi. Ils arrivent sur Cosne, c'est très bien.

Sylviane Bezou

Ce qui est un petit peu dommage, j'avais cru lire dans la presse, mais ce n'est peut-être plus à l'ordre du jour, qu'il y avait une classe supprimée à Cours. Il n'y a pas moyen de maintenir cette classe.

Micheline Henry

Je vais juste dire un mot et je vais laisser après la parole.

Je peux vous dire qu'il n'y a pas moyen et je ne peux même pas expliquer. Le temps, si je vous disais le nombre d'heures qu'on a pu y passer pour négocier, pour des réunions avec l'inspecteur académique. On est monté, avec Monsieur Demay et Monsieur le maire à Nevers, rencontrer l'inspecteur académique du département, on a même rencontré l'inspecteur académique de Dijon, on a usé beaucoup de salive...

Micheline Henry

Pardon.

Propos inaudibles

Michel Veneau

Non, pas le recteur.

Micheline Henry

Non, ce n'est pas le recteur, c'est un inspecteur d'éducation.

Michel Veneau

C'est un inspecteur régional.

Micheline Henry

C'est quelqu'un qui est... Et le résultat, voilà, pour notre grand désespoir.

Thierry Demay

Comme l'a dit Madame Henry et comme le souligne aussi Monsieur le maire, c'est vrai que malheureusement, on n'a pas pu sauvegarder ça, l'inspecteur nous donnant quelques raisons qui sont propres à l'Education nationale et que malheureusement, on ne peut pas contredire par rapport à ce niveau-là. Comme vous le savez, je suis professeur, donc je connais assez bien la technique de l'Education nationale. L'inspecteur dit que la Nièvre est bien dotée au niveau des professeurs des écoles, mais surtout, le problème est que dans le Morvan, s'il ne supprimait pas un poste dans le Val de Loire, c'était le Morvan qui devait être impacté et dans ce cas-là, on aurait eu des élèves dans la Nièvre, dans le Morvan, qui auraient été obligés de faire une heure de bus le matin, une heure de bus le soir. Textuellement, il nous a dit que c'était un choix qu'il a dû faire avec le responsable du département pour arriver à rendre le nombre de postes dans la région Bourgogne et ils ont présenté ça après à chaque département.

La deuxième raison, c'était aussi d'essayer de favoriser le rapprochement des élèves par rapport au collège. Vous savez sans doute qu'il y a un système maintenant qui va être mis en place par l'Education nationale – peut-être transitoire, je ne peux pas le dire, je n'en sais rien – mais qui veut essayer de faire en sorte que les enfants de CM2 soient plus proches du collège, pour pouvoir échanger plus facilement avec les classes de 6°. Voilà quelles étaient les raisons de l'inspecteur. Sachez qu'on s'est battu bec et ongles tous, pour essayer de faire en sorte de sauvegarder, parce que c'est une classe, mais c'est aussi un emploi qui est supprimé sur la commune. Et ça malheureusement... Je peux vous garantir que comme l'a dit Madame Henry qu'on a essayé de se battre au maximum. C'est dépités qu'on a été obligé d'accepter la décision de l'Education nationale à ce niveau-là.

Franck Wickers

Pour cette année, malgré l'augmentation des effectifs, la fermeture est effective. Par contre, si l'augmentation continue dans les années qui arrivent, rien n'empêcherait du coup de redemander une ouverture de classe. Donc, restons quand même optimistes, même si ce n'est pas fait avant, ça n'empêche pas de redemander, on est bien d'accord.

Micheline Henry

Oui, ce n'est pas pour demain.

Hicham Boujlilat

Vous avez parlé d'augmentation d'effectifs sur l'école de Cours?

Michel Veneau

Non.

Micheline Henry

Non, sur les autres écoles.

Hicham Bouililat

Non, mais voilà, comme on était sur Cours...

Ce que je souhaitais dire par rapport à ce sujet-là, je reprenais ce que vous avez écrit dans le dernier magazine municipal, « dépités, en colère ». Vous indiquez : « pourquoi est-ce que l'Education nationale impose des restrictions sur un prétexte fallacieux ? » Je ne serais pas allé jusque-là. Et vous indiquez aussi: « où sont les 60 000 postes d'enseignants promis par l'Etat?» D'une part, je sais que jusqu'à des années très récentes, il y avait des suppressions et là, il y a des augmentations qui sont déployées. Peut-être pas assez chez nous, mais en tout cas, elles sont bien déployées. Par contre, ce que je ne comprends pas, c'est qu'on a parlé du quartier Saint-Laurent par exemple, Franc Nohain et Pierre et Marie Curie, l'évolution démographique n'est pas à la hausse, elle est plutôt à la baisse sur cette partie de la ville. Là où il y a une évolution démographique à la hausse, c'est plutôt sur Cosne, en particulier sur Cours. Qu'est-ce qui explique que les Coursois qui ont des enfants n'inscrivent pas leurs élèves à l'école de Cours? S'il y avait eu les effectifs nécessaires, c'est-à-dire les bons effectifs, je suis persuadé que le poste n'aurait pas été supprimé. Là-dessus, vous dites : « pourtant dans notre commune associée, des demandes de logement sont là. Nous sommes régulièrement sollicités ». Pourquoi est-ce que ca ne se concrétise pas dans l'évolution des effectifs ? L'évolution d'effectifs sur les autres écoles de Cosne est à l'inverse de celle VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

de l'école de Cours, donc ça justifie la décision de l'Education nationale. La question que je me pose, c'est : pourquoi est-ce qu'on perd des élèves à l'école de Cours ?

Micheline Henry

La réponse, Monsieur Boujlilat, va être très très rapide : sur trois années, il y a exactement 72 enfants qui sont allés sur l'école de Saint-Père.

Hicham Boujlilat

Pourquoi?

Micheline Henry

Pourquoi ? Posez-vous donc la question, je ne pourrai pas vous répondre.

Hicham Boujlilat

C'est à cette question qu'il faut répondre.

Micheline Henry

Non, mais la question, ce n'est pas une question de dérogation, j'insiste bien. Ce sont des parents qui ont inscrit directement leurs enfants dans cette école, sans qu'on soit au courant.

Hicham Boujlilat

La question, c'est pourquoi. Pourquoi est-ce que l'école de Cours n'est pas attractive pour ces parents ? La question, c'est ça.

Micheline Henry

L'école fait partie de l'Education nationale.

Michel Veneau

Ce n'est pas la commune qui gère...

Hicham Boujlilat

Non, mais pourquoi est-ce que les parents qui habitent à côté de l'école de Cours ne déposent pas leurs enfants à l'école de Cours et font des kilomètres à Saint-Père ou ailleurs ?

Micheline Henry

Je vous dis que l'école, c'est l'Education nationale. Je ne vais pas vous répondre sur quelque chose qui concerne l'Education nationale.

Hicham Boujlilat

Oui, mais lorsqu'on parle avec l'Education nationale et on leur dit: on a une augmentation chez nous, donc il y a un problème ». Là-dessus, je pense que c'est ce problème-là...

Michel Veneau

L'Education nationale a laissé partir les enfants à Saint-Père. Il fallait qu'ils arrêtent à un moment donné.

Hicham Boujlilat

Pourquoi est-ce que les parents ne veulent pas déposer leurs enfants à l'école de Cours?

Micheline Henry

Ie n'en sais rien.

Michel Veneau

Vous leur demandez.

Hicham Boujlilat

C'est la question.

Micheline Henry

C'est l'Education nationale.

Michel Veneau

C'est à l'éducation nationale de faire ce travail.

Hicham Boujlilat

C'est la question qu'il faut poser aux parents.

Michel Veneau

Pourquoi ils ont laissé déroger 73 enfants qui sont partis à Saint-Père ? Ils ne devaient pas le faire.

Hicham Boujlilat

Oui, mais...

Micheline Henry

Sans qu'on soit au courant.

Michel Veneau

Sans qu'on soit au courant en plus. Vous le savez bien, ça a commencé il y a déjà des années.

Micheline Henry

Je vais même confirmer, 72 en trois années sur Saint-Père et 27 à Notre-Dame.

Hicham Boujlilat

Oui, pourquoi?

Michel Veneau

Ça fait une centaine.

Pascal Jaillet

Cette fois, ce n'est pas vous, Monsieur le maire, qui êtes généreux, mais ça va être René Marcellot, le maire de Saint-Père...

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Michel Veneau** Comment ? Qui ?

Pascal Jaillet

Ce n'est pas vous qui allez être généreux cette fois-ci, mais c'est René Marcellot qui est généreux pour l'affaire, puisque j'avais compris que les élèves d'une commune qui étaient scolarisés sur une autre commune, le maire de la commune réceptrice, si j'ose dire, était en droit de facturer à la mairie.

Michel Veneau

Je sais, tout à fait.

Pascal Jaillet

Ça veut dire qu'il y a un problème. Ça, c'est la première chose que j'avais comprise. L'autre chose que j'avais comprise, c'est que pour déroger à la carte scolaire, il fallait un accord des deux maires.

Michel Veneau

Tout à fait.

Micheline Henry

C'est ce qu'on appelle une dérogation.

Michel Veneau

Une dérogation.

Pascal Jaillet

Je crois que j'ai employé le mot « déroger ».

Micheline Henry

Voilà, donc j'appelle ça une dérogation. Seulement, pour faire une dérogation et l'accepter ou la refuser, faudrait-il déjà qu'on nous la demande.

Michel Veneau

Ce que les parents ne demandaient pas.

Pascal Jaillet

Bien sûr.

Micheline Henry

Ils ne demandaient pas, mais il n'y a pas un centime qui est...

Michel Veneau

L'Education nationale a fermé les yeux depuis longtemps.

Pascal Jaillet

Il n'y a pas que l'Education nationale...

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 Michel Veneau

Bien sûr que si.

Pascal Jaillet

Les deux maires concernés, les trois même à la limite, puisqu'il y a le maire délégué et vous-même, Monsieur le maire, les trois maires ont fermé les yeux aussi.

Michel Veneau

On ne nous a rien demandé.

Micheline Henry

Comment vous voulez fermer les yeux...

Michel Veneau

On n'a pas eu de dérogation.

Pascal Jaillet

Comment avez-vous obtenu ces chiffres?

Micheline Henry

Par l'Education nationale.

Michel Veneau

C'est l'Education qui nous les a donnés.

Pascal Jaillet

Ce n'est pas René Marcellot qui vous les a donnés.

Michel Veneau

Non, c'est l'Education.

Pascal Jaillet

C'est un traitre!

Micheline Henry

On ne lui a même pas demandé, je vous signale.

Michel Mézy

Oh! Toujours des mots...

Michel Veneau

Qu'est-ce qu'il a dit?

Michel Mézy

Il a dit que c'était un traitre.

Michel Mézy

René n'est pas comme ça. On va être obligé de défendre Monsieur Marcellot!

Michel Veneau

C'est vrai que sur la gestion, les élus, on manque un petit peu de cohésion entre nous, parce que Saint-Père a investi beaucoup la commune et ils ont récupéré 70 enfants de Cours. Nous, à Cours, il y a des équipements et au niveau de la gestion du patrimoine, ce n'est pas bon non plus pour nous, pour les communes, parce que chacun investit et on va vider Cours. Demain, ce sera une autre commune. Ce n'est pas de la bonne gestion non plus au niveau du patrimoine.

Pascal Jaillet

Je reprends la délibération du 29 mars 2014 où le conseil vous donne un certain nombre de pouvoirs et dans ces pouvoirs, je lis – c'est une puce qui est au milieu de la deuxième page, c'est mon livre de chevet en fait...

Micheline Henry

Je pense qu'il n'y a pas que celui-là.

Michel Mézy

Saine lecture, Monsieur.

Pascal Jaillet

Vous avez le pouvoir de décider la création de classes dans les établissements d'enseignement. Allez-y.

Micheline Henry

Pour mettre qui?

Thierry Demay

Le maire a le pouvoir de créer la classe à partir du moment où il peut mettre un professeur qui est nommé par l'Education nationale dedans.

Michel Veneau

Il faut un accord avec l'Education nationale. Il faut déjà les élèves, après un accord avec l'éducation et là, on peut rouvrir une classe ou créer une classe.

Pascal Jaillet

Déjà, prenez la délibération pour ouvrir une classe, après on verra bien.

Michel Veneau

On a la classe à Cours.

Micheline Henry

Oui, on l'a.

Thierry Demay

On n'a pas le prof.

Michel Veneau

On n'a pas le prof. On a la classe à Cours, mais on n'a pas le prof.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Pascal Jaillet**

Non, elle est supprimée.

Michel Veneau

Non, la classe...

Micheline Henry

On a physiquement le bâtiment.

Michel Veneau

Physiquement, on l'a.

Thierry Demay

Là, c'est encore un petit peu de la sémantique aussi, si on veut aller par là. La classe n'est pas supprimée, c'est l'Education nationale qui supprime le poste de professeur des écoles qui est censé normalement enseigner devant les élèves.

Pascal Jaillet

Il y a combien de classes en ce moment à Cosne ? Il doit y en avoir une vingtaine, elles ne sont jamais supprimées.

Micheline Henry

A Cosne, mais en totalité.

Pascal Jaillet

Oui.

Micheline Henry

Il y en a huit...

Michel Veneau

Si, on en a supprimées. A Pierre et Marie Curie, ça a bien été supprimé.

Pascal Jaillet

Non, vous venez de dire que les classes ne sont pas supprimées.

Michel Veneau

A Cours, Monsieur Jaillet. A Cours, ça n'a pas été supprimé.

Pascal Jaillet

A Cours, ce n'est pas la même règle qu'ailleurs.

Michel Veneau

Mais si, regardez, Pierre et Marie Curie, la maternelle a été supprimée. Ça a été désaffecté.

Micheline Henry

Ca fait deux ans.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Michel Veneau** Non, mais il y a...

Pascal Jaillet

Non, elle n'a pas été supprimée.

Michel Veneau

Si, le bâtiment a été supprimé. Ça a été déclassé de l'Education nationale. On est bien d'accord.

Hicham Boujlilat

Pour revenir sur le sujet, pour qu'il y ait une classe, il faut professeur et pour qu'il y ait professeur, il faut des élèves. Le problème aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas d'élèves. On parle de 72 élèves qui partent à Saint-Père. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'élèves de Saint-Père qui viennent à Cours.

Thierry Demay

Si.

Hicham Boujlilat

Après, il faut voir combien. 2 ? D'accord. Donc 72 élèves qui vont à Cours, 2 qui viennent à Saint-Père, le solde est négatif. Pour terminer sur le sujet, je suis inquiet. Je comprends la fermeture de cette classe, puisque s'il n'y a pas d'élèves, elle est normale. En revanche, je suis inquiet sur l'avenir de l'école de Cours si ça continue comme ça, parce que pour le coup, on n'aura plus d'école. Là-dessus, je vous invite à nouveau à bien travailler, bien étudier les raisons de ces départs, parce que les raisons de ces départs, si on les impute simplement au maire de Saint-Père qui accueille les élèves ou si on les impute simplement à l'Education nationale qui supprime des postes, on ne règlera pas le problème. Je pense qu'il y a d'autres problèmes également qu'il faut régler. Je pense aussi qu'il faut – peut-être l'avez-vous commencé, on n'est pas très loin de la mairie de Saint-Père – aller à la mairie de Saint-Père pour voir avec le maire de Saint-Père comment travailler de manière la plus intelligente possible. Vous l'avez peut-être fait et je pense que ça peut être un premier départ. Mais, il y a d'autres raisons et je vous invite quand même à vous y pencher.

Michel Veneau

Monsieur Demay va vous répondre. On s'y est penché depuis un moment, Monsieur. On a essayé même...

Thierry Demay

Juste une petite remarque, l'Education nationale a enlevé le poste de professeur des écoles à l'école de Cours, donc elle n'a pas fermé la classe, Monsieur Jaillet, on est bien d'accord. Elle a enlevé le professeur devant les élèves, alors qu'il y avait plus d'élèves prévus que l'année dernière.

Hicham Boujlilat

La classe était menacée. Il y avait une menace déjà l'année dernière et je pense qu'on était en sursis.

(...)

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 Très bien, mais pas suffisamment pour dépasser le seuil requis.

Thierry Demay

Non. C'est un souci pyramidal, au niveau français. Les décisions se prennent à Paris, on est bien d'accord. Au niveau de Paris, ils ont dit : la Bourgogne, vous devez avoir...

Hicham Boujlilat

Est-ce qu'il y a une évolution du nombre d'élèves à l'école de Cours pour cette rentrée ?

Thierry Demay

Oui, pour cette rentrée, il était prévu quelques élèves de plus que l'année dernière.

Hicham Boujlilat

Oui et le seuil requis était de combien?

Thierry Demay

Le seuil requis, théoriquement, était bon. Le seul souci qu'il y a, c'est que l'Education nationale a refait le calcul, comme je vous le dis, de Paris, ils ont dit : en France, il faut qu'il y en ait tant qui soit redonné à tel endroit. En Bourgogne, ça a été tant.

Hicham Boujlilat

Non, mais je sais.

Thierry Demay

Vous connaissez, j'imagine.

Hicham Boujlilat

Oui, je suis ça de très près.

Thierry Demay

Après pour le département, il y a eu, je crois, 26 classes fermées et 10 classes ouvertes.

Hicham Boujlilat

En tous les cas, malgré vos explications, je vous invite à travailler sur les raisons de la désaffection de l'école de Cours.

Thierry Demay

Ne vous inquiétez pas...

Micheline Henry

On le sait.

Thierry Demay

On le sait.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, ça fait longtemps qu'on y travaille et il y a des années...

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas que l'Education nationale.

Micheline Henry

C'est du ressort de l'Education nationale...

Michel Veneau

C'est du ressort, Monsieur Boujlilat, de l'Education nationale.

Propos inaudibles

Michel Veneau

Non, mais c'est du ressort de l'éducation nationale.

Sylviane Bezou

Juste une question d'ordre pratique. Est-ce que ça va être, à Cours comme à Villechaud, de la première année de maternelle jusqu'au CM2, répartis sur deux classes.

Micheline Henry

Les CM2 descendent à Paul Bert.

Michel Veneau

Ils descendent en ville.

Thierry Demay

C'est le choix de l'Education nationale.

Michel Veneau

C'est l'Education nationale qui prend les mesures, les décisions.

Micheline Henry

Je vais juste dire une chose à Monsieur Boujlilat. On connaît la question. Je dis et je confirme que c'est une question de l'Education nationale. Soyez sûr d'une chose, que si c'était de notre ressort, il y a longtemps que ce serait solutionné.

Michel Veneau

Oui.

Hicham Boujlilat

Vous parlez de quel problème exactement.

Michel Veneau

Il n'y a pas de problème, Monsieur.

Micheline Henry

Je parle des problèmes et vous savez très bien ce que je veux dire.

Michel Veneau

Vous connaissez les problèmes. Vous étiez aux affaires et les gens partaient déjà de Cours.

Micheline Henry

On ne le dira pas.

Hicham Boujlilat

Pas avec cette hémorragie.

Michel Veneau

Non, ça partait déjà.

Hicham Boujlilat

Non, pas cette hémorragie.

Michel Veneau

A Saint-Père, il y a un moment que ça vient.

Hicham Boujlilat

Pas cette hémorragie, je vous assure qu'il y a des problèmes.

Michel Veneau.

Ça fait un moment.

Hicham Boujlilat

Je vous le dis et je le dis au maire délégué, les parents disent aujourd'hui : on ne veut pas envoyer nos enfants à l'école de Cours. Les parents se disent ça et je le dis vraiment pour qu'on ait une démarche. Si on dit : ce n'est pas nous, c'est l'Education nationale, dans deux ou trois ans, je ne sais pas dans combien de temps, ce sera la fermeture. Là-dessus, je pense qu'il faut voir – on est prêt à y travailler – comment on fait en sorte que le fait que les parents disent : on ne veut pas envoyer nos enfants à l'école de Cours pour telle et telle raison, il faut qu'on s'y attaque d'une manière peut-être beaucoup plus forte.

Michel Veneau

On va passer au vote. Madame Henry et on passe au vote.

Micheline Henry

On a beau tourner comme on veut, Monsieur Boujlilat, de toute manière, je vous le dis, c'est du ressort de l'Education nationale. Que vous travailliez dessus, on a travaillé dessus. Je ne vous dirai pas le nombre d'heures que j'ai passées à recevoir les parents, donc je sais bien de quoi il s'agit, mais on ne peut pas.

Michel Veneau

On passe au vote pour le dossier 22, modification du tableau des effectifs. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

23. Demande de financement auprès de la région Bourgogne-Franche Comté au titre du fonds de soutien du BTP

Thierry Demay

Dans le vote du budget primitif 2016 de la région Bourgogne-Franche Comté, le conseil régional a adopté un plan de soutien aux bâtiments et travaux publics, en inscrivant 20 millions d'euros de crédit sur ce projet. Une première enveloppe de 10 millions a été engagée en avril dernier. Les principaux critères de sélection retenus sont les suivants : être une commune de moins de 20 000 habitants, être en mesure de donner le premier ordre de service avant le 31 décembre 2016, intervenir sur les opérations d'équipement ou d'aménagement hors AEP et assainissement.

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a transmis, le 21 juin, un projet qui est susceptible d'être retenu. Il s'agit de faciliter le développement économique du centre ville en accompagnant l'installation, en lieu et place du magasin Carrefour Market existant, d'un nouvel établissement répondant plus aux demandes de la population en matière de services et d'accessibilité. Ce projet présente le double avantage pour la ville de concourir au développement économique de ce quartier du centre ville, tout en permettant un aménagement urbain qui améliorera le cadre de vie des habitants, en modernisant et sécurisant une intersection importante.

Différentes parcelles cadastrales sises rue Victor Hugo sont frappées d'alignement et constituent un frein à la bonne circulation dans ce quartier. Depuis 2007, la Ville acquiert de manière systématique les propriétés concernées. Le potentiel de développement économique de ces parcelles est très élevé. En effet, pour parvenir à l'aboutissement du projet d'agrandissement de l'enseigne Carrefour Market, tel qu'il est présenté, la démolition de biens situés rue Victor Hugo est nécessaire.

Dans ce cadre, la Ville serait en mesure de déposer une demande de permis de démolir sur la totalité des biens concernés par le projet d'extension d'ici la fin de l'année et de délivrer ainsi un premier ordre de service pour lancer les opérations dès 2016. L'investisseur souhaite que la collectivité maîtrise une partie du foncier et puisse effectuer certains travaux, notamment les démolitions. Le coût de l'opération est évalué à un million d'euros, réparti comme suit : 500 000 € correspondant à la valeur des biens immobiliers achetés par la collectivité, 250 000 € correspondant au coût de démolition et 250 000 € correspondant aux frais d'aménagement.

En contrepartie, le représentant du distributeur se propose d'indemniser la collectivité, en lui versant une somme équivalente aux deux tiers de l'investissement réalisé et de s'acquitter d'une location-acquisition qui lui permettrait de solder l'opération d'ici une quinzaine d'années. Les négociations sont en cours et devraient pouvoir être finalisées avant la fin de l'année.

Aussi, il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le maire à solliciter le conseil régional de Bourgogne-Franche Comté, afin de pouvoir bénéficier d'une subvention dans le cadre du plan de soutien aux bâtiments et travaux publics.

Hicham Boujlilat

Sur cette délibération, je ne prendrai pas part au vote, mais je prendrai part au débat.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire

Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

Un million d'euros d'estimation, vous valorisez les achats depuis plusieurs années. Donc ça, ce sont sur des dépenses qui ont déjà été faites par la Ville. Je n'ai pas eu le temps d'écrire, 250 000 plus 250 000, c'est quoi ?

Thierry Demay

250 000 € qui correspondent au coût de démolition et 250 000 € qui correspondent aux frais d'aménagement.

Hicham Boujlilat

D'accord. C'est une subvention qui est demandée sur ces un million et ce sont des travaux qui devraient commencer avant la fin de l'année, pour être terminés l'année prochaine, ce sont les ordres de services. Est-ce bien inscrit au budget ?

Thierry Demay

Ecoutez...

Hicham Bouililat

La dépense est inscrite au budget.

Thierry Demay

Dans notre budget?

Hicham Boujlilat

Oui.

Thierry Demay

Oui.

Hicham Boujlilat

C'est une dépense qu'on a prévue au budget.

Thierry Demay

Oui, je pense.

Michel Veneau

La partie achats, on l'a déjà.

Thierry Demay

La partie achats est dedans.

Hicham Boujlilat

Non, la partie achats...

Michel Veneau

Les 500 000 €, c'est fait.

Hicham Bouililat

La partie achats, on ne l'a pas votée dans le budget puisque ça fait des années que c'est acheté. En revanche...

Michel Veneau

C'est ce que j'allais dire, ce n'était pas fini...

Hicham Boujlilat

Oui, mais il y en a eu, mais on n'a pas mis un million d'euros dans le budget...

Thierry Demay

Non, puisque les 500 000 € ont déjà mis, comme vous venez de le dire, dans les années précédentes.

Hicham Boujlilat

Qu'est-ce qui a été inscrit dans le budget, dans le BP, s'il vous plaît ? Je vais reprendre le tableau des APCP. Est-ce que c'est dans le tableau des APCP ?

Michel Veneau

APCP, il faut prendre la ligne.

Thierry Demay

C'est dans le programme P03-16.

Hicham Boujlilat

Je ne l'ai pas ici, mais P03-16... Parce qu'on a un fonds de concours SIEEEN dans le P03-16. On a aménagement rue Victor Hugo et rue des Sables.

Michel Veneau

Tout à fait.

Thierry Demay

C'est la partie démolition, puisqu'après...

Hicham Boujlilat

D'accord, mais quand je reprends cette ligne-là, on n'a pas les 500 000 €, c'est-à-dire 250 plus 250. On a 93 809 €.

Thierry Demay

Tout à fait.

Hicham Boujlilat

Ça veut dire qu'il va y avoir un budget supplémentaire.

Thierry Demay

C'est-à-dire que suivant les réponses qu'on va avoir des différents participants à cette opération, on ajustera à ce moment-là par une décision modificative le chiffre, pour pouvoir coller au mieux à la réalité des choses.

Hicham Boujlilat

Donc ces dépenses ne sont pas inscrites au budget.

Thierry Demay

Il y a une partie des dépenses qui est inscrite au budget, la partie qu'on estime des démolitions qui seront à réaliser d'ici la fin de l'année 2016.

Hicham Bouililat

Les deux tiers que vous avez évoqués, c'est le montant de la subvention qui est demandée ?

Thierry Demay

Non. C'est le Carrefour Market qui participera à cette hauteur-là.

Hicham Bouililat

Donc sur les 500 000, Carrefour Market met combien?

Thierry Demay

On estime a priori qu'ils vont nous donner 66 % du montant de l'opération.

Hicham Boujlilat

Carrefour Market.

Thierry Demay

Carrefour Market.

Hicham Boujlilat

Pour nous, c'est 33 %.

Thierry Demay

Voilà.

Hicham Boujlilat

Non, ils rajoutent 500 000 ? Sur les 500 000 €, que va payer Carrefour Market ?

Thierry Demay

Les deux tiers.

Pascal Jaillet

Avec des échéances, sur les années, avec la location...

Michel Veneau

En réalité, nous sommes en négociation depuis plus d'un an avec eux et la décision est prise cet été par la direction nationale de Carrefour. Donc, ils vont venir début septembre nous dire : on le fait ou on ne le fait pas. On le saura début septembre en réalité. Par contre, dans la négociation, ils vont certainement nous donner, j'espère, entre 400 et 500 000 €, la valeur qu'on estimait tout ce qui a été acheté par la Ville. Après, les travaux seront réalisés et c'est sur ces travaux qu'on va demander une aide de la Région. C'est par rapport aux travaux d'aménagement qu'on demandera une aide.

Hicham Bouililat

Mais Carrefour Market...

Michel Veneau

Ils vont participer aussi.

Hicham Boujlilat

La négociation avec Carrefour Market porte sur les 500 000 € d'acquisition...

Michel Veneau

C'est ça.

Hicham Boujlilat

Pour leur demander de payer. Et sur les 500 000 € restant, il est demandé deux tiers de participation de Carrefour Market.

Thierry Demay

Comme vient de vous l'expliquer Monsieur le maire, la négociation est en cours. On saura exactement quel est le montant sur lequel ils vont s'engager pour pouvoir racheter...

Michel Veneau

Reprendre tout le...

Thierry Demay

Reprendre la totalité. Comme on a vu que dans le cadre de la séance plénière du 24 juin où il y avait la possibilité qu'on puisse...

Hicham Bouililat

Pendant la commission des finances, je le confirme.

Thierry Demay

Oui, pendant cette séance plénière, il y avait la possibilité qu'on sollicite cet élément-là. C'est pour ça qu'on a souhaité faire passer aujourd'hui directement cette demande de subvention, pour pouvoir solliciter au mieux la région Bourgogne Franche-Comté et mener à bien ce projet qui date depuis x années.

Hicham Boujlilat

Ce qui a été voté au niveau régional, c'est un plan d'urgence, de manière à ce que l'argent affecté aux collectivités soit dépensé. Je ne pense pas que dans le cadre de l'assiette éligible, la Région donne une subvention sur la base des 500 000 € de biens déjà acquis.

Thierry Demay

Non.

Hicham Boujlilat

Ça, ce n'est pas du tout...

Michel Veneau

On est d'accord.

Hicham Boujlilat

On est sur un budget d'un million, là-dessus, c'est clair. Je vous invite à préciser là-dessus aussi, de manière à ce que la région délibère à la rentrée, à indiquer la participation de Carrefour Market, parce qu'il sera hors de question de voter des crédits – je ne sais pas si ce sera éligible ou pas – pour des projets pour lesquels l'ensemble des crédits ne seront pas consommés. Là, dans le cadre de la première enveloppe, on a voté pour la Nièvre, un million d'euros. Il y a des collectivités qui ont eu les financements sur des projets bien ficelés et qui allaient partir. Par contre, dans aucun des projets, on avait de la valorisation ou des choses de ce type-là. Je vous invite avant le 31 juillet à aller le plus loin possible pour affiner la demande de subvention, sinon la Région ne se positionnera pas.

Thierry Demay

C'est bien le but justement de cette délibération qu'on prend là, pour qu'on puisse affiner exactement tous les éléments et je ne doute pas, Monsieur Boujlilat, que vous soutiendrez au mieux notre projet.

Hicham Boujlilat

La question n'est pas là. Il y a eu 4 millions d'euros, je crois, pour le quartier Saint-Laurent. Il y a de l'argent.

Michel Veneau

4.3 M€.

Hicham Boujlilat

Oui, donc vous voyez. Vous ne doutez pas du soutien et ça va continuer. Le problème n'est pas là...

Michel Veneau

Non, mais c'est bien ficelé aussi.

Hicham Boujlilat

On l'a déjà fait remarquer. Par contre, c'est simplement vous dire... Je sais qu'il y a sept dossiers qui sont extrêmement bien avancés, bien ficelés Si le dossier arrive et qu'il y a des voilà, ça risque de...

Thierry Demay

Ne vous inquiétez pas, je pense qu'on a la chance d'avoir des services derrière nous qui sont compétents.

Hicham Boujlilat

Je ne doute pas de la qualité des services et je n'en ai jamais douté, mais valoriser les 500 000 €...

Michel Veneau

Non.

Hicham Boujlilat

C'est la délibération qui a été lue en tout cas, je vous invite à aller plutôt à l'essentiel, en disant : on a tant de travaux à faire et tant de démolition, voilà ce sur quoi nous souhaitons une subvention. Dire : on a 500 000 € de valorisation pour que la Région mette... Elle ne se basera pas là-dessus et je pense qu'elle mettra plutôt de côté ce type de dossier. On en a quelques-uns où il y a vraiment des effets d'aubaine.

Thierry Demay

Oui.

Hicham Boujlilat

C'est un conseil que je vous donne.

Thierry Demay

Merci du conseil.

Michel Veneau

Merci beaucoup.

Pascal Jaillet

J'ai quand même bien entendu que Carrefour Market allait verser une location annuelle après, pendant un certain nombre d'années.

Michel Veneau

Il n'y a rien d'arrêté encore aujourd'hui.

Pascal Jaillet

Ie l'ai entendu dans la délibération.

Michel Veneau

Il n'y a rien d'arrêté.

Thierry Demay

Le souci, c'est que pour l'instant, on est dans les dernières phases de discussion pour mener à bien ce projet, donc il y a toute une série de pistes qui sont envisagées, notamment le paiement éventuellement d'une location-acquisition.

Michel Veneau

Je reçois le directeur commercial de Carrefour la semaine prochaine, qui revient pour qu'on affine tout ça, avant le 31 juillet bien sûr.

Hicham Boujlilat

Une toute petite précision. Dans le tableau des APCP, il est marqué « 93 000 €, rue Victor Hugo et rue des Sables ». Ce n'est pas au même endroit. Ça veut dire que le montant pour Victor Hugo est inférieur aux 93 000 € logiquement.

Thierry Demay

Non.

Hicham Boujlilat

Si. Sur les travaux en APCP, il y a combien sur la rue des Sables, sur ces 93 000?

Michel Veneau

Oui, mais la rue des Sables, on n'est pas obligé de le faire cette année, ce n'est pas une obligation.

Hicham Boujlilat

On l'a voté dans le budget. Après, on va parler d'insincérité...

Michel Veneau

On verra, attendez.

Hicham Boujlilat

On vote des trucs, mais...

Michel Veneau

Vous savez comment ça se passe, les travaux en fin d'année, il y a des priorités. Si Carrefour doit être fait rapidement, on fera Carrefour.

Thierry Demay

C'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure. Je vous ai dit que là pour l'instant, on avait ces APCP là qui étaient votés et qu'en fonction de l'évolution du dossier qu'on espère très rapide, comme tout le monde, j'espère, on fera une décision modificative pour ajuster ce montant-là.

Michel Veneau

Bien sûr, c'est le mieux.

Pascal Jaillet

D'un point de vue financier, ça veut dire que la Ville fait un prêt à taux zéro à Carrefour Market.

Michel Veneau

Non, surtout pas.

Pascal Jaillet

Non, mais c'est ma question.

Michel Veneau

Non, il faut déjà qu'on récupère l'investissement. Déjà, la première des choses, c'était pour l'alignement au départ. La première maison qui a été achetée, c'est pour l'alignement, il y a longtemps. Après est venu le projet Carrefour, comme vous le savez, qui s'est greffé.

Pascal Jaillet

Je les vois souvent.

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal Séance du 30 juin 2016 **Michel Veneau**

Voilà.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci beaucoup. Nous allons clore ce conseil. Bonnes vacances à toutes et à tous, pour les gens qui partent.

... Et le match n'est pas terminé. Il y a prolongation.

Micheline Henry

Prolongation.

Michel Veneau

Prolongation.

Hicham Boujlilat

Vous voyez Monsieur le maire, vous parliez du numérique en tout début de mandat. Je n'ai pas parlé de foot, je n'ai même pas regardé, ce n'est pas moi qui était le moins discipliné sur cette question-là. Je comprends en tout cas, mais c'est très bien.

Micheline Henry

C'est moi et j'en suis fière.

Hicham Boujlilat

Un-un alors, c'est ça, prolongation.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS:

Monsieur Michel VENEAU Maire

Monsieur Michel MEZY Adjoint

Madame Micheline HENRY Adjoint

Monsieur Michel RENAUD Adjoint

Madame Pascale QUILLIER Adjoint

Madame Sylvie REBOULLEAU Adjoint

Monsieur Charly BRUERE Adjoint

Madame Martine COUCUREAU Conseiller municipal

Madame Christine GUILLEMET Conseiller délégué

Monsieur Christian DELAS Conseiller délégué

Madame Josette CHEVREAU Conseiller délégué

Monsieur Thierry DEMAY Maire délégué

VILLE de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Christophe BOCQUET Conseiller délégué

Monsieur Chérif MOUAT Conseiller municipal

Madame Isabelle FOREST Conseiller municipal

Monsieur Franck WICKERS Conseiller délégué

Madame Marie-Jeanne CORNETTE Conseiller délégué

Monsieur Alain DHERBIER Conseiller municipal

Madame Sylviane BEZOU Conseiller municipal

Monsieur Christian PERREAU Conseiller municipal

Monsieur Pascal JAILLET Conseiller municipal

Monsieur Hicham BOUJLILAT Conseiller municipal